

FAITS SAILLANTS

TITRE : L'ÉVALUATION DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME »

1. CONTEXTE

La mesure Soutien au travail autonome (STA) a comme objectifs d'aider les individus à atteindre l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleur autonome. L'aide offerte dans le cadre de la mesure STA consiste en du soutien technique et financier aux participants et participantes. Les personnes admissibles au soutien financier reçoivent une allocation hebdomadaire et un remboursement des frais de garde pouvant durer jusqu'à 52 semaines. Le soutien technique est assuré par les Centres locaux de développement (CLD) ou par tout organisme agréé par Emploi-Québec (E.-Q.) comme étant compétent en matière d'entrepreneuriat, appelé organisme coordonnateur. Les conseillers du CLD/coordonnateur apportent une aide-conseil sur divers sujets : l'élaboration d'un plan d'affaires, la comptabilité, le marketing, l'utilisation de l'informatique, l'accès à du capital et à des fonds de roulement, etc. Le CLE et le CLD/coordonnateur sollicitent la collaboration d'un représentant ou d'une représentante du milieu des affaires de leur territoire géographique, lorsque vient le temps de mettre sur pied un comité de sélection pour analyser les plans d'affaires des participants et participantes à la mesure.

À la demande d'Emploi-Québec, la Direction de l'évaluation de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a été mandatée pour procéder à l'évaluation de STA. Cette évaluation constitue un engagement du Québec dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail. Cette mesure avait été exclue de l'étude des effets nets des mesures actives publiée en avril 2004 afin de tenir compte des spécificités de cette mesure (profil des participants, effets sur la création d'entreprises, etc.). L'évaluation de STA porte sur le fonctionnement de la mesure, de même que sur ses effets bruts et nets liés à l'insertion en emploi, à l'utilisation du soutien public du revenu et à la qualité de vie des participants. Enfin, cette évaluation s'inscrit dans un projet pilote sur l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui concerne aussi la mesure de Subventions salariales. Un rapport spécifique à l'ADS sera produit ultérieurement.

2. MÉTHODOLOGIE

Pour l'évaluation du fonctionnement, une étude qualitative comportant une analyse documentaire et des entrevues a été menée à l'hiver 2003 auprès de sept catégories d'interlocuteurs et d'interlocutrices dans six régions du Québec. Il s'agit d'agents/d'agentes d'aide à l'emploi et de responsables de la mesure aux niveaux local, régional et central d'Emploi-Québec; de conseillers/conseillères et de gestionnaires dans des CLD/coordonnateurs; de membres des comités de sélection des projets d'entreprise présentés par les personnes participantes. Le mode d'évaluation retenu est une approche par site. Des régions, des CLE, des CLD et des organismes coordonnateurs ont été sélectionnés afin de couvrir un éventail diversifié de contextes locaux et régionaux d'application de STA. Les régions suivantes ont été choisies comme sites pour l'étude de fonctionnement : Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Estrie, Montréal, Montérégie, Saguenay-Lac-St-Jean. Entre la mi-février et la mi-mars 2003, une équipe d'évaluateurs du Ministère a rencontré 90 personnes lors de 53 entrevues auprès des différentes catégories d'interlocuteurs.

Pour l'évaluation des effets bruts et nets, un sondage téléphonique a été réalisé par une firme externe (la firme SOM Inc., qui s'est associée à Monsieur Guy Lacroix, de l'Université Laval, pour les analyses des effets nets) auprès d'un groupe d'individus participant à la mesure et d'un groupe de personnes non participantes, utilisé comme groupe de comparaison. Le groupe de participants/participantes a été constitué à partir d'un échantillon aléatoire stratifié selon le statut au soutien public du revenu et selon le sexe, parmi toutes les personnes ayant débuté leur participation à STA après le 1^{er} janvier 1999 et dont la participation s'est terminée entre mai 2000 et avril 2001. Le groupe de personnes non participantes est formé de prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi n'ayant participé à aucune mesure active entre janvier 1999 et avril 2001. Lors du sondage téléphonique, des questions filtres servant à estimer le profil entrepreneurial et l'intérêt pour l'entrepreneuriat ont été utilisées afin de ne retenir, dans le groupe de comparaison, que les personnes non participantes ayant des qualités entrepreneuriales compatibles avec celles des participants/participantes. En l'absence de cette procédure, il y aurait eu un risque de surestimer les effets nets de la mesure. Pour les personnes participant à la mesure STA qui sont sans soutien public du revenu, nous ne mesurons aucun effet, ceux-ci ne représentant que 3 % des participants/participantes.

Ces données servent à comparer la situation des individus qui participent à la mesure STA, avant et après leur participation, à celle des individus qui ne participent pas, avant et après une date équivalente servant de date butoir, eu égard aux objectifs et résultats visés. Deux méthodes économétriques visant le contrôle des biais de sélection liés à des caractéristiques observées et inobservées ont été utilisées afin de mesurer les effets nets : l'appariement sur la base de scores de propension et la correction par variable instrumentale de type Heckman.

Les entrevues téléphoniques se sont déroulées du 23 avril au 22 juin 2003. En moyenne, elles ont eu lieu 29 mois après la fin de la participation aux mesures. Au total, 2 000 entrevues téléphoniques ont été complétées, soit : 1 136 individus qui participent et 864 individus qui n'ont pas participé à cette

mesure. Pour constituer un groupe de comparaison, il fallait procéder à un jumelage des fichiers administratifs du MESS et de Ressources humaines et développement des compétences du Canada. Plus de 80 % des personnes contactées ont accepté l'utilisation des fichiers administratifs, soit : 925 ayant participé et 689 n'ayant pas participé.

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES PARTICIPANTES ET DE LA PARTICIPATION

En 2003-2004, la mesure STA comptait 5 915 participants/participant(e)s et 1,8 % des nouvelles participations aux mesures actives d'Emploi-Québec destinées aux individus. Comparativement à 2000-2001, on constate peu de changement à cet égard. STA rejoint plus d'hommes (62,5 %) que de femmes (37,5 %). La clientèle se concentre dans le groupe d'âge des 30-44 ans et la part des travailleurs de 45 ans et plus y est moindre que pour l'ensemble des mesures actives offertes aux individus (21 % contre 25 %). Le niveau de scolarité y est relativement élevé, encore plus si l'on compare avec l'ensemble de la clientèle des mesures actives offertes aux individus par E.-Q. En effet, en 2003-2004, selon les statistiques officielles du MESS, 39 % de la clientèle possédait un niveau de scolarité collégial ou universitaire, ce qui est le cas de 16 % de la clientèle de l'ensemble des mesures actives d'E.-Q. Parallèlement, 13 % des participants et participant(e)s à STA ont moins d'un secondaire V, alors que c'est le cas de 29 % des participants et participant(e)s à l'ensemble des mesures actives destinées aux individus.

Le statut des personnes qui participent à STA se démarque nettement de celui des personnes qui participent à l'ensemble des mesures actives : en 2003-2004, 15 % seulement étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation à la mesure STA, comparativement à 37 % pour les participants à l'ensemble des mesures actives; 82 % étaient actifs ou admissibles à l'assurance-emploi, comparativement à 49 % pour l'ensemble des mesures actives. Les personnes sans soutien public du revenu représentaient 2 % de la clientèle STA, comparativement à 13 % pour l'ensemble des mesures actives.

Dans l'agglomération la plus peuplée du Québec, soit Montréal, Montréal-Banlieue et Laval, la mesure STA est moins utilisée, comparativement à l'ensemble des mesures actives, que dans d'autres régions. De plus, entre 2000 et 2004, dans les trois régions les plus peuplées du Québec (Montréal, Montérégie, Capitale-Nationale), la part de participants et participant(e)s à la mesure a diminué de façon importante dans la région de la Capitale-Nationale, alors qu'elle est restée stable dans les régions de Montréal et de Montréal-Banlieue et que la Montérégie a connu une légère augmentation de sa part de participation.

En 2003-2004, l'aide financière aux participants et aux participant(e)s a été de 27,1 M\$ et l'aide technique, de 6,3 M\$, pour un total de 33,4 M\$.

4. PRINCIPAUX RÉSULTATS D'ÉVALUATION

4.1 ÉVALUATION DE FONCTIONNEMENT (voir aussi annexe 1)

Dans le guide des mesures et services d'emploi d'Emploi-Québec, on précise que « la mesure Soutien au travail autonome est une mesure orientée vers l'employabilité comportant un volet économique lié au lancement d'une entreprise et à l'autonomie du travail ». Il ressort des entrevues réalisées que des intervenants/intervenantes d'E.-Q. et des CLD/coordonnateurs n'accordent pas la même priorité aux deux grands objectifs de la mesure. En effet, alors qu'un bon nombre d'agents et agentes d'aide à l'emploi et de responsables locaux des CLE considèrent en priorité l'objectif d'employabilité, le seul objectif considéré par plusieurs conseillers et conseillères des CLD/coordonnateurs en est un de développement économique et de création d'emplois et d'entreprises. Ces différents points de vue correspondent bien aux missions respectives d'E.-Q. et des CLD/coordonnateurs, mais ils donnent lieu à des perceptions différentes de la clientèle visée.

La **clientèle visée** en fonction du dispositif de repérage d'E.-Q., soit les personnes à risque de chômage prolongé, semble peu correspondre à la clientèle atteinte. En effet, les critères utilisés pour le repérage et associés au risque pour les personnes de devenir chômeuses et/ou de voir la durée de leur chômage se prolonger sont principalement les suivants : un faible niveau de scolarité, un faible taux de salaire, des expériences de chômage prolongé. Or, les personnes participant à la mesure STA ont généralement un niveau élevé de scolarité et la plupart sont en chômage depuis moins d'un an. Par ailleurs, même si les personnes sans soutien public du revenu sont admissibles à la mesure et en ce sens, font partie de la clientèle visée, elles ne constituaient que 2 % des participants, en 2003-2004. Enfin, le candidat ou la candidate doit posséder un potentiel entrepreneurial pour être admis ou admise à la mesure, mais les outils et les pratiques d'évaluation du potentiel entrepreneurial varient d'un territoire à l'autre et les tests validés constituent l'exception, dans les régions visitées. Encore là, il n'est pas certain que la clientèle visée est celle atteinte, d'autant plus que les objectifs de cette évaluation du potentiel entrepreneurial ne sont pas les mêmes pour tous les intervenants, certains y voyant un diagnostic des besoins de formation et d'aide technique des personnes participant(e)s plutôt qu'un moyen de sélectionner la clientèle.

Concernant la **sélection des projets**, ceux des secteurs d'activité primaire ou secondaire sont rarement sélectionnés, même dans les régions où ces activités constituent une priorité de développement économique. Cette situation s'explique d'après les intervenants et intervenantes par le niveau d'investissement requis pour financer une entreprise dans ces différents secteurs, niveau

généralement moins élevé dans le secteur des services. Mais également, la période de prédémarrage serait trop courte, selon les personnes rencontrées, pour favoriser des projets d'envergure ou qui demandent davantage de financement et de préparation.

Les intervenants estiment, pour la plupart, que **l'aide financière** accordée aux personnes qui participent à STA est suffisante, sauf pour les personnes sans soutien public du revenu, qui n'ont droit qu'à des remboursements pour frais de garde en cas de besoin et pour les travailleurs et travailleuses à statut précaire, qui n'ont droit à aucun soutien public du revenu.

Dans certains territoires, une panoplie **d'aides techniques** est disponible pour les personnes participantes : accès aux services d'aide à l'emploi, aux mesures de formation et aux services aux employeurs des CLE; accès aux services d'aide au financement des CLD/coordonnateurs et des autres organismes d'aide, accès à des services de mentorat et de réseautage, accès à des organismes d'aide au démarrage d'entreprise ou à l'entrepreneuriat, recherche de collaborations diverses avec les organismes publics et privés du milieu, etc. Sur le plan des ressources humaines consacrées à la livraison de la mesure, il y a sur le terrain un bassin d'expertise, de personnes formées et compétentes pour aider au démarrage d'entreprises et qui pour beaucoup, ont l'expérience de ce type de mesures. À cela s'ajoutent les compétences et l'expérience d'entrepreneuriat des membres des comités de sélection, mises bénévolement à la disposition des participants. Tous ces efforts conjugués constituent une force du fonctionnement de la mesure. Toutefois, on note que l'ensemble des aides techniques reçues peut varier considérablement d'un territoire à l'autre. Cette disparité pose des problèmes d'équité, comme le reconnaissent elles-mêmes les personnes rencontrées, qui voient dans le soutien technique apporté aux personnes participantes un facteur-clé de la réussite du projet. Selon la plupart des intervenants/intervenantes, dans les CLE comme dans les CLD/coordonnateurs, **le suivi des projets**, responsabilité assumée par les CLD/coordonnateurs, est à améliorer.

Un bon nombre d'intervenants et intervenantes ont mentionné la **durée de l'aide** comme étant un problème. Certains déplorent un manque d'uniformité d'un territoire à l'autre, alors que d'autres souhaitent plus de souplesse quant à la durée, comme par exemple d'avoir la possibilité de diminuer progressivement le soutien du revenu et de l'étaler sur une période plus longue, en fonction des besoins.

La **promotion** pourrait être améliorée pour mieux atteindre la clientèle visée, une fois que cette clientèle aura été définie plus clairement et que les intervenants et intervenantes sur le terrain partageront une vision commune de la clientèle visée.

Les responsables locaux et régionaux de la mesure d'E.-Q. et les conseillers et conseillères des CLD/coordonnateurs considèrent avoir une bonne connaissance de la mesure. Toutefois, les responsables locaux et régionaux d'E.-Q. souhaiteraient avoir des rencontres annuelles pour échanger de l'information et favoriser une vision d'ensemble des objectifs et de l'application de la mesure. Par ailleurs, il semble que beaucoup d'agents et d'agentes d'aide à l'emploi des CLE connaissent mal la mesure et la plupart ne font aucun **suivi de cette clientèle dans le cadre d'un parcours**, considérant que cela relève de la responsabilité des CLD/coordonnateurs.

De l'avis des intervenants et intervenantes, les **facteurs de réussite** cruciaux pour le démarrage d'une entreprise sont : que les promoteurs possèdent le profil et les qualités d'entrepreneurs, que le produit ou service soit assuré d'un marché et enfin, que les promoteurs puissent bénéficier d'un soutien approprié, que ce soit pour des formations d'appoint, de l'aide-conseil ou du financement. Par la mesure STA, les intervenants et intervenantes peuvent agir sur ces trois facteurs de réussite.

4.2. ÉVALUATION DES EFFETS BRUTS ET NETS (voir aussi annexe 2)

4.2.1. Les effets bruts

Globalement, on note des résultats élevés sur l'emploi et les résultats sur le recours à l'assurance-emploi et l'assistance-emploi montrent une réduction importante de leur utilisation pour les personnes qui l'utilisaient, entre l'année précédant et celle suivant la participation.

Neuf participants/participantés sur dix ont été présents en **emploi** dans les mois suivant leur participation (les taux varient selon la période considérée soit, douze mois : 92 %; dix-huit mois : 93 %; au moment du sondage : 84 %) et ce, majoritairement dans leur propre entreprise (72 % ont géré leur propre entreprise, qu'ils ont créée (60 %) ou consolidée (12 %), et 56 % des personnes géraient leur entreprise au moment du sondage).

Le **taux de survie des entreprises créées** dans le cadre de la mesure est élevé (au moins 73 % des entreprises créées étaient toujours en opération deux ans après leur démarrage, ce qui est le cas de 88 % des entreprises qui étaient en opération à la fin de la participation à la mesure). Il s'agit principalement de micro-entreprises (51 % ne comptent aucun autre employé que le participant/participantés et 34 % emploient une à cinq autres personnes), fonctionnant sur une base annuelle (86 %). Un peu plus du tiers (38 %) de ces entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 \$, alors qu'elles sont aussi nombreuses (36 %) à avoir un chiffre d'affaire égal ou supérieur à 100 000 \$. Ajoutons que cela correspondait à l'emploi souhaité (92 %). Le taux de satisfaction des revenus procurés par l'entreprise est de 57 %, ce qui vient possiblement du fait que l'entreprise est encore très récente.

Comparativement à l'année précédant la participation, les participants/participant.es ont passé plus de temps en emploi (le temps en emploi est passé de 26,9 à 39,8 semaines, soit 12,9 semaines de plus) et ont gagné, en moyenne, 2 122 \$ de plus. Le temps passé à l'assurance-emploi a diminué de quinze semaines, soit de dix-huit à trois semaines. Un participant/participant.e sur treize (8 %) y était présent au moment du sondage. Le temps passé à l'assistance-emploi n'a diminué que de 0,4 mois et 9 % des participants/participant.es recevaient des prestations au moment du sondage. Les personnes ont le sentiment que leur estime d'elles-mêmes, leur motivation à travailler ou à améliorer leur formation, leur qualité de vie et leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales se sont améliorées entre l'année précédant et celle suivant leur participation. Ces derniers résultats sont sensiblement les mêmes, quelle que soit la clientèle considérée.

Les résultats varient selon le type de clientèle eu égard au soutien du revenu. Ainsi :

- **les prestataires de l'assistance-emploi** ont été proportionnellement moins nombreux à travailler que les autres, depuis la fin de leur participation (78 % ont travaillé dans les douze mois suivant leur participation, 83 % dans les dix-huit mois et 68 % étaient en emploi au moment du sondage). Cependant, leur situation d'emploi s'est sensiblement améliorée. Ainsi, **dans l'année suivant leur participation**, ils ont travaillé 640 heures de plus et gagné 3 984 \$ de plus en revenus d'emplois que dans l'année précédant cette participation. Ils ont peu modifié le temps passé à l'assurance-emploi, qui était de toute manière faible au départ, mais ils ont réduit le temps passé à l'assistance-emploi de trois mois en moyenne. Ce sont tout de même eux qui ont été les plus présents à l'assistance-emploi (huit mois sur les dix-huit mois qui ont suivi leur participation) et qui ont les revenus les moins élevés en 2002, au moment du sondage (82 % ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$). Ce sont eux également qui sont **les moins nombreux, en proportion, à avoir créé ou consolidé une entreprise** (59 %) et à gérer une entreprise au moment du sondage (41 %);
- **les personnes admissibles de l'assurance-emploi** ont un taux de présence élevé en emploi (respectivement 94 % et 96 % ont travaillé dans les douze et dix-huit mois suivant leur participation et 84 % étaient en emploi au moment du sondage). **Dans l'année suivant leur participation**, comparativement à celle qui l'a précédée, ce sont elles qui ont le plus amélioré la proportion de temps passé en emploi (+41 %), leur nombre d'heures de travail (943 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois (+5 254 \$). Elles ont, davantage que les autres, diminué le temps passé à l'assurance-emploi (-38 %). Elles ont peu modifié leur temps de présence à l'assistance-emploi. Dans les dix-huit mois suivant leur participation, elles ont passé en moyenne cinq semaines à l'assurance-emploi et deux mois à l'assistance-emploi. Près de deux sur cinq (38 %) ont gagné moins de 20 000 \$ en 2002. Environ sept sur dix (72 %) ont **créé ou consolidé** une entreprise et un peu plus de la moitié (53 %) en géraient toujours une au moment du sondage;
- **les prestataires actifs de l'assurance-emploi** ont des taux de présence ponctuelle et cumulative très élevés (94 % ont travaillé dans les douze mois suivant leur participation, 96 % dans les dix-huit mois et 84 % étaient en emploi au moment du sondage). Toutefois, ce sont eux qui ont le moins augmenté leur temps de présence en emploi, **dans l'année suivant leur participation** (13,5 % et 539 heures de plus). Après leur participation, ce sont eux qui ont eu le plus recours à l'assurance-emploi (sept semaines sur dix-huit mois), mais ils ont sensiblement diminué leur temps de présence, par rapport à l'année précédant leur participation (-33 % de temps, soit dix-sept semaines de moins). Par ailleurs, ils ont continué à avoir très peu recours à l'assistance-emploi (moins de un mois en moyenne sur dix-huit mois). Ils sont **proportionnellement les plus nombreux à avoir démarré ou consolidé une entreprise (76 %) et à gérer une entreprise au moment du sondage (62 %)**. Leurs revenus personnels sont aussi les plus élevés en 2002 (54 % ont gagné 20 000 \$ et plus).

4.2.2 Les effets nets

- **Les prestataires de l'assistance-emploi** qui ont participé à STA, comparativement aux non-participants ayant des caractéristiques semblables, sont proportionnellement plus nombreux à avoir travaillé entre avril 2001 et la période du sondage (+14 points de pourcentage, douze et dix-huit mois après avril 2001), ils sont plus nombreux à être en emploi au moment du sondage (+17 points) et la proportion de temps passé en emploi est aussi plus élevée (entre +14 et +15 points, dix-huit et douze mois après avril 2001). **Comparativement à l'année précédant la participation**, on note des effets importants pour les participants/participant.es : +31 points de temps passé en emploi que les non-participants, 674 heures de travail de plus et 5 636 \$ de plus, en moyenne, de revenus d'emplois. Sur la réduction du temps à l'assurance-emploi, on ne note aucun écart significatif entre les participants/participant.es et les non-participants, la présence étant faible dans les deux cas. En contrepartie, les participants/participant.es ont, en moyenne, passé deux mois de moins à l'assistance-emploi que les non-participants, soit un écart de 20 points de pourcentage. En 2002, le revenu personnel des participants/participant.es n'a pas été différent de celui des non-participants. Sur la qualité de vie, on note des écarts positifs pour les participants/participant.es, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler et à améliorer leur formation et concernant leur perception de leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales;
- **les personnes admissibles de l'assurance-emploi** qui ont participé à STA, comparativement aux non-participants ayant des caractéristiques semblables, sont proportionnellement plus

nombreuses à avoir travaillé entre avril 2001 et la période du sondage (+16 points de pourcentage, douze mois après avril 2001 et +14 points, dix-huit mois après), ils sont plus nombreux à être en emploi au moment du sondage (+15 points de pourcentage) et la proportion de temps passé en emploi est aussi plus élevée (+21 et +20 points, douze et dix-huit mois après avril 2001). **Comparativement à l'année précédant la participation**, on note des effets importants pour les participants/participantes : +45 points de temps passé en emploi que les non-participants, 1 087 heures de travail de plus et 4 645 \$ de plus de revenus d'emplois. On note une diminution du temps passé à l'assurance-emploi plus importante chez les participants/participantes (-38 %) que chez les non-participants (-11 %) se soldant par un écart de 27 points de pourcentage en faveur des participants/participantes, soit quatorze semaines. Les participants/participantes ont, en moyenne, réduit de 3,5 % le temps passé à l'assistance-emploi, alors que les non-participants l'ont augmenté de 5,9 %, pour un effet net positif de 9 points de pourcentage en faveur des participants. Sur la qualité de vie, on note des écarts significatifs indiquant que les participants/participantes ont davantage le sentiment d'avoir amélioré leur estime de soi, leur confiance en soi, ainsi que leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales;

- **les prestataires actifs de l'assurance-emploi** qui ont participé à STA, comparativement aux non-participants ayant des caractéristiques semblables, sont proportionnellement plus nombreux à être en emploi au moment du sondage (+16 points de pourcentage) et la proportion de temps passé en emploi est aussi plus élevée (+14 et +12 points, douze et dix-huit mois après avril 2001). **Comparativement à l'année précédant la participation**, on note des effets positifs pour les participants/participantes : +13 points de pourcentage de temps passé en emploi que les non-participants et 558 heures de travail de plus. On note une diminution du temps passé à l'assurance-emploi plus importante chez les participants (-33 %) que chez les non-participants (-24 %) se soldant par un écart de 10 points de pourcentage en faveur des participants/participantes, soit cinq semaines. On ne note aucune différence significative du temps passé à l'assistance-emploi, entre les participants/participantes et les non-participants. En 2002, le revenu personnel des participants/participantes a été similaire à celui des non-participants. Sur la qualité de vie, on note des écarts significatifs en faveur des participants/participantes, qui ont davantage le sentiment que leur qualités professionnelles et entrepreneuriales se sont améliorées.

Dans l'ensemble, on constate :

- des effets positifs sur l'emploi chez les femmes et chez les hommes et il y a peu de différences par sexe;
- qu'aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âges;
- qu'il est avantageux de compléter sa participation, car on note des effets positifs nets plus marqués chez ceux qui l'ont complétée.

5. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les effets nets observés dans l'évaluation de STA sont relativement du même ordre que ceux obtenus dans des études récentes au niveau international pour des mesures de soutien à l'entrepreneuriat, notamment des études américaines menées à partir de devis expérimentaux, en ce qui concerne la présence en emploi et les revenus d'emplois. **On note des effets positifs nets sur la présence et la proportion de temps passé en emploi, mais pas d'effets probants sur les revenus personnels** (niveau de revenu annuel avant impôt, quelle que soit la source), quel que soit le groupe considéré. L'ensemble des données porte à croire que la part de la rémunération d'emploi a augmenté, dans l'ensemble du revenu, sans toutefois accroître sensiblement le revenu global.

Comparativement aux résultats obtenus pour les autres mesures actives (étude publiée en avril 2004 par le MESS), la mesure STA donne globalement les mêmes effets positifs et élevés sur l'emploi et sur la réduction des prestations d'assistance-emploi pour les clients prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, on obtient davantage d'effets dans le cadre de la mesure STA comparativement aux autres mesures. Enfin, la mesure STA permet de réduire les prestations d'assurance-emploi pour les clients de l'assurance-emploi, ce qui n'était pas le cas pour les autres mesures.

Les effets observés selon le sexe vont aussi globalement dans le même sens que les résultats présentés dans la littérature récente, soit **peu de différences entre les hommes et les femmes sur l'ensemble des indicateurs**. Par ailleurs, **ceux qui complètent leur participation enregistrent de meilleurs effets que ceux qui ne la complètent pas**, ce qui va dans le sens de plusieurs études déjà effectuées au Ministère.

Le niveau des effets observés peut être considéré comme élevé lorsqu'il dépasse cinq points de pourcentage, ce qui est le cas de plusieurs indicateurs, quelles que soient les clientèles considérées.

On observe des effets qui persistent sur une assez longue période. Comme c'est le cas dans notre étude, d'autres évaluations sur ce type de mesure nous indiquent que les effets sur la présence en emploi, le temps passé en emploi et les revenus d'emplois sont encore présents sur une période de deux ans.

Dans les écrits, il n'y a pas de consensus sur les liens entre le contexte économique et les effets nets de mesures telles que STA. Même s'il est notoire que le contexte économique exerce

une influence directe sur l'insertion en emploi, le recours au soutien public du revenu et les revenus, ce contexte influence les participants/participantés comme les non-participants, sans que l'on puisse déterminer le groupe le plus affecté.

Il ressort de l'ensemble des écrits qu'il importe de bien cerner les besoins et de s'assurer que les personnes à qui on offre la mesure STA ont un potentiel entrepreneurial. Les résultats des études montrent que ce type de mesures ne profite qu'à certains travailleurs sans emploi. Les prestataires de l'aide sociale ont, en général, une faible propension à devenir travailleurs autonomes. Enfin, la population cible potentielle est restreinte même pour les prestataires de l'assurance-emploi. D'après les indications que nous avons à partir de l'étude de fonctionnement, les critères de sélection appliqués pour retenir les candidats dans le cadre de la mesure STA vont nettement dans ce sens. Les personnes qui sont davantage éloignées du marché du travail sont plutôt référées à des mesures de développement de leur employabilité. Celles-ci peuvent constituer, dans certains cas, une étape préalable dans le cadre d'un parcours les conduisant à une participation ultérieure à STA lorsque cela s'avère pertinent. En contrepartie, il faut rappeler que les non-participants retenus pour fin de comparaison avec les participants/participantés avaient tous un profil entrepreneurial comparable à celui des participants/participantés à la mesure STA et que ces non-participants avaient tous songé très sérieusement à créer leur propre entreprise ou à devenir leur propre patron. Il y a donc, tant parmi les prestataires de l'assistance-emploi que parmi les clients de l'assurance-emploi, des individus pouvant devenir entrepreneur et, à en juger par le profil entrepreneurial des non-participants, ces individus ne sont pas toujours repérés.

L'étude de fonctionnement a fait ressortir de très nombreux aspects positifs : la pertinence n'est nullement mise en doute, les aides fournies sont ciblées en fonction des besoins et le bassin d'expertise et d'expérience en matière de démarrage d'entreprise est bien mis à contribution. **Toutefois, les intervenants et intervenantes suggèrent d'apporter des ajustements et des améliorations à la mesure.**

Étant donné des effets dans l'ensemble très positifs, il convient que ces ajustements et améliorations permettent de conserver ces effets, tant pour les individus que pour le déploiement des entreprises et pour leur taux de survie. En améliorant le fonctionnement de la mesure, on favoriserait peut-être également une croissance des revenus personnels, un effet non observé jusqu'à présent.

Ces pistes d'amélioration, identifiées par les intervenants et intervenantes, portent principalement sur la clarification des orientations données à la mesure et sur une meilleure application du principe d'équité, afin que les participants de tous les territoires du Québec aient un accès comparable à l'information sur la mesure et aux différentes aides techniques et financières prévues. Par ailleurs, les études sur les effets de ce type de mesure font ressortir l'importance d'une bonne évaluation du potentiel entrepreneurial.

Puisque la clientèle visée doit posséder un potentiel entrepreneurial pour être admise à la mesure, on pourrait sélectionner la clientèle d'abord en fonction de ce critère, d'autant plus que le fait d'avoir les qualités et le profil d'un entrepreneur constitue, selon la plupart des intervenants, un facteur crucial de réussite d'un projet d'entreprise. Toutefois, les outils et les pratiques d'évaluation du potentiel entrepreneurial varient d'un territoire à l'autre et les tests validés constituent l'exception, dans les régions visitées. La promotion de la mesure auprès des clients de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi pourrait être suivie d'une vérification sommaire du potentiel entrepreneurial pour les personnes intéressées.

6. LES SUITES AU DOSSIER

Cette évaluation complète les études sommatives portant sur les effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, conformément à l'engagement pris par le Québec dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail. Une étude d'efficience (coûts-efficacité), également prévue dans l'entente Canada-Québec, est en cours de réalisation pour toutes les mesures offertes aux individus, incluant la mesure STA. Enfin, un rapport du projet pilote portant sur l'analyse différenciée selon le sexe des mesures « Soutien au travail autonome » et « Subventions salariales » sera produit prochainement.

7. CONSULTATIONS EFFECTUÉES

Un comité d'évaluation a suivi les travaux et a été consulté sur les rapports. Ce comité était composé, notamment¹, des représentants des instances administratives suivantes, pour toutes les questions relatives à l'application de la mesure : la Direction des mesures et des services d'Emploi-Québec, les directions régionales de Montréal et de Québec d'Emploi-Québec, l'Association des CLD du Québec, un organisme coordonnateur pour la livraison de la mesure STA. Les recommandations ont été discutées avec la Direction des mesures et services d'Emploi-Québec et avec la Direction des politiques de main-d'œuvre. Les commentaires reçus ont été intégrés au mémoire. Enfin, le mémoire a été présenté au Comité de gestion d'Emploi-Québec le 25 février 2005.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Date : Le 5 avril 2005

¹ Les autres membres du comité ont suivi les travaux sur le projet pilote d'analyse différenciée selon le sexe.

FAITS SAILLANTS

Évaluation de la mesure de Soutien au travail autonome : résultats de l'étude qualitative**1. CONTEXTE**

La mesure Soutien au travail autonome (STA) a comme objectif d'aider les individus à atteindre l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleur autonome. Cette mesure, créée en 1998, est issue du programme de Soutien à l'emploi autonome (SEA), implanté en 1993 par le gouvernement du Québec et géré par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), et de l'Aide au travail indépendant (ATI), mis en oeuvre en 1992 par le gouvernement fédéral. Ce sont les possibilités restreintes d'emplois et la précarité du marché du travail qui sont à l'origine des premiers programmes SEA et ATI. Dans le contexte de la récession économique du début des années 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux ont jugé nécessaire d'implanter une telle mesure afin de lutter contre la précarité du marché du travail tout en soutenant le développement d'entreprises et en favorisant l'emploi autonome. La mise en oeuvre de STA repose sur l'hypothèse que le travail autonome et le développement d'entreprises constituent en soi des substituts valables au travail salarié.

L'aide offerte dans le cadre de la mesure STA consiste en du soutien technique et financier aux participants et participantes. Les personnes admissibles au soutien financier reçoivent une allocation hebdomadaire et un remboursement des frais de garde pouvant durer jusqu'à 52 semaines. Le soutien technique est assuré par les Centres locaux de développement (CLD) ou par tout organisme agréé par Emploi-Québec comme étant compétent en matière d'entrepreneuriat. Ainsi, sont admissibles à titre d'organisme agréé les organismes communautaires spécialisés dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi et des établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec. Le personnel du CLD/coordonnateur apporte une aide-conseil sur divers sujets : l'élaboration d'un plan d'affaires, la comptabilité, le marketing, l'utilisation de l'informatique, l'accès à du capital et à des fonds de roulement, etc. Le CLE et le CLD/coordonnateur sollicitent la collaboration d'un représentant ou d'une représentante du milieu des affaires de leur territoire géographique, lorsque vient le temps de mettre sur pied un comité de sélection pour analyser les plans d'affaires des participants et participantes à la mesure.

À la demande d'Emploi-Québec, la Direction de l'évaluation de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été mandatée pour procéder à l'évaluation de STA. Cette évaluation constitue un engagement du Québec dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail. L'évaluation de STA porte sur le fonctionnement de la mesure, de même que sur ses effets bruts et nets liés à l'insertion en emploi, à l'utilisation du soutien public du revenu et à la qualité de vie des participants et participantes. Enfin, cette évaluation s'inscrit dans un projet pilote sur l'application de l'Analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui concerne aussi la mesure de Subventions salariales. Un rapport spécifique à l'ADS sera produit ultérieurement.

2. METHODOLOGIE

La démarche d'évaluation repose sur l'utilisation d'approches de nature qualitative et quantitative. L'approche qualitative a été utilisée pour l'évaluation du fonctionnement et l'approche quantitative a été choisie pour évaluer les effets bruts et nets de la mesure. Deux sources d'information sont mises à contribution pour l'évaluation du fonctionnement : une étude documentaire et des entrevues réalisées avec des interlocuteurs/interlocutrices-clés dans l'application de la mesure.

Dans l'étude documentaire, nous examinons les documents et les données administratives qui décrivent la conception et l'application de la mesure STA et sa gestion locale, régionale et centrale. Cette étude permet, notamment, de vérifier et de connaître l'information disponible sur le volume et l'évolution des participations, sur le profil de la clientèle visée et celle rejointe, sur les caractéristiques des projets d'entreprise admissibles, sur le processus opérationnel prévu, ainsi que sur la répartition des rôles et responsabilités entre les divers intervenants dans l'application de la mesure et sur les ressources investies dans la mesure STA. Les données administratives et les statistiques sur la clientèle ont également servi à identifier les sites (ou régions) retenus pour la réalisation des entrevues portant sur le fonctionnement de la mesure.

Les entrevues avec des informateurs/informatrices-clés constituent un élément majeur de l'évaluation du fonctionnement de la mesure. Elles visent à comprendre les caractéristiques de la livraison de la mesure, sur le terrain : la promotion, les processus de recrutement et de sélection de la clientèle et du choix des projets d'entreprise, le cheminement de la clientèle à travers les diverses étapes de réalisation du projet d'entreprise, la répartition des rôles et des responsabilités entre les CLD/coordonnateurs et E.-Q., de même qu'entre les niveaux local, régional et central

d'E.-Q. Les entrevues ont également comme objectif de recueillir la perception des intervenants et intervenantes en ce qui concerne l'atteinte de la clientèle visée, l'adéquation des ressources allouées, les forces et les faiblesses de la mesure et enfin, les suggestions en vue d'améliorer la livraison de la mesure et de mieux atteindre les objectifs poursuivis.

Les personnes rencontrées pour l'évaluation du fonctionnement de STA sont les suivantes : dans les CLD ou les organismes coordonnateurs, des personnes responsables de l'application de la mesure et des conseillers et conseillères dont la tâche est en partie ou totalement consacrée à STA, ainsi que des gestionnaires des CLD/coordonnateurs; à Emploi-Québec, des agents et agentes d'aide à l'emploi, des responsables locaux, régionaux et des unités centrales concernés par l'application de STA.

Le mode d'évaluation retenu dans l'évaluation du fonctionnement est une approche par site. Des régions, des CLE, des CLD et des organismes coordonnateurs ont été sélectionnés afin de couvrir un éventail diversifié de contextes locaux et régionaux d'application de STA. Les régions suivantes ont été choisies comme sites pour l'étude de fonctionnement : Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Estrie, Montréal, Montérégie, Saguenay-Lac-St-Jean. Entre la mi-février et la mi-mars 2003, une équipe d'évaluation du Ministère a rencontré 90 personnes lors de 53 entrevues auprès des différentes catégories d'interlocuteurs. Les entrevues ont duré entre une heure et trois heures et ont été enregistrées. Un compte rendu des entrevues a été validé par ces interlocuteurs/interlocutrices-clés.

3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

3.1. ÉTUDE DOCUMENTAIRE

En 2003-2004, la mesure STA comptait 5 915 participants/participantes et 1,8 % des nouvelles participations aux mesures actives d'Emploi-Québec destinées aux individus. Comparativement à 2000-2001, on constate peu de changement (5 747 participants/participantes et 1,6 % des nouvelles participations). STA rejoint plus d'hommes (62,5 %) que de femmes (37,5 %). La clientèle se concentre dans le groupe d'âge des 30-44 ans et la part des individus de 45 ans et plus y est moindre que pour l'ensemble des mesures actives offertes aux individus (21 % contre 25 %). Le niveau de scolarité y est relativement élevé, encore plus si l'on compare avec l'ensemble de la clientèle des mesures actives offertes aux individus par E.-Q. En effet, en 2003-2004, selon les statistiques officielles du MESSF, 39 % de la clientèle possédait un niveau de scolarité collégial ou universitaire, ce qui est le cas de 16 % de la clientèle de l'ensemble des mesures actives d'E.-Q. Parallèlement, 13 % des participants et participantes à STA ont moins d'un secondaire V, alors que 29 % ont ce niveau de scolarité, dans l'ensemble des mesures actives destinées aux individus.

Le statut des personnes qui participent à STA se démarque nettement de celui des participants et participantes à l'ensemble des mesures actives : en 2003-2004, 15 % seulement étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation à la mesure STA, comparativement à 37 % dans l'ensemble des mesures actives; 82 % étaient actifs ou admissibles à l'assurance-emploi, comparativement à 49 % pour l'ensemble des mesures actives. Les personnes sans soutien public du revenu représentaient 2 % de la clientèle STA, comparativement à 13 % pour l'ensemble des mesures actives.

Environ une personne sur dix est en situation de monoparentalité, surtout des femmes (17 % des participantes à la mesure STA et 4 % des participants). La participation des personnes handicapées y est nettement plus faible que dans l'ensemble des mesures actives destinées aux individus (1 % comparativement à 5 %).

Dans l'agglomération la plus peuplée du Québec, soit Montréal, Montréal-Banlieue et Laval, la mesure STA est moins utilisée, comparativement à l'ensemble des mesures actives, que dans d'autres régions. De plus, entre 2000 et 2004, dans les trois régions les plus peuplées du Québec (Montréal, Montérégie, Capitale Nationale), la part de participants et participantes à la mesure a diminué de façon importante dans la région de la Capitale-Nationale, alors qu'elle est restée stable dans les régions de Montréal et de Montréal-Banlieue et que la Montérégie a connu une légère augmentation de sa part de participation.

Dans l'ensemble du Québec, selon les données de l'Enquête sur la population active, les hommes représentaient, en 2003, les deux tiers de l'emploi autonome, au Québec. La répartition entre les hommes et les femmes dans la mesure STA correspondrait donc, grosso modo, à celle de la population active des travailleurs indépendants, avec une proportion un peu plus élevée de femmes qui participent à la mesure STA (37,5 %) que de travailleuses autonomes (34,6 %). Par ailleurs, l'analyse du statut des travailleurs autonomes selon le sexe nous fait également entrevoir une réalité du travail indépendant fort différente pour les hommes et pour les femmes. En effet, les hommes sont en très forte majorité parmi les travailleurs indépendants constitués en société,

avec ou sans aide rémunérée², alors que les femmes sont davantage concentrées parmi les travailleurs autonomes ayant le statut de « travailleurs familiaux non rémunérés³ ». Il semble que pour un bon nombre de femmes, le travail indépendant n'est pas synonyme d'indépendance financière.

En 2003-2004, l'aide financière aux participants et participantes a été de 27,1 M\$ et l'aide technique, de 6,3 M\$, pour un total de 33,4 M\$. Ces montants ne tiennent pas compte du montant annuel venant du gouvernement fédéral et versé au ministère des Régions pour l'administration des CLD.

3.2. RÉSULTATS DES ENTREVUES AVEC DES INTERLOCUTEURS/INTERLOCUTRICES-CLÉS

Dans le guide des mesures et services d'emploi d'Emploi-Québec, on précise que « la mesure Soutien au travail autonome est une mesure orientée vers l'employabilité comportant un volet économique lié au lancement d'une entreprise et à l'autonomie du travail ». Il ressort des entrevues réalisées que des intervenants et intervenantes d'E.-Q. et des CLD n'accordent pas la même priorité aux deux grands objectifs de la mesure. En effet, alors qu'un bon nombre d'agents et d'agentes d'aide à l'emploi et de responsables locaux des CLE considèrent en priorité l'objectif d'employabilité, le seul objectif considéré par plusieurs conseillers et conseillères des CLD/coordonnateurs en est un de développement économique et de création d'emplois et d'entreprises. Ces différents points de vue correspondent bien aux missions respectives d'E.-Q. et des CLD/coordonnateurs, mais ils donnent lieu à des perceptions différentes sur la clientèle visée. Ainsi, dans les CLD/coordonnateurs, on évalue le plus souvent les caractéristiques individuelles et le profil socioprofessionnel dans la perspective où ils sont susceptibles d'aider ou de nuire au projet d'affaires, alors que les agents et agentes d'aide et responsables locaux vont avoir tendance à vérifier d'abord les possibilités qu'a une personne de s'intégrer au marché du travail existant, sans recourir au travail indépendant.

La clientèle visée en fonction du dispositif de repérage d'E.-Q., soit les personnes à risque de chômage prolongé, semble peu correspondre à la clientèle atteinte. En effet, les critères utilisés pour le repérage et associés au risque pour les personnes de devenir chômeuses et/ou de voir la durée de leur chômage se prolonger sont principalement les suivants : un faible niveau de scolarité, un faible taux de salaire, des expériences de chômage prolongé. Or, les participants et participantes à la mesure STA ont généralement un niveau élevé de scolarité et la plupart sont en chômage depuis moins d'un an. Par ailleurs, même si les personnes sans soutien public du revenu sont admissibles à la mesure et en ce sens, font partie de la clientèle visée, ils ne constituaient que 2 % des personnes participantes, en 2003-2004. Enfin, les candidats doivent posséder un potentiel entrepreneurial pour être admis à la mesure, mais les outils et les pratiques d'évaluation du potentiel entrepreneurial varient d'un territoire à l'autre et les tests validés constituent l'exception, dans les régions visitées. Encore là, il n'est pas certain que la clientèle visée est celle atteinte, d'autant plus que les objectifs de cette évaluation du potentiel entrepreneurial ne sont pas les mêmes pour tous les intervenants, certains y voyant un diagnostic des besoins de formation et d'aide technique des participants et participantes plutôt qu'un moyen de sélectionner la clientèle.

Concernant la sélection des projets, ceux des secteurs d'activité primaire ou secondaire sont rarement sélectionnés, même dans les régions où ces activités constituent une priorité de développement économique. Cette situation s'explique, d'après les intervenants/intervenantes, par le niveau d'investissement requis pour financer une entreprise dans ces différents secteurs, niveau généralement moins élevé dans le secteur des services. Mais également, la période de financement pour l'étape de prédémarrage est trop courte pour favoriser des projets d'envergure ou qui demandent davantage de financement et de préparation.

Les intervenants et intervenantes estiment, pour la plupart, que l'aide financière accordée aux personnes qui participent à STA est suffisante, sauf pour les personnes sans soutien public du revenu, qui n'ont droit qu'à des remboursements pour frais de garde en cas de besoin, et pour la main-d'œuvre à statut précaire, qui n'a droit à aucun soutien public du revenu. Certains, dans les CLD/coordonnateurs, soutiennent que la main-d'œuvre à statut précaire et les personnes en emploi devraient aussi avoir accès à un soutien technique et financier, si leur projet a de bonnes chances de générer des emplois sur le territoire.

Dans certains territoires, une panoplie d'aides techniques est disponible pour les promoteurs : accès aux services d'aide à l'emploi, aux mesures de formation et aux services aux employeurs des CLE, accès aux services d'aide au financement des CLD/coordonnateurs et des autres organismes d'aide, accès à des services bénévoles ou non de mentorat et de réseautage, accès à des organismes d'aide au démarrage d'entreprise ou à l'entrepreneuriat, recherche de

² Selon les données de l'EPA, entre 75 % et 80 % des travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société sont des hommes, selon les années et le fait de disposer ou non d'une aide rémunérée.

³ Selon les données de l'EPA, 76 % des travailleurs autonomes ayant le statut de « travailleurs familiaux non rémunérés » sont des femmes, en 2003. Il s'agit par exemple de femmes qui travaillent avec leur conjoint dans une entreprise agricole ou autre, sans une reconnaissance monétaire du travail accompli.

collaborations diverses avec les organismes publics et privés du milieu, que ce soit des commissions scolaires, des organismes communautaires, des firmes de consultants, etc. Sur le plan des ressources humaines consacrées à la livraison de la mesure, il y a sur le terrain un bassin d'expertise, de personnes formées et compétentes pour aider au démarrage d'entreprises et qui pour beaucoup, ont l'expérience de ce type de mesures. À cela s'ajoutent les compétences et l'expérience d'entrepreneuriat des membres des comités de sélection, mises bénévolement à la disposition des participants et participantes. Tous ces efforts conjugués constituent une force du fonctionnement de la mesure. Toutefois, on note que l'ensemble des aides techniques reçues peut varier considérablement d'un territoire à l'autre. Cette disparité pose des problèmes d'équité, comme le reconnaissent les intervenants eux-mêmes, qui voient dans le soutien technique apporté aux personnes participantes un facteur-clé de la réussite du projet. Selon la plupart des intervenants et intervenantes, dans les CLE comme dans les CLD/coordonnateurs, le suivi des projets, responsabilité assumée par les CLD/coordonnateurs, est à améliorer.

Un bon nombre d'intervenants/intervenantes ont mentionné la durée de l'aide comme étant un problème. Dans certains territoires, on accorde systématiquement une période de 52 semaines, alors que dans d'autres on établit la durée en fonction des besoins du client tels que perçus par le comité de sélection, tout en respectant le maximum prévu de 52 semaines. Certains intervenants déplorent un manque d'uniformité d'un territoire à l'autre, alors que d'autres souhaitent plus de souplesse quant à la durée, comme par exemple d'avoir la possibilité de diminuer progressivement le soutien du revenu et de l'étaler sur une période plus longue, en fonction des besoins.

La promotion pourrait être améliorée pour mieux atteindre la clientèle visée, une fois que cette clientèle aura été définie plus clairement et que les intervenants et intervenantes sur le terrain partageront une vision commune de la clientèle visée.

Les responsables locaux et régionaux de la mesure d'E.-Q. et les conseillères et conseillers des CLD/coordonnateurs considèrent avoir une bonne connaissance de la mesure. Toutefois, les responsables locaux et régionaux d'E.-Q. souhaiteraient avoir des rencontres annuelles pour échanger de l'information et favoriser une vision d'ensemble des objectifs et de l'application de la mesure. Par ailleurs, il semble que beaucoup d'agentes et d'agents d'aide à l'emploi des CLE connaissent mal la mesure et la plupart ne font aucun suivi de cette clientèle dans le cadre d'un parcours, considérant que cela relève de la responsabilité des CLD/coordonnateurs.

De l'avis des intervenantes et des intervenants, les **facteurs de réussite** cruciaux pour le démarrage d'une entreprise sont : que les promoteurs possèdent le profil et les qualités d'entrepreneurs, que le produit ou service soit assuré d'un marché et enfin, que les promoteurs puissent bénéficier d'un soutien approprié, que ce soit pour des formations d'appoint, de l'aide-conseil ou du financement. Par la mesure STA, les interventions s'appliquent à ces trois facteurs de réussite.

4. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les entrevues réalisées, dans les CLD/coordonnateurs et les CLE, font ressortir de nombreux aspects positifs dans le fonctionnement de la mesure STA. D'abord, la plupart s'entendent sur le diagnostic des forces de la mesure et sur ses facteurs de réussite. Le dénominateur commun aux préoccupations des uns et des autres reste le souci que la clientèle y trouve son compte, que la tentative de créer un emploi autonome, ou une entreprise, réussisse. On trouve dans l'ensemble du territoire des aides variées et ciblées en fonction des besoins, ainsi qu'un bassin d'expertise et d'expérience en matière de démarrage d'entreprise, tant à E.-Q. que dans les CLD/coordonnateurs et les comités de sélection. De plus, pratiquement toutes les personnes qui interviennent auprès de la clientèle notent que la mesure est unique et sa pertinence n'est nullement mise en doute : selon elles, la mesure est conçue pour répondre à des besoins bien réels d'une clientèle ciblée.

Parallèlement à ces forces dans le fonctionnement de la mesure, un certain nombre de difficultés de fonctionnement sont aussi apparues à la lumière de l'étude documentaire et des entrevues réalisées. Le principal problème de fonctionnement de la mesure est l'absence d'une vision commune des objectifs et par conséquent, de la clientèle visée. Ainsi, pour ce qui est de la sélection en fonction du critère de base du dispositif de repérage, à savoir que la clientèle désignée doit être constituée de personnes à risque de chômage prolongé, l'étude documentaire et les entrevues réalisées auprès des intervenants indiquent que ces personnes ne font pas nécessairement partie de la clientèle visée et encore moins de la clientèle atteinte. En fait, pour la plupart des intervenants et intervenantes des CLD/coordonnateurs, la clientèle visée en fonction du dispositif de repérage a rarement le potentiel entrepreneurial qui permettrait l'atteinte des objectifs de la mesure.

Puisque la clientèle visée doit posséder un potentiel entrepreneurial pour être admise à la mesure, on pourrait sélectionner la clientèle d'abord en fonction de ce critère, d'autant plus que le fait d'avoir les qualités et le profil d'un entrepreneur constitue, selon la plupart des intervenantes et intervenants, un facteur crucial de réussite d'un projet d'entreprise. Toutefois, les outils et les pratiques d'évaluation du potentiel entrepreneurial varient d'un territoire à l'autre et les tests validés constituent l'exception, dans les régions visitées.

En effet, outre l'absence d'une vision commune des objectifs de la mesure et de la clientèle visée, le deuxième problème majeur de fonctionnement réside dans la grande variation, d'un territoire à l'autre, dans l'allocation des ressources humaines et financières consacrées à la mesure STA, dans les outils de diagnostic et de sélection de la clientèle utilisés, ainsi que dans les aides fournies, dont le suivi. À ce sujet, la Direction des mesures et services est à finaliser une politique de coûts forfaitaires qui va aussi définir le niveau de service attendu, ce qui devrait contribuer à la solution de ce problème. Les outils d'évaluation du potentiel entrepreneurial et le suivi des projets et des participants/participantes sont les aspects sur lesquels on a constaté le plus de disparité. Ces deux aspects étant liés à des facteurs cruciaux de réussite du projet d'entreprise, ils méritent une attention particulière dans la recherche d'amélioration du fonctionnement de la mesure.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Date : Le 23 février 2005

FAITS SAILLANTS

Évaluation de la mesure « Soutien au travail autonome » offerte aux individus par Emploi-Québec : Résultats de l'étude sur les effets bruts et nets liés à l'insertion en emploi, à l'utilisation du soutien public du revenu et à la qualité de vie

1. CONTEXTE

Les mesures actives offertes par Emploi-Québec sont le résultat d'une démarche d'harmonisation et d'intégration des programmes et mesures de développement de la main-d'œuvre fédéraux et provinciaux qui étaient disponibles avant la conclusion de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. À la suite de cette entente, un plan pluriannuel d'évaluation (2000-2005) portant sur les mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec a été entériné par les autorités. Une des évaluations prévues visait à mesurer les effets, nets et bruts, de la mesure « Soutien au travail autonome » sur les personnes prestataires de l'assistance-emploi, sur les personnes prestataires et les personnes admissibles à l'assurance-emploi ainsi que les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu. Le Québec a la maîtrise d'œuvre de l'évaluation, alors que pour les autres provinces qui ont signé une entente, l'évaluation relève conjointement du gouvernement fédéral et de ces provinces. Par ailleurs, des échanges avec le gouvernement fédéral et les autres provinces ont eu lieu à l'automne 2001 pour favoriser l'utilisation d'approches méthodologiques et de certains indicateurs d'effets pouvant permettre certaines comparaisons avec les évaluations sommatives prévues dans les autres provinces.

Cette étude, pour laquelle la Direction de l'évaluation a retenu les services de M. Guy Lacroix de l'Université Laval et de la firme de sondage SOM Inc., a permis de **mesurer les effets bruts et nets de la mesure « Soutien au travail autonome »** sur les participantes et les participants à ces mesures. Il s'agit des effets concernant, notamment, **l'intégration en emploi, le revenu, l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ainsi que certains éléments liés à la qualité de vie.**

2. MÉTHODOLOGIE

La population à l'étude est formée d'un groupe de participants/participantes à la mesure « Soutien au travail autonome » et d'un groupe de non-participants/non-participantes, utilisé comme groupe de comparaison. Le groupe de participants/participantes a été constitué à partir d'un échantillon aléatoire stratifié selon le statut au soutien public du revenu (prestataires de l'assistance-emploi, prestataires actifs de l'assurance-emploi, personnes admissible de l'assurance-emploi et personnes sans soutien public du revenu) et le sexe. Il a été tiré parmi les personnes ayant débuté leur participation à cette mesure active après le 1^{er} janvier 1999 et dont la participation s'est terminée entre mai 2000 et avril 2001. Pour sa part, le groupe de non-participants/non-participantes a été constitué à partir d'un échantillon aléatoire stratifié selon le statut au soutien public du revenu. Cet échantillon a été tiré parmi les prestataires de l'assistance-emploi et les clients de l'assurance-emploi (prestataires actifs et personnes admissibles) n'ayant pas participé à une mesure active au cours de la période allant de janvier 1999 à avril 2001. Lors du sondage téléphonique, des questions filtres servant à estimer le profil entrepreneurial et l'intérêt envers l'entrepreneuriat ont été utilisées afin de ne retenir, dans le groupe de comparaison, que les non-participants/non-participantes ayant des qualités entrepreneuriales compatibles avec celles des participants/participantes. Pour les participants/participantes à la mesure STA sans soutien public du revenu, nous ne mesurons aucun effet, ceux-ci ne représentant que 3 % des participants/participantes.

L'étude des effets bruts et nets repose principalement sur un sondage auprès de participants/participantes et de non-participants/non-participantes aux mesures actives et sur le jumelage, à la suite du consentement des personnes interrogées dans le cadre du sondage, de données provenant de fichiers administratifs du MESSF et de Ressources humaines et développement des compétences du Canada (RHDCC).

Ces données servent à comparer la situation des participants/participantes à la mesure STA, avant et après leur participation, à celle de non-participants/non-participantes, avant et après une date équivalente servant de date butoir, eu égard aux objectifs et résultats visés. Deux méthodes économétriques visant le contrôle des biais de sélection liés à des caractéristiques observées et inobservées ont été utilisées afin de mesurer les effets nets : l'appariement sur la base de scores de propension et la correction par variable instrumentale de type Heckman.

Les entrevues téléphoniques, réalisées par la firme SOM Inc., ont débuté le 23 avril et se sont terminées le 22 juin 2003. En moyenne, les entrevues téléphoniques ont eu lieu 29 mois après

que se soit terminée la participation à la mesure STA. Au total, 2 000 entrevues téléphoniques ont été complétées soit : 1 136 participants/participantes et 864 non-participants/non-participantes. Plus de 80 % d'entre eux ont accepté l'utilisation des fichiers administratifs soit : 925 participants/participantes et 689 non-participants/non-participantes.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

3.1 LES RÉSULTATS BRUTS

Les résultats sont présentés dans un premier temps en termes bruts, c'est-à-dire sans référence à un groupe témoin. Ceux-ci sont présentés selon les catégories de personnes participantes au regard du statut du soutien public du revenu (annexe 1).

Résultats pour l'ensemble des participants/participantes

Globalement, on note des **résultats élevés** sur l'emploi, notamment par le travail à son compte, les revenus d'emploi ainsi que sur l'amélioration de l'estime de soi, de la motivation à travailler ou à améliorer sa formation et la qualité de vie à la suite de la participation à l'étude. Les résultats sur le recours à l'assurance-emploi et l'assistance-emploi montrent une **réduction importante de leur utilisation** de la part de ceux qui l'utilisaient entre l'année précédant et celle suivant la participation.

Ainsi :

- ♦ neuf **participants/participantes sur dix ont été présents en emploi** dans les mois suivant leur participation (les taux varient selon la période considérée soit, 12 mois : 92 %, 18 mois : 93 %, au moment du sondage : 84 %) et ce, majoritairement dans leur propre entreprise (72 % ont géré leur propre entreprise, qu'ils ont créée (60 %) ou consolidée (12 %) et 56 % des participants/participantes géraient leur entreprise au moment du sondage). Mentionnons aussi que parmi les participants/participantes ayant créé leur entreprise, deux sur cinq (42 %) l'ont fait dans le premier mois de la participation à la mesure STA et presque autant (39 %), entre le premier et le sixième mois;
- ♦ le **taux de survie des entreprises créées** dans le cadre de la mesure **est élevé** (au moins 73 % des entreprises étaient toujours en opération deux ans après leur démarrage). Pour les entreprises en opération à la fin de la participation à la mesure, **88 % étaient toujours actives deux ans après cette date**. Il s'agit principalement de **micro-entreprises** (51 % ne comptent aucun autre employé que le participant et 34 % emploient 1 à 5 autres personnes), **fonctionnant sur une base annuelle** (86 %). Un peu **plus du tiers** (38 %) de ces entreprises ont un **chiffre d'affaires inférieur à 30 000 \$**, alors qu'elles sont aussi nombreuses (36 %) à avoir un **chiffre d'affaire égal ou supérieur à 100 000 \$**. Ajoutons que cela **correspondait à l'emploi souhaité (92 %)**. Le taux de **satisfaction des revenus procurés par l'entreprise est de 57 %**, ce qui vient possiblement du fait que l'entreprise est encore très récente;
- ♦ **comparativement à l'année précédant la participation, les participants/participantes ont passé plus de temps en emploi** (le temps en emploi est passé de 26,9 à 39,8 semaines soit, 12,9 semaines de plus) et **ont gagné, en moyenne, 2 122 \$ de plus**;
- ♦ dans l'année suivant la participation, ils/elles ont passé **3 semaines à l'assurance-emploi (7 % du temps)** et **un/une participant/participante sur treize (8 %) y était présent/présente au moment du sondage**. Comparativement à l'année précédant leur participation, le temps passé à l'assurance-emploi a **diminué de 15 semaines** (la présence est passée de 18 semaines à 3 semaines);
- ♦ dans l'année suivant la participation, ils/elles ont passé **un mois à l'assistance-emploi et près d'un/une participant/participante sur dix y était présent/présente au moment du sondage**. Comparativement à l'année précédant la participation, le temps passé à l'assistance-emploi n'a **diminué que de 0,4 mois**;
- ♦ les participants/participantes ont le sentiment que leur **estime d'eux-mêmes**, que leur **motivation à travailler ou à améliorer leur formation**, que leur **qualité de vie** et que leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales se sont **améliorées** entre l'année précédant et celle suivant leur participation. Ces derniers résultats sont sensiblement les mêmes, quelle que soit la clientèle considérée.

Les résultats varient selon le type de clientèle eu égard au soutien public du revenu.

Les particularités des clientèles par rapport à l'ensemble :

- ♦ **Sur l'emploi :**
 - ce sont les **prestataires actifs et les personnes admissibles de l'assurance-emploi** qui **ont été les plus présents en emploi** à la suite de leur participation (taux de présence ponctuelle ou cumulative variant de 84 % à 96 %) et qui, conséquemment, ont passé une plus grande proportion de temps en emploi (79 % à 80 %). Viennent

ensuite les **prestataires de l'assistance-emploi** (taux : 68 % à 83 % et temps : 60 % et 61 %). Toutefois, comparativement à l'année précédant la participation, les **prestataires actifs de l'assurance-emploi ont moins amélioré leur situation d'emploi**, dans l'année qui a suivi, que les autres participants/participant(e)s qui ont augmenté la proportion du nombre de semaines en emploi (31 % à 41 %), leur nombre d'heures travaillées (640 à 943 heures) et leur revenu provenant d'emplois (3 984 \$ à 5 254 \$). Ajoutons que les prestataires de l'assistance-emploi ont moins fréquemment occupé un emploi dans leur propre entreprise (59 %) comparativement aux autres groupes.

♦ **Sur l'assurance-emploi :**

- ce sont les **prestataires actifs de l'assurance-emploi** qui ont le plus eu recours à l'**assurance-emploi** à la suite de la participation (7 semaines sur 18 mois), suivi des **personnes admissibles de l'assurance-emploi** (5 semaines sur 18 mois) et des **prestataires de l'assistance-emploi** (3 semaines sur 18 mois). Comparativement à l'année précédant la participation, les prestataires de l'assistance-emploi ont peu modifié le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi dans l'année qui l'a suivie, alors que les prestataires actifs de l'assurance-emploi y ont passé 17 semaines de moins et les personnes admissibles, 20 semaines de moins.

♦ **Sur l'assistance-emploi :**

- après la participation, ce sont les **prestataires de l'assistance-emploi** qui ont été le plus présents à l'**assistance-emploi** (8 mois sur 18 mois), suivi des **personnes admissibles de l'assurance-emploi** (2 mois sur 18 mois), alors que les autres participants/participant(e)s ont continué à peu utiliser cette forme d'aide (moins de 1 mois sur 18 mois). Comparativement à l'année précédant leur participation, les prestataires de l'assistance-emploi ont réduit leur présence d'environ **3 mois, en moyenne**, dans l'année suivant la participation, alors que les autres participants/participant(e)s ont peu modifié leur temps de présence à l'assistance-emploi, qui était faible au départ.

♦ **Sur les revenus personnels :**

- en 2002, ce sont les **prestataires actifs de l'assurance-emploi** qui ont eu les **revenus personnels les plus élevés** (54 % ont eu un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$), suivi des **personnes admissibles de l'assurance-emploi** (38 %), alors que les **prestataires de l'assistance-emploi** ont eu les revenus les moins élevés (18 % ont eu un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$).

3.2 LES EFFETS NETS

Les effets nets correspondent à la portion moyenne des résultats bruts attribuable au programme. Ceux-ci sont présentés (annexe 2) selon le statut pour les populations pour lesquelles un groupe de comparaison a été constitué. Les deux méthodes économétriques utilisées fournissent des résultats généralement convergents. Les résultats présentés sont ceux obtenus par la méthode d'appariement sur la base des scores de propension.

3.2.1 Les prestataires de l'assistance-emploi

Les tableaux de l'annexe 2 montrent les effets nets de la participation sur les prestataires de l'assistance-emploi de façon globale. Après modélisation :

- ♦ des **écarts favorisant les participants/participant(e)s** sont observés en terme d'effets nets sur :
 - la **présence en emploi** (12 mois : 14 points de pourcentage, 18 mois : 14 points);
 - la **présence ponctuelle en emploi** (17 points); ainsi que sur
 - la **proportion de temps passé en emploi** (12 mois : 14 points, 18 mois : 15 points).
- ♦ **toujours sur l'emploi, mais comparativement à l'année précédant la participation**, on note des écarts significatifs concernant la **proportion de temps en emploi** (31 points de pourcentage), le **nombre d'heures de travail** (674 heures) et la **rémunération d'emploi** (5 636 \$).
- ♦ **sur la réduction du temps à l'assurance-emploi**, on ne note aucun écart significatif entre les participants/participant(e)s et les non-participants/non-participant(e)s;
- ♦ en contrepartie, les participants/participant(e)s ont **passé moins de temps à l'assistance-emploi** (écarts de 15 à 16 points de pourcentage) et ont été moins dépendants de l'assistance-emploi que les non-participants/non-participant(e)s. **Comparativement à l'année précédant la participation**, les participants/participant(e)s ont, en moyenne, passé **deux mois de moins à l'assistance-emploi** soit, un écart de 20 % avec les non-participants/non-participant(e)s;
- ♦ en 2002, le **revenu personnel** des participants/participant(e)s n'a pas été différent de celui des non-participants/non-participant(e)s;

- ♦ sur la **qualité de vie**, on note des **écarts en faveur des participants/participantes** sur leur **estime de soi et de leur confiance en soi**, sur leur **motivation à travailler ou à améliorer leur formation** et sur leur **qualités professionnelles et entrepreneuriales** entre l'année suivant la participation et celle qui l'a précédée.

3.2.2 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Après modélisation :

- ♦ des **écarts favorisant les participants/participantes** sont observés en terme d'effets nets sur :
 - la **présence ponctuelle en emploi** (16 points de pourcentage); et
 - la **proportion de temps passé en emploi** (12 mois : 14 points, 18 mois : 12 points);
- ♦ toujours au **niveau de l'emploi, mais comparativement à l'année précédant la participation**, on note des **écarts positifs et significatifs** concernant la proportion de temps en emploi (13 points) et le nombre d'heures de travail (558 heures).
- ♦ sur la **réduction du temps passé à l'assurance-emploi**, on note une **diminution du temps passé à l'assurance-emploi** plus importante chez les participants/participantes (-33 %) que chez les non-participants/non-participantes (-24 %) se soldant par un écart de 10 points de pourcentage en faveur des participants/participantes, soit 5 semaines, comparativement à l'année précédant la participation;
- ♦ sur la **réduction du temps passé à l'assistance-emploi**, on ne note **aucune différence significative** entre les participants/participantes et les non-participants/non-participantes, comparativement à l'année précédant la participation;
- ♦ en 2002, le **revenu personnel** des participants/participantes a été **similaire** à celui des non-participants/non-participantes;
- ♦ sur la **qualité de vie**, on note des **écarts significatifs** en faveur des **participants/participantes, lesquels ont davantage le sentiment que leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales se sont améliorées.**

3.2.3 Les personnes admissibles de l'assurance-emploi

Après modélisation :

- ♦ des **écarts favorisant les participants/participantes** sont observés en terme d'effets nets sur :
 - la **présence en emploi** (12 mois : 16 points de pourcentage, 18 mois : 14 points);
 - la **présence ponctuelle en emploi** (15 points); ainsi que sur
 - la **proportion de temps passé en emploi** (12 mois : 21 points, 18 mois : 20 points).
- ♦ **toujours sur l'emploi, mais comparativement à l'année précédant la participation**, on note des écarts significatifs concernant la **proportion de temps en emploi** (45 points), le **nombre d'heures de travail** (1 087 heures) et la **rémunération d'emploi** (4 645 \$);
- ♦ sur la **réduction du temps passé à l'assurance-emploi**, on note une **diminution du temps passé à l'assurance-emploi** plus importantes chez les participants/participantes (-38 %) que chez les non-participants/non-participantes (-11 %) se soldant par un écart de 27 points de pourcentage en faveur des participants/participantes soit, 14 semaines, comparativement à l'année précédant la participation;
- ♦ sur la **réduction du temps passé à l'assistance-emploi**, les participants/participantes ont, en moyenne, réduit de **0,4 mois le temps passé à l'assistance-emploi**, alors que les non-participants/non-participantes l'ont augmenté créant un écart de 9 points de pourcentage en faveur des participants/participantes comparativement à l'année précédant la participation;
- ♦ sur la **qualité de vie**, on note des **écarts significatifs** indiquant que les participants/participantes ont **davantage le sentiment** que leur **estime de soi et de leur confiance en soi** et que leurs **qualités professionnelles et entrepreneuriales** se sont **améliorées** comparativement à l'année précédant leur participation.

3.2.4 Les clientèles spécifiques

Par sexe : peu de différences sont détectées

- ♦ les **effets positifs sur l'emploi** sont **présents chez les femmes et chez les hommes**. Pour les **prestataires actifs de l'assurance-emploi**, l'**effet** sur la présence en emploi au moment du sondage est **plus marqué** chez les **femmes** que chez les **hommes**. Les données ne permettent pas de détecter d'autres différences significatives entre les sexes;
- ♦ sur l'**utilisation de l'assistance-emploi**, les **effets bénéfiques** de la participation à la mesure STA sont perceptibles chez les **femmes prestataires de l'assistance-emploi**. Chez les **hommes prestataires de l'assistance-emploi**, les écarts observés sont moindres et n'atteignent pas le seuil usuel de signification statistique. Par ailleurs, aucune différence significative n'est observée entre les femmes et les hommes;
- ♦ sur l'**utilisation de l'assurance-emploi**, les **effets** sont observés chez les **femmes** et les **hommes**, sans différence significative selon le sexe;

- ♦ sur les éléments liés à la vie sociale et professionnelle, les effets observés par statut selon le soutien public du revenu ne diffèrent pas selon le sexe, sauf pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi où on observe des effets positifs sur la motivation à travailler ou à améliorer sa formation ainsi que sur la perception des qualités professionnelles et entrepreneuriales chez les hommes, mais pas chez les femmes.

Par groupe d'âge : aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes.

- ♦ sur l'emploi, des effets positifs sont observés pour tous les groupes d'âge, tous types de clientèles confondus;
- ♦ sur l'utilisation de l'assistance-emploi, les effets bénéfiques de la participation à la mesure STA touchent tous les groupes d'âge, tous types de clientèles confondus;
- ♦ sur l'utilisation de l'assurance-emploi, des effets sont significatifs dans tous les groupes d'âge, tous types de clientèles confondus;
- ♦ sur les éléments liés à la qualité de vie, on note un effet négatif sur le niveau de revenu personnel en 2002 pour les personnes âgées de 30 à 44 ans, alors qu'aucun effet n'est observé pour les autres groupes d'âge. On note aussi des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi ainsi que sur la perception des qualités professionnelles et entrepreneuriales des personnes âgées de moins de 30 ans et celles âgées de 30 à 44 ans, mais aucun effet probant chez les personnes âgées de 45 ans et plus.

Par participation complétée, ou non : il est avantageux de compléter sa participation

- ♦ sur l'emploi, les effets positifs de la mesure STA sont plus marqués chez les personnes ayant complété leur participation que pour celles ne l'ayant pas complétée, toutes clientèles confondues;
- ♦ sur l'utilisation de l'assistance-emploi, les effets bénéfiques des mesures sont perceptibles chez les personnes ayant complété leur participation, mais pas chez celles ne l'ayant pas complétée. Il faut toutefois préciser que le fait d'analyser cet aspect en regroupant tous les types de clientèles peut avoir nuit à la détection de différences statistiquement significatives puisque les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels représentent la moitié des participants/participantantes, ont peu recours à cette forme d'aide financière;
- ♦ sur l'utilisation de l'assurance-emploi, les effets des mesures sont perceptibles pour les personnes ayant complété leur participation et, de façon moindre et pas toujours significative, pour celles ne l'ayant pas complétée;
- ♦ sur le niveau de revenu personnel et sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation, les effets sont perceptibles chez ceux ayant complété leur participation mais pas chez ceux ne l'ayant pas complété.

3.3 DISCUSSION DES RÉSULTATS

Des effets nets relativement du même ordre que ceux obtenus dans des études récentes, dont deux menées aux États-Unis à partir de devis expérimentaux, en regard de la présence en emploi et des revenus d'emplois.

Dans l'ensemble, nos résultats semblent cohérents avec ceux obtenus dans la littérature récente, même si les méthodes utilisées et les techniques d'échantillonnage varient de façon importante d'une étude à l'autre. Les études évaluatives de neuf projets récents, dont deux réalisées à l'aide de devis expérimentaux, montrent dans plusieurs cas des effets nets positifs sur la présence en emploi (écarts variant de 1 à 28 points de pourcentage), sur la proportion de temps passé en emploi (écarts variant de 5 à 8 points de pourcentage) et sur les revenus d'emplois (« average total earning », écarts variant entre 289 \$ et 5 940 \$) sur des périodes moyennes variant de près de un an à plus de deux ans (Benus et al. (1995), Grave et Gauthier (1996), Fretwell, Benus ans O'Leary (1999)). Ces projets ont aussi eu pour effets de réduire les prestations d'aide versées aux participants/participantantes.

Les effets sur les revenus personnels demeurent mitigés tant dans notre étude que dans les autres études récentes sans qu'on puisse en cerner véritablement les causes.

La participation à la mesure STA n'a pas eu d'effets probants sur les revenus personnels (niveau de revenu annuel avant impôt quelle que soit la source), quel que soit le groupe considéré et ce, en dépit d'effets positifs sur les revenus provenant d'emplois pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Les études menées sur les programmes cités précédemment ont elles aussi montré peu d'effets positifs sur les revenus des participants/participantantes. Ainsi, Grave et Gauthier rapportent eux aussi que les participants/participantantes ont connu une amélioration plus grande de leurs revenus hebdomadaires d'emplois entre la période antérieure et celle suivant la participation (186 \$), mais ont eu des revenus globaux moindres (écart de 1 139 \$) après la participation comparativement aux non-participants/non-participantantes. On peut donc penser qu'il y a un effet

d'accroître la part de la rémunération d'emploi dans l'ensemble du revenu sans toutefois accroître sensiblement ce revenu global.

Les effets observés selon le sexe sont aussi globalement dans le même sens que les résultats présentés dans la littérature récente.

Dans notre étude, les indicateurs montrent peu de différences entre les femmes et les hommes sur les effets de la mesure « soutien au travail autonome ». Ainsi, sur la base des résultats bruts, les femmes sont, comparativement aux hommes, un peu moins nombreuses à créer une entreprise et, lorsqu'elles le font, leur entreprise compte un peu moins fréquemment d'autres employés que la participante elle-même et leur taux de survie est aussi légèrement moindre. Ces observations sont cohérentes avec celles rapportées par Benus et al.

Ceux qui complètent leur participation enregistrent de meilleurs effets que ceux qui ne la complètent pas.

On observe, dans notre étude ainsi que dans plusieurs études antérieures au Ministère, que les effets sont plus marqués, en moyenne, pour les personnes qui complètent leur participation.

À partir de quel niveau devrait-on considérer que les effets observés sont importants?

Eu égard aux effets sur la présence en emploi, mentionnons à titre de comparaison que les auteurs du rapport canadien intitulé « La promotion de 1995 : rapport de l'Enquête nationale de 1997 auprès des diplômés de 1995 » concluent que les études supérieures continuent d'être un bon investissement, puisque les perspectives d'emploi des diplômés d'études postsecondaires sont de 3 % supérieures au moins, à celles des gens qui ne détiennent pas de diplôme postsecondaire. On est donc justifié de considérer que les écarts nets égaux ou supérieurs à cinq points de pourcentage obtenus dans notre étude sont loin d'être négligeables, quelles que soient les clientèles considérées.

On observe des effets qui persistent sur une assez longue période.

Dans notre étude, la mesure porte sur près de deux ans et demi et nous avons observé que les effets sur l'insertion en emploi, ainsi que sur la réduction de l'utilisation de l'assistance-emploi ont, dans bien des cas, perduré après la participation. La littérature nous indique que les effets sur la présence en emploi, le temps passé en emploi et les revenus d'emplois de plusieurs des programmes mentionnés précédemment semblent, lorsque mesurés, encore présents sur une période de deux ans. Cela s'explique principalement par le taux de survie relativement élevé des entreprises créées dans le cadre de la mesure STA.

L'influence du contexte économique sur les effets des mesures demeure controversée.

Il est notoire que le contexte économique exerce une influence directe sur l'insertion en emploi, sur l'utilisation de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi et, conséquemment, sur les revenus d'emplois et les revenus personnels. Toutefois, ses conséquences sur les effets nets des programmes sont plus difficiles à percer. Il n'y a pas de consensus à cet égard dans la littérature.

Un principe important à respecter : bien cerner les besoins et s'assurer que les personnes à qui on offre la mesure STA ont un potentiel entrepreneurial.

En terminant, il est utile de préciser que le fait que la mesure « Soutien au travail autonome » donne des effets positifs sur plusieurs aspects ne signifie pas qu'elle devrait être directement offerte à tous. À ce sujet, Messenger et Stettner (2000) estiment que les résultats des projets de démonstration indiquent que l'emploi autonome constitue une option viable de retour en emploi pour certains travailleurs sans emploi et, selon Schreirer (1999), pour certains prestataires d'aide sociale. Messenger et Stettner (2000) ajoutent que la population cible potentielle est restreinte, même pour les prestataires de l'assurance-chômage. De même, Dennis (1998) souligne que le nombre de personnes transitant de l'aide sociale à un emploi autonome est assez petit et il ajoute aussi que les prestataires de l'aide sociale ont, en général, une faible propension à devenir travailleur autonome. De plus, le prestataire moyen d'aide sociale possède des compétences moindres que le travailleur moyen, alors que les prestataires de l'aide sociale qui participent à ce type de programme ont des compétences (scolarité, expérience de travail, y compris en emploi autonome) supérieures à celles du prestataire moyen (Schreirer, 1999). D'après les indications que nous avons à partir de l'étude de fonctionnement, les critères de sélection appliqués pour retenir les candidats dans le cadre de la mesure STA vont nettement dans ce sens. Les personnes qui sont davantage éloignées du marché du travail sont plutôt référées à des mesures de développement de leur employabilité. Celles-ci peuvent constituer, dans certains cas, une étape préalable dans le

cadre d'un parcours les conduisant à une participation ultérieure à STA lorsque cela s'avère pertinent. En contrepartie, il faut rappeler que les non-participants/non-participantes retenus pour fin de comparaison avec les participants/participantes avaient tous un profil entrepreneurial comparable à celui des participants/participantes à la mesure STA et que ces non-participants/non-participantes avaient tous songé très sérieusement à créer leur propre entreprise ou à devenir leur propre patron. Il y a donc, tant parmi les prestataires de l'assistance-emploi que parmi les clients de l'assurance-emploi, des individus pouvant devenir entrepreneur et, à en juger par le profil entrepreneurial des non-participants/non-participantes, ces individus ne sont pas toujours repérés.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Date : Février 2005

ANNEXE A

Tableau 3.1.1 – L’insertion en emploi selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l’assistance-emploi		Prestataires actifs de l’assurance-emploi		Personnes admissibles de l’assurance-emploi		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%
<i>Présence en emploi (%)</i>								
12 mois suivant	260	78,3 ↓	528	94,5 ↑	388	94,0	1 129	91,6
18 mois suivant	261	82,8 ↓	529	95,4	388	96,1	1 131	93,4
Présence ponctuelle en emploi (%)	261	68,3 ↓	527	88,2 ↑	390	84,0	1 130	83,6
<i>% du temps en emploi (moyenne)</i>								
12 mois suivant	252	60,7 ↓	520	80,2	384	79,1	1 109	76,5
18 mois suivant	244	60,2 ↓	510	80,3	373	78,8	1 083	76,4
Différence en % du nombre de semaines de travail	243	31,1 ↑	501	13,5 ↓	363	41,4 ↑	1 061	24,9
Différence du nombre total d’heures de travail	208	640 h	434	539 h	313	943 h ↑	910	683 h
Différence de la rémunération moyenne d’emplois (\$)	198	3 984 \$ ↑	400	- 278 \$ ↓	276	5 254 \$ ↑	833	2 122 \$

Les flèches indiquent que le résultat présenté est statistiquement ($p < 0,05$) inférieur (↓) ou supérieur (↑) à celui des autres participants/participantes.

Tableau 3.1.2 – L’insertion dans leur entreprise selon le statut au soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l’assistance-emploi		Prestataires actifs de l’assurance-emploi		Personnes admissibles de l’assurance-emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en entreprise	263	59,4 ↓	529	76,0	391	71,5	1 135	72,3
Création d’entreprise	263	44,1 ↓	529	64,6	391	59,0	1 135	60,0
Consolidation d’entreprise	263	15,3	529	11,4	391	12,5	1 135	12,3
Présence ponctuelle en entreprise	263	41,2 ↓	529	61,8 ↑	390	52,7	1 134	56,3

Les flèches indiquent que le résultat présenté est statistiquement ($p < 0,05$) inférieur (↓) ou supérieur (↑) à celui des autres participants/participantes.

Tableau 3.1.3 – L’utilisation de l’assurance-emploi selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l’assistance-emploi		Prestataires actifs de l’assurance-emploi		Personnes admissibles de l’assurance-emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
<i>% du temps à l’assurance-emploi (données gouvernementales)</i>								
12 mois suivant	210	1,1 ↓	451	9,0 ↑	318	3,7 ↓	925	6,5
18 mois suivant	210	3,5 ↓	451	9,5 ↑	318	6,2	925	7,6
Présence ponctuelle à l’assurance-emploi (%)	263	8,6	528	6,7	390	9,2	1 133	7,5
Changement du % de temps à l’assurance-emploi (données gouvernementales)	210	-3,9 ↓	451	-33,2	318	-37,9 ↑	925	-28,8

Les flèches indiquent que le résultat présenté est statistiquement ($p < 0,05$) inférieur (↓) ou supérieur (↑) à celui des autres participants/participantes.

ANNEXE A

Tableau 3.1.4 – Utilisation de l'assistance-emploi selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)								
12 mois suivant	208	44,8 ↑	451	3,4 ↓	318	10,6	923	11,6
18 mois suivant	208	43,1 ↑	451	3,5 ↓	318	10,5	923	11,3
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)								
12 mois suivant	208	45,3 ↓	451	93,6 ↑	318	87,3	923	84,3
18 mois suivant	208	45,9 ↓	451	94,0 ↑	318	87,0	923	84,7
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)								
12 mois suivant	208	35,1 ↑	451	0,9 ↓	318	8,4	923	7,9
18 mois suivant	208	31,0 ↑	451	0,8 ↓	318	7,5	923	6,9
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	261	30,6 ↑	529	3,0 ↓	391	6,0	1 134	8,6
Changement du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	208	-23,8 ↑	451	2,6 ↓	318	-3,5	923	-3,3

Les flèches indiquent que le résultat présenté est statistiquement ($p < 0,05$) inférieur (↓) ou supérieur (↑) à celui des autres participants/participantes.

Tableau 3.1.5 – Utilisation des mesures actives selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	208	46,3 ↑	451	19,4 ↓	318	31,7	925	26,8

Les flèches indiquent que le résultat présenté est statistiquement ($p < 0,05$) inférieur (↓) ou supérieur (↑) à celui des autres participants/participantes.

Tableau 3.1.6 – Vie sociale et professionnelle selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Revenu personnel de 2002								
0 \$ à 9 999 \$	258	44,6 ↑	514	16,7 ↓	382	29,5	1 106	25,4
10 000 \$ à 19 999 \$	258	37,4	514	29,6	382	33,0	1 106	31,7
20 000 \$ et plus	258	18,0 ↓	514	53,7 ↑	382	37,5	1 106	43,0
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	258	0,29 ↑	526	0,06 ↓	380	0,20	1 118	0,14
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	261	1,26	526	1,34	388	1,31	1 128	1,31
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	260	1,12	527	1,16	390	1,14	1 129	1,15
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	259	1,89	519	1,94	385	1,91	1 117	1,90
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	256	1,81	523	1,92	386	1,92	1 118	1,89

Les flèches indiquent que le résultat présenté est statistiquement ($p < 0,05$) inférieur (↓) ou supérieur (↑) à celui des autres participants/participantes.

ANNEXE B

Tableau 3.2.1 – Effets bruts et nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » sur l'insertion en emploi selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net
<i>Présence en emploi (%)</i>									
12 mois suivant	78,3	64,3	14,0 ³	94,5	90,2	4,3	94,0	78,3	15,7 ¹
18 mois suivant	82,8	68,5	14,3 ¹	94,4	93,1	1,3	96,1	82,2	13,9 ¹
Présence ponctuelle en emploi (%)	68,3	51,8	16,5 ³	88,2	72,4	15,8 ¹	84,0	69,0	15,0 ¹
<i>% du temps en emploi (moyenne)</i>									
12 mois suivant	60,7	46,6	14,1 ³	80,2	65,8	14,4 ¹	79,1	57,7	21,4 ¹
18 mois suivant	60,2	45,7	14,5 ³	80,3	68,3	12,0 ¹	78,8	58,5	20,3 ¹
Différence en % du nombre de semaines de travail	31,1	0,0	31,1 ³	13,5	1,0	12,5 ³	41,4	-3,8	45,1 ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (h)	640	- 34	674 ²	539	- 19	558 ¹	943	- 143	1 087 ¹
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	3 984	- 1 652	5 636 ³	- 278	3 162	- 3 440	5 254	609	4 645 ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,0005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

Tableau 3.2.2 – Effets bruts et nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assurance-emploi selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net
<i>% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)</i>									
12 mois suivant	1,1	5,7	- 4,6	9,0	19,4	- 10,4 ¹	3,7	19,8	- 16,1 ¹
18 mois suivant	3,5	5,8	- 2,3	9,5	22,3	- 12,8 ¹	6,2	21,5	- 15,3 ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	8,6	6,7	1,9	6,7	16,8	- 10,1 ¹	9,2	10,4	- 1,2
Changement du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	- 3,9	- 7,1	3,2	- 33,2	- 23,5	- 9,7 ¹	- 37,9	- 11,0	- 26,9 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,0005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

ANNEXE B

Tableau 3.2.3 – Effets bruts et nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assistance-emploi selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net
<i>% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)</i>									
12 mois suivant	44,8	60,9	-16,1 ²	3,4	2,5	0,9	10,6	19,1	- 8,5 ⁴
18 mois suivant	43,1	58,0	-14,9 ³	3,5	2,6	0,9	10,5	18,2	- 7,7 ³
<i>Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)</i>									
12 mois suivant	45,3	34,6	10,7	93,6	96,4	- 2,8	87,3	79,6	7,7 ⁴
18 mois suivant	45,9	31,0	14,9 ³	94,0	96,4	- 2,4	87,0	77,4	9,6 ³
<i>Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)</i>									
12 mois suivant	35,1	52,1	- 17,0 ³	0,9	1,4	- 0,5	8,4	16,3	- 7,9 ³
18 mois suivant	31,0	43,8	- 12,8 ⁴	0,8	1,7	- 0,9	7,5	12,5	- 5,0
<i>Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)</i>									
	30,6	47,4	- 16,8 ³	3,0	2,9	0,1	6,0	15,1	- 9,1 ⁴
<i>Changement du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)</i>									
	- 23,8	- 3,7	- 20,1 ³	2,6	1,1	1,5	- 3,5	5,9	- 9,4 ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,0005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

Tableau 3.2.4 – Effets bruts et nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » sur l'utilisation des mesures actives selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	46,3	53,7	- 7,4	19,4	15,1	4,3	31,7	27,3	4,4

Tableau 3.2.6 – Effets bruts et nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle selon le soutien public du revenu

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net	Participants	Non participants	Écart net
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,22	2,16	0,06	4,08	4,25	- 0,17	3,09	2,51	0,58
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,29	0,30	- 0,01	0,06	0,21	- 0,15	0,20	0,22	-0,02
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,26	0,96	0,30 ³	1,34	1,25	0,09	1,31	1,07	0,24 ⁴
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,12	0,82	0,30 ⁴	1,16	1,20	- 0,04	1,14	0,83	0,31 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,89	1,52	0,37	1,94	2,02	- 0,08	1,91	1,79	0,12
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,81	1,15	0,66 ¹	1,92	1,62	0,31 ³	1,92	1,46	0,46 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,0005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

ANNEXE B

Tableau 3.3.1 – Effets nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » selon le soutien public du revenu et le sexe

INDICATEURS	PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE-EMPLOI		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Hommes (n = 140)	Femmes (n = 123)	Hommes (n = 281)	Femmes (n = 248)	Hommes (n = 219)	Femmes (n = 173)
EMPLOI						
Présence en emploi						
12 mois	8,2 %	15,8 %	5,4 % ⁴	1,0 %	21,4 % ¹	10,8 %
18 mois	8,6	14,0 % ⁴	1,9 %	- 0,8 %	20,2 % ¹	9,1 %
Présence ponctuelle en emploi	20,0 %	8,9 %	3,6 %	28,6 %¹	24,4 % ¹	2,9 %
Proportion du temps en emploi						
12 mois	12,4 %	14,2 %	12,7 % ¹	17,6 % ²	25,3 % ¹	9,7 %
18 mois	10,3 %	14,2 %	11,0 % ¹	13,0 % ³	25,0 % ¹	9,5 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	31,8 % ¹	34,6 % ¹	9,8 % ³	22,1 % ³	42,0 % ¹	45,1 % ¹
Différence du nombre total d'heures en emploi (12 mois)	747 h ³	709 h ¹	542 h ¹	681 h ³	1 077 h ¹	1 034 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	5 822 \$ ⁴	4 196 \$ ³	- 4 429 \$ ⁴	278 \$	3 877 \$ ¹	4 768 \$ ³
ASSISTANCE-EMPLOI						
Proportion du temps à l'assistance-emploi						
12 mois	- 9,3 %	- 27,3 % ²	2,2 % ³	- 0,7 %	- 1,7 %	- 0,9 %
18 mois	- 8,9 %	- 23,3 % ³	2,5 % ²	- 1,0 %	- 1,9 %	- 0,2 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	- 10,8 %	- 18,4 % ⁴	1,0 %	- 0,3 %	- 7,1 %	- 5,2 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 15,2 %	- 39,7 % ²	2,8 % ³	- 0,4 %	- 5,5 %	- 0,3 %
ASSURANCE-EMPLOI						
Proportion du temps à l'assurance-emploi						
12 mois	- 8,7 %	- 0,9 %	- 13,3 % ¹	- 10,0 % ⁴	- 15,0 % ¹	- 14,8 % ⁴
18 mois	- 5,5 %	- 0,3 %	- 12,9 % ¹	- 12,5 % ³	- 14,5 % ¹	- 15,1 % ⁴
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	- 1,8 %	4,4 %	- 7,9 % ³	- 13,1 %	- 2,1 %	1,2 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	0,5 %	5,6 %	- 15,1 % ¹	- 7,0 %	- 20,3 % ¹	- 32,2 % ¹
VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE						
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	- 0,42	0,34	- 0,10	- 0,03	0,11	1,12
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	- 0,11	0,01	- 0,21 ³	0,04	0,03	0,00
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	0,24	0,12	0,12	- 0,06	0,34 ³	- 0,11
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	0,35	- 0,02	0,05	- 0,19	0,55¹	- 0,01
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	0,19	0,19	- 0,16	- 0,26	0,36	- 0,53
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	0,83 ¹	0,41	0,44 ¹	0,00	0,81¹	0,04

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les hommes et les femmes.

ANNEXE B

Tableau 3.3.2 – Effets nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » selon le soutien public du revenu et l'âge

INDICATEURS	Moins de 30 ans			30 à 44 ans			45 ans et plus		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
EMPLOI									
Présence en emploi									
12 mois	94,1 %	84,1 %	10,0 % ³	93,1 %	80,6 %	12,5 % ¹	85,2 %	75,7 %	9,5 %
18 mois	95,1 %	86,8 %	8,3 % ³	94,5 %	87,4 %	7,1 % ²	88,7 %	78,0 %	10,7 %
Présence ponctuelle en emploi	86,7 %	76,9 %	9,8 % ⁴	84,5 %	71,1 %	13,4 % ¹	78,5 %	51,4 %	27,1 % ¹
Proportion du temps en emploi									
12 mois	81,2 %	67,7 %	13,5 % ³	77,3 %	62,2 %	15,1 % ¹	70,3 %	55,4 %	14,9 % ²
18 mois	80,1 %	68,2 %	11,9 % ³	77,6 %	63,9 %	13,7 % ¹	70,2 %	56,7 %	13,5 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	24,6 %	3,0 %	21,6 % ¹	25,0 %	- 2,0 %	27,0 % ¹	23,1 %	- 4,7 %	27,8 % ¹
Différence du nombre total d'heures en emploi (12 mois)	796 h	11 h	785 h ¹	664 h	- 125 h	789 h ¹	557 h	- 347 h	904 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 896 \$	2 439 \$	- 543 \$	2 096 \$	1 324 \$	772 \$	1 317 \$	- 3 389 \$	4 706 \$
ASSISTANCE-EMPLOI									
Proportion du temps à l'assistance-emploi									
12 mois	8,6 %	17,0 %	- 8,4 % ⁴	11,5 %	17,3 %	- 5,8 % ³	15,6 %	26,3 %	- 10,7 % ⁴
18 mois	8,6 %	16,9 %	- 8,3 % ⁴	10,7 %	15,7 %	- 5,0 % ³	16,3 %	26,6 %	- 10,3 % ⁴
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	6,8 %	13,4 %	- 6,6 %	7,3 %	13,6 %	- 6,3 % ³	14,0 %	27,9 %	-13,9 % ⁴
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 2,7 %	3,7 %	- 6,4 %	- 3,1 %	0,5 %	- 3,6 %	- 4,5 %	- 2,5 %	- 2,0 %
ASSURANCE-EMPLOI									
Proportion du temps à l'assurance-emploi									
12 mois	5,7 %	14,7 %	- 9,0 % ¹	6,3 %	18,5 %	- 12,2 % ¹	7,2 %	15,8 %	- 8,6 % ²
18 mois	7,2 %	13,8 %	- 6,6 % ³	7,8 %	20,1 %	- 12,3 % ¹	7,5 %	18,5 %	- 11,0 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	10,2 %	9,5 %	0,7 %	6,9 %	11,8 %	- 4,9 %	6,6 %	14,6 %	- 8,0 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 32,2 %	- 16,6 %	- 15,6 % ¹	- 29,5 %	- 10,8 %	- 18,7 % ¹	- 27,7 %	- 13,2 %	- 14,5 % ²
VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE									
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,50	3,83	- 0,33	3,57	4,22	- 0,65 ¹	3,23	3,52	- 0,29
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,28	0,34	- 0,06	0,09	0,20	- 0,11	0,09	0,33	- 0,24
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,50	1,24	0,26 ⁴	1,28	1,07	0,21 ⁴	1,18	1,12	0,07
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,26	1,10	0,16	1,14	1,12	0,02	1,06	0,97 %	0,09
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	2,29	2,30	- 0,01	1,84	1,76	0,08	1,65	1,72	- 0,07
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	2,11	1,63	0,48 ²	1,93	1,44	0,49 ¹	1,59	1,33	0,26

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les groupes d'âge.

ANNEXE B

Tableau 3.3.3 – Effets nets de la participation à la mesure « soutien au travail autonome » selon le soutien public du revenu et le fait d’avoir complété, ou non, la participation

INDICATEURS	Complétées (n = 723)			Non complétées (n = 167)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
EMPLOI						
Présence en emploi						
12 mois	93,6 %	82,1 %	11,5 % ¹	83,3 %	76,6 %	6,7 % ⁴
18 mois	95,1 %	86,3 %	8,8 % ¹	87,1 %	81,3 %	5,8 %
Présence ponctuelle en emploi	85,4 %	72,4 %	13,0 % ¹	79,8 %	67,9 %	11,9 % ¹
Proportion du temps en emploi						
12 mois	80,7 %	63,4 %	17,3 %¹	59,2 %	56,2 %	3,0 %
18 mois	80,2 %	64,8 %	15,4 %¹	61,4 %	57,7 %	3,7 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	26,8 %	0,9 %	25,8 % ¹	11,6 %	- 4,1 %	15,7 % ¹
Différence du nombre total d’heures en emploi (12 mois)	771 h	- 50 h	821 h¹	258 h	- 149 h	407 h¹
Différence de la rémunération d’emplois (12 mois)	2 166 \$	1 930 \$	186 \$	808 \$	452 \$	356 \$
ASSISTANCE-EMPLOI						
Proportion du temps à l’assistance-emploi						
12 mois	9,6 %	14,3 %	- 4,8 % ¹	19,8 %	21,7 %	- 1,9 %
18 mois	9,4 %	13,6 %	- 4,3 % ¹	19,0 %	20,6 %	- 1,6 %
Présence ponctuelle à l’assistance-emploi (23 mois)	7,0 %	11,0 %	- 4,0 % ¹	14,9 %	18,6 %	- 3,7 %
Différence de la proportion de temps à l’assistance-emploi (12 mois)	- 3,9 %	0,9 %	- 4,8 % ¹	- 1,0 %	- 1,2 %	0,2 %
ASSURANCE-EMPLOI						
Proportion du temps à l’assurance-emploi						
12 mois	4,4 %	16,9 %	- 12,5 %¹	15,2 %	18,1 %	- 2,9 %
18 mois	5,4 %	18,2 %	- 12,8 %¹	17,5 %	19,5 %	- 2,0 %
Présence ponctuelle à l’assurance-emploi (23 mois)	6,2 %	11,7 %	- 5,5 % ²	11,9 %	10,4 %	1,5 %
Différence de la proportion de temps à l’assurance-emploi (12 mois)	- 33,0 %	- 16,4 %	- 16,6 %¹	- 16,6 %	- 11,0 %	- 5,6 %⁴
VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE						
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,47	3,95	- 0,48 ¹	3,40	3,54	- 0,14
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,09	0,18	- 0,09	0,14	0,12	0,02
Modification perçue de l’estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,36	1,17	0,20 ¹	1,21	1,12	0,09
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,20	1,11	0,09	1,16	1,05	0,11
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,93	1,89	0,04	1,84	1,75	0,09
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,97	1,53	0,44 ¹	1,74	1,34	0,40 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L’utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les participants ayant complété, ou non, la participation.



1180, rue Drummond
Bureau 620
Montréal (Québec) H3G 2S1
(514) 878-9825

Étude des effets de la mesure active « Soutien au travail autonome »

Rapport d'évaluation

Présenté à la
Direction de l'évaluation
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

JANVIER 2005

Table des matières

Chapitre 1 : Introduction

1.1	Mandat	2
1.2	La mesure « Soutien au travail autonome »	3
1.3	Les participantes et les participants à la mesure « Soutien au travail autonome »	6
1.4	La stratégie d'évaluation	7
1.5	La structure du rapport	8

Chapitre 2 : La participation à la mesure « Soutien au travail autonome »

2.1	Le profil des participantes et des participants	11
2.2	Les motivations et l'issue de la participation	12
2.3	Le déroulement de la mesure et la satisfaction des participants	18

Chapitre 3 : Résultats bruts de la mesure « Soutien au travail autonome »

3.1	L'insertion en emploi	24
3.2	L'insertion en emploi par la création ou la consolidation de son entreprise	27
3.3	L'insertion en emploi par l'emploi autonome	36
3.4	L'utilisation de l'assurance-emploi	39
3.5	L'utilisation de l'assistance-emploi	41
3.6	L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes aux individus par Emploi-Québec	44
3.7	La vie sociale et professionnelle	46
3.8	Synthèse	49

Chapitre 4 : Impacts de la mesure « Soutien au travail autonome » selon le soutien public du revenu

4.1	Impacts sur les prestataires de l'assistance-emploi	51
4.2	Impacts sur les prestataires actifs de l'assurance-emploi	56
4.3	Impacts sur les personnes admissibles de l'assurance-emploi	61

Chapitre 5 : Impacts de la mesure « Soutien au travail autonome » sur des clientèles spécifiques

5.1	Comparaisons entre les femmes et les hommes par statut	67
5.2	Comparaisons entre les groupes d'âge	82
5.3	Comparaisons entre les participations complétées et non complétées	87

Chapitre 6 : Principaux constats de l'étude et discussion

6.1	Principaux constats de l'étude	93
6.2	Discussion	97

BIBLIOGRAPHIE	102
---------------	-----

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.3.1	Quelques caractéristiques des femmes et des hommes ayant terminé entre juin 2000 et mai 2001, une participation à la mesure « Soutien au travail autonome » débutée le, ou après le, 1 ^{er} janvier 1999	6
TABLEAU 2.1.1.1	L'entrepreneuriat des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	11
TABLEAU 2.2.1.1	L'objectif visé par les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	13
TABLEAU 2.2.1.2	Les raisons pour lesquelles les répondants ont participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	14
TABLEAU 2.2.2.1	Les résultats de fin de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	16
TABLEAU 2.2.2.2	La principale raison pour laquelle les répondants n'ont pas terminé la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (sur la base de ceux qui ont déclaré ne pas avoir complété leur participation)	17
TABLEAU 2.3.2.1	Organismes par lesquels les répondants ont été informés de l'existence de la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	18
TABLEAU 2.3.2.2	Activités auxquelles ont participé les répondants durant la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	20
TABLEAU 2.3.2.3	Organismes ayant fourni un soutien durant la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	20
TABLEAU 2.3.2.4	Taux de satisfaction des répondants concernant la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	21
TABLEAU 3.1.2.1	Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	25
TABLEAU 3.2.2.1	Les résultats bruts sur l'insertion dans leur entreprise des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	28
TABLEAU 3.2.2.2	Le démarrage et la survie des entreprises des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (parmi les participants ayant dirigé une entreprise démarrée pendant ou après la participation)	29

TABLEAU 3.2.2.3	Les caractéristiques des entreprises des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (parmi les participants ayant dirigé leur entreprise après la participation)	31
TABLEAU 3.2.2.3	La situation actuelle des entreprises des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (parmi les participants qui gèrent leur entreprise au moment du sondage)	34
TABLEAU 3.3.2.1	Les résultats bruts sur l'insertion en emploi autonome des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	37
TABLEAU 3.3.2.2	Les caractéristiques des emplois de travailleurs autonomes des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (parmi les participants ayant occupé un emploi de travailleur autonome)	38
TABLEAU 3.4.2.1	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	40
TABLEAU 3.5.2.1	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	43
TABLEAU 3.6.2.1	Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec après la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	45
TABLEAU 3.7.2.1	Les résultats bruts sur la vie sociale et professionnelle des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	47
TABLEAU 4.1.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	51
TABLEAU 4.1.2.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	52
TABLEAU 4.1.3.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	53
TABLEAU 4.1.4.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	53
TABLEAU 4.1.5.1	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	54

TABLEAU 4.2.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	56
TABLEAU 4.2.2.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	57
TABLEAU 4.2.3.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	58
TABLEAU 4.2.4.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	59
TABLEAU 4.2.5.1	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	59
TABLEAU 4.3.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	61
TABLEAU 4.3.2.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	62
TABLEAU 4.3.3.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	63
TABLEAU 4.3.4.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	64
TABLEAU 4.3.5.1	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	64
TABLEAU 5.1.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	68
TABLEAU 5.1.1.2	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	69
TABLEAU 5.1.1.3	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	70

TABLEAU 5.1.2.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	71
TABLEAU 5.1.2.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	72
TABLEAU 5.1.2.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	73
TABLEAU 5.1.3.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	74
TABLEAU 5.1.3.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	75
TABLEAU 5.1.3.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	76
TABLEAU 5.1.4.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	77
TABLEAU 5.1.4.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	77
TABLEAU 5.1.4.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	78
TABLEAU 5.1.5.1	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)	79
TABLEAU 5.1.5.2	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)	80
TABLEAU 5.1.5.3	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)	81

TABLEAU 5.2.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge	82
TABLEAU 5.2.2.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge	83
TABLEAU 5.2.3.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge	84
TABLEAU 5.2.4.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge	85
TABLEAU 5.2.5.1	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge	86
TABLEAU 5.3.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)	87
TABLEAU 5.3.2.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)	88
TABLEAU 5.3.3.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)	89
TABLEAU 5.3.4.1	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)	90
TABLEAU 5.3.5.1	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)	91
FIGURE 3.2.2.1	Estimation du taux de survie sur une période de 24 mois des entreprises créées dans le cadre de la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu	30

Chapitre 1

Introduction

1.1 Mandat

Les mesures actives offertes par Emploi-Québec sont le résultat d'une démarche d'harmonisation et d'intégration des programmes et mesures de développement de la main-d'œuvre fédéraux et provinciaux qui étaient disponibles avant la conclusion de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Dans le plan pluriannuel d'évaluation sommative (2000-2005) portant sur les mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, la Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) annonçait qu'elle entreprenait une évaluation sommative visant à mesurer les effets, nets et bruts, de ces mesures sur les personnes prestataires de l'assistance-emploi, sur les personnes prestataires et les personnes admissibles de l'assurance-emploi ainsi que les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu. L'étude visait aussi à mesurer les effets auprès de clientèles spécifiques, à savoir : les femmes, les personnes âgées de moins de 30 ans et les participants ayant complété, ou non, leur participation.

La présente étude a donc pour but de mesurer les effets bruts et nets de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) sur les participantes et les participants à cette mesure. Il s'agit des effets concernant, notamment, l'emploi, les revenus, l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ainsi que certains éléments liés à la qualité de vie. À ces aspects s'ajoute une description des entreprises créées ainsi que des emplois occupés à titre de travailleur autonome.

Pour ce faire, la situation des participantes et des participants à cette mesure, avant et après leur participation, est comparée à celle de non-participantes et de non-participants de même statut eu égard au soutien public du revenu, avant et après une date équivalente servant de date butoir, concernant les objectifs et résultats visés. Deux méthodes économétriques visant le contrôle des biais de sélection liés à des caractéristiques observées et inobservées ont été utilisées afin de mesurer les effets nets : l'appariement sur la base de scores de propension et la correction par variable instrumentale de type Heckman.

L'étude des effets bruts et nets repose principalement sur un sondage auprès de participants et de non-participants à la mesure « Soutien au travail autonome » et sur le jumelage, à la suite du consentement des personnes interrogées dans le cadre du sondage, de données provenant de fichiers administratifs du MESSF et de Ressources humaines et développement des compétences du Canada (RHDC). Les effets nets sont mesurés en distinguant les personnes selon leur statut eu égard au soutien public du revenu sauf pour les personnes sans soutien public du revenu pour lesquelles, seuls les résultats bruts sont disponibles.

Les travaux de collecte des données (informatisation, traduction et pré-test des questionnaires, entrevues téléphoniques, etc.) ont été confiés à la firme SOM Inc.. M. Gilles Therrien, président de SOM Inc., a été le chargé de projet de la firme. Les analyses économétriques visant à déterminer les effets nets à l'aide de la correction par variable instrumentale de type Heckman et de l'appariement par scores de propension ont été réalisés par M. Guy Lacroix, professeur au Département d'économique de l'Université Laval. Il a aussi agi à titre d'expert dans la conception définitive des approches méthodologiques retenues pour cette étude et a rédigé les chapitres traitant des effets nets. L'ensemble de ces travaux a été réalisé sous la supervision de la Direction de l'évaluation du MESSF. À ce titre, elle a conçu le devis de l'étude et le questionnaire, déterminé le plan d'échantillonnage et tiré les échantillons, défini les indicateurs liés aux thèmes de l'étude, supervisé la collecte des données confiée à la firme de sondage SOM Inc. et contribué aux choix méthodologiques concernant l'estimation des effets nets. M. Hugues Tétreault a été le chargé de projet représentant le Ministère dans ce dossier, lequel a aussi effectué les analyses des données brutes et participé à la rédaction du présent rapport.

1.2 La mesure « Soutien au travail autonome »

Les mesures actives offertes aux individus sont des interventions structurées d'Emploi-Québec visant à favoriser leur insertion au marché du travail. Les participations aux mesures actives s'inscrivent dans un cheminement plus global appelé parcours. Le parcours¹ est un processus dynamique d'accompagnement pouvant comprendre une activité ou un ensemble d'activités convenues entre un intervenant d'Emploi-Québec, ou une ressource externe mandatée par Emploi-Québec, et un individu identifié pour ce service, visant à l'aider dans la réalisation de son plan d'intervention personnalisé vers l'obtention d'un emploi convenable.

Les personnes qui participent aux mesures actives d'Emploi-Québec sont classées selon leur statut relatif à leur soutien public du revenu dans l'un des groupes suivants :

- prestataires actifs de l'assurance-emploi;
- individus admissibles dans le cadre de l'assurance-emploi :
 - ✓ anciens prestataires de l'assurance-emploi dont la période de prestation s'est terminée au cours des trois dernières années (rétrospection de 3 ans);
 - ✓ ceux qui ont déposé une demande de bénéficiaires de maternité ou parentaux au cours des 5 dernières années et qui sont retournés sur le marché du travail pour la première fois après avoir laissé leur emploi pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'enfants récemment adoptés (rétrospection de 5 ans).
- prestataires de l'assistance emploi;
- autres personnes ne recevant aucun soutien public du revenu.

Les mesures actives sont regroupées à l'intérieur des cinq axes suivants :

- préparation pour l'emploi;
- insertion en emploi;
- maintien en emploi;
- stabilisation de l'emploi;
- création d'emplois.

La mesure **Soutien au travail autonome** s'inscrit dans l'axe « création d'emplois » et vise à aider les individus à parvenir à l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant leur entreprise ou en devenant des travailleurs autonomes. Pour ce faire, la mesure fournit aux individus de l'aide sous forme d'encadrement, des conseils techniques et du soutien financier à mesure qu'ils élaborent et mettent en œuvre un plan d'entreprise. De façon plus spécifique, les objectifs de la mesure STA sont les suivants :

- soutenir les individus éligibles, aptes à mettre en œuvre un projet viable d'entreprise;
- favoriser la création d'emplois par la création d'entreprises;
- offrir aux travailleurs autonomes prestataires de l'assistance-emploi la possibilité de consolider leur activité d'entreprise ou de travailleur autonome pour qu'ils acquièrent leur autonomie financière;
- diversifier les économies locales dans un contexte de développement économique stratégique;
- aider les individus à retrouver leur autonomie financière.

Les personnes éligibles sont les prestataires de l'assistance-emploi, les clients de l'assurance-emploi (prestataires actifs ou personnes admissibles), les personnes sans soutien public du revenu et les travailleurs à statut précaire. En plus, les personnes éligibles doivent entre autres :

- posséder un profil d'entrepreneur;
- manifester de la motivation pour devenir entrepreneur;
- posséder une expérience ou des compétences en lien avec le plan d'affaire;
- présenter une ébauche écrite de leur projet;
- apporter une contribution au financement du plan d'affaire au moins équivalente à 15 % de l'allocation versée au participant. Cette contribution peut être en argent ou sous forme de biens tels que meubles, outillage, locaux, équipement, etc.;

¹ Emploi-Québec : Lexique d'Emploi-Québec, gouvernement du Québec, Québec, 1999.

D'autres critères d'admissibilité sont également présentés dans le Guide d'interprétation de la mesure « Soutien au travail autonome ». Enfin, comme dans le cas des autres mesures actives, il faut que la pertinence de participer à la mesure STA ait été établie dans le cadre de l'approche d'intervention et s'inscrive dans un Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi.

D'autre part, puisque la mesure STA vise aussi à soutenir le marché de l'emploi et de favoriser le développement et la diversification de l'économie locale, les plans d'affaires présentés par les participantes et les participants, pour être admissibles, doivent nécessairement s'inscrire dans le cadre du Plan local d'action concertée pour l'économie et l'emploi (PLACÉE).

Les personnes participantes au STA peuvent bénéficier de deux types d'aide : un soutien du revenu et un soutien technique. Le soutien du revenu est le suivant :

- Pour les prestataires de l'assistance-emploi ainsi que les personnes admissibles de l'assurance-emploi, le soutien du revenu consiste en une allocation correspondant au salaire minimum calculé sur une base de 40 heures par semaine;
- Les prestataires de l'assurance-emploi conservent leur taux de prestation jusqu'à la fin de leur période de prestation, s'il est supérieur au montant prévu. S'il est inférieur, il sera ajusté au montant offert aux prestataires de l'assistance-emploi et aux personnes admissibles de l'assurance-emploi dans le cadre du STA.

Des frais de garde peuvent être versés au besoin aux prestataires de l'assistance-emploi, aux personnes admissibles de l'assurance-emploi et aux personnes sans soutien public du revenu participant à la mesure.

Les personnes sans soutien public du revenu et celles à statut précaire n'ont droit à aucun soutien du revenu mais peuvent tout de même bénéficier du soutien technique.

La durée du soutien du revenu est convenue avec chaque personne participante pour une période maximale de 52 semaines². Elle se situe habituellement en deçà de 52 semaines puisque seulement les individus ayant des besoins importants et une situation financière précaire devraient recevoir le maximum. La durée de la phase préparatoire doit se situer entre 8 à 12 semaines et fait partie de la période convenue avec la personne participante. La durée convenue peut être toutefois révisée en cours de réalisation.

Quant au soutien technique, il prend la forme d'assistance-conseil couvrant les activités suivantes :

- analyse de l'admissibilité de la personne participante ;
- analyse du potentiel entrepreneurial et du plan d'affaires ;
- soutien individuel à la préparation et à la mise en œuvre du plan d'affaires ;
- aide-conseil et suivi dans les phases préparatoire et de démarrage de l'entreprise comprenant la période de participation et l'année suivant cette période ;
- achats de services professionnels au besoin ;
- formation d'appoint, pouvant aussi comprendre des ateliers de préparation du plan d'affaires et des ateliers de formation en gestion.

Le soutien technique doit répondre aux besoins des clients et s'adapter aux disparités régionales.

La détermination de la durée du soutien financier doit être prise conjointement par le CLE et le coordonnateur/CLD³. Le comité de sélection, après l'acceptation finale du projet à la fin de la période préparatoire, doit aviser le client de la durée du soutien financier octroyée par le comité pour réaliser le démarrage de l'entreprise et doit communiquer la décision à l'agent responsable du CLE. La durée convenue pourra être revue en cours de réalisation du projet.

² Toutefois, les personnes rejointes par le sondage visant à évaluer les effets de la mesure STA ont bénéficié d'une durée maximale de 65 semaines, soit la durée qui était prévue au moment où elles ont participé au STA. La durée de la participation se limite à 52 semaines depuis l'automne 2002.

³ Le CLD ou l'organisme coordonnateur désigné par le CLD pour la mise en œuvre de la mesure STA et le suivi des activités.

La mesure *STA* comprend trois phases : la phase préliminaire, la phase préparatoire et la phase de démarrage. Bien que ces phases s'inscrivent dans un continuum temporel, des procédures de la phase préparatoire peuvent être également réalisées dans le cadre de la phase préliminaire par l'agente ou l'agent d'aide à l'emploi.

Dans la phase préliminaire, le *CLE* doit :

- vérifier l'admissibilité et l'appartenance à la clientèle visée par le *STA*;
- évaluer sommairement le profil socioprofessionnel de la personne éligible, soit, entre autres, la concordance de la formation avec le plan d'affaires, l'expérience en gestion, le leadership, le goût du risque et l'autonomie ;
- informer les personnes sur les modalités d'application du *STA* ;
- décider de l'admissibilité de la candidate ou du candidat au *STA* et, dans l'affirmative, référer à la personne responsable du *STA* au *CLD*.

Des échanges d'information sont établis localement entre le *CLD* et le *CLE* afin de faciliter l'évaluation de l'admissibilité ainsi que l'élaboration d'une *Approche d'intervention* résultant d'une gestion d'un *Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi* avec la personne concernée.

C'est au cours de la phase préparatoire que se rédige le plan d'affaires et que les personnes admises à la mesure reçoivent un soutien technique et, selon leur statut, un soutien financier. L'élaboration du plan d'affaires se finalise dans un délai de 8 à 12 semaines. Le *CLE* inscrit les transactions nécessaires au soutien financier lorsque la personne y est admissible.

La personne responsable du *STA* au *CLD* est chargée :

- d'inviter la personne à une séance d'information ou à une rencontre individuelle ;
- de vérifier le potentiel entrepreneurial ;
- d'évaluer le projet d'entreprise en rapport avec son réalisme et sa viabilité et enfin, de vérifier s'il s'inscrit dans un secteur d'activités prioritaire, non saturé et à concurrence faible, en cohérence avec le *PLACÉE* ;
- de prendre la décision de soutenir, ou non, l'individu dans le développement de son plan d'affaires ;
- d'aviser le *CLE* que l'individu a été accepté en phase préparatoire et qu'il développe son plan d'affaires et le précise ;
- de préciser la période devant être allouée pour la phase préparatoire en retournant le formulaire *Fiche de suivi d'une activité* ;
- d'identifier les besoins de formation d'appoint et le soutien technique requis ;
- d'assister l'individu dans l'élaboration de son plan d'affaires ;
- d'analyser le plan d'affaires ;
- de faire évaluer le plan d'affaires par le *Comité de sélection* ou *d'approbation*.

Dans la phase de démarrage, la personne responsable du *STA* au *CLD* assure le suivi de la personne et de son plan d'affaires, et maintient ce suivi durant l'année qui suit sa participation.

1.3 Les participantes et participants à la mesure « Soutien au travail autonome »

Au cours de l'année écoulée entre le 1^{er} juin 2000 et le 31 mai 2001, 2 984 personnes (1107 femmes et 1877 hommes) ont mené à terme (79 %) ou interrompu (21 %) une participation à la mesure STA qu'elles avaient débuté le, ou après le, 1^{er} janvier 1999. La durée moyenne de ces participations est de 8 mois bien que, pour 132 personnes (4 %), la participation a duré moins d'un mois.

TABLEAU 1.3.1 – Quelques caractéristiques des femmes et des hommes ayant terminé entre juin 2000 et mai 2001, une participation à la mesure STA débutée le, ou après le, 1^{er} janvier 1999

	Femmes	Hommes	Total	
Âge	Moins de 30 ans	26,1	23,9	24,7
	30 - 39 ans	37,9	38,4	38,2
	40 - 49 ans	27,3	27,3	27,3
	50 ans et plus	8,7	10,4	9,8
Scolarité⁴	Primaire	0,8	0,7	0,8
	Secondaire	32,5	38,6	36,3
	Collégiale	20,6	16,4	17,9
	Universitaire	23,3	17,5	19,7
	Inconnue	22,8	26,8	25,3
Soutien public du revenu	À l'assistance-emploi et actif à l'assurance-emploi	0,2	0,7	0,5
	À l'assistance-emploi et admissible de l'assurance-emploi	6,1	6,7	6,5
	À l'assistance-emploi seulement	16,4	12,3	13,8
	Actif à l'assurance-emploi seulement	46,1	56,7	52,8
	Admissible de l'assurance-emploi seulement	27,3	20,8	23,2
	Sans soutien du revenu	4,0	2,7	3,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	
Nombre de participants	1 107	1 877	2 984	

Source : Fichiers du MESSF.

Le quart (25 %) des personnes participant à la mesure STA ont moins de 30 ans, 38 % ont entre 30 et 39 ans, alors que 27 % sont âgées de 40 à 49 ans et que 10 % ont 50 ans et plus. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes à cet égard.

Au moins une personne sur cinq, parmi les participants à la mesure STA, a fait des études universitaires et presque autant ont fait des études collégiales⁵. Les femmes semblent proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir une scolarité de niveau collégial (21 % contre 16 %) ou universitaire (23 % contre 18 %), mais il convient d'être prudent dans l'interprétation de ces données en raison du pourcentage élevé de données manquantes dans nos fichiers à ce sujet.

⁴ Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

⁵ Ces pourcentages pourraient être sous-estimés en raison de la forte proportion de données manquantes (25 %).

Au moment de débiter leur participation, ces personnes étaient prestataires actifs de l'assistance-emploi (21 %), prestataires actifs de l'assurance-emploi (53 %), admissibles de l'assurance-emploi (30 %) ou sans soutien public du revenu (3 %). Il est à noter qu'une personne peut être, à la fois, prestataire de l'assistance-emploi et être prestataire ou admissible de l'assurance-emploi. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes, toutes proportions gardées, à avoir le statut de prestataires actifs de l'assurance-emploi (46 % contre 57 %) au moment de débiter leur participation et, en contrepartie, plus nombreuses à avoir un statut de personnes admissibles de l'assurance-emploi (33 % contre 28 %).

1.4 La stratégie d'évaluation

La présente étude vise à mesurer les effets bruts et nets de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » sur les aspects suivants :

- Effets intermédiaires escomptés :
 - nombre de mises en mouvement (participations à d'autres mesures);
 - accroissement de la motivation et de l'attitude concernant le travail et la formation;
 - amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi.
- Effets ultimes escomptés :
 - taux de création et de survie des entreprises;
 - taux d'insertion en emploi, taux d'insertion en emploi de travailleur autonome;
 - salaires, genre d'emploi, nombres d'heures travaillées, etc.;
 - niveau de revenu;
 - présence à l'assurance-emploi et à l'assistance-emploi.

L'évaluation des effets nets repose sur la comparaison de la situation de participants (groupe expérimental) à celle de non-participants (groupe témoin) à des périodes équivalentes sur la base de données recueillies au cours d'un sondage et sur le jumelage, à la suite du consentement des personnes interrogées dans le cadre du sondage, de données provenant de fichiers administratifs du MESSF et de Ressources humaines et développement des compétences du Canada (RHDC). Le groupe expérimental est formé de l'ensemble des participants ayant terminé entre le 1^{er} juin 2000 et le 31 mai 2001 une participation à la mesure « Soutien au travail autonome » débutée le, ou après le, 1^{er} janvier 1999. Ceux-ci ont été sélectionnés à l'aide d'un plan aléatoire stratifié non proportionnel à partir des 12 strates définies par le statut au soutien public du revenu et le sexe (tableau 1.3.1). Au total, 1 136 (48 %) des 2 370 participants sélectionnés ont répondu au sondage téléphonique et, parmi eux (83 %) ont accepté le jumelage des données du sondage et des fichiers administratifs. Le taux de réponse au sondage a été plus élevé chez les femmes (533 sur 1 035 soit, 51 %) que chez les hommes (603 sur 1 335 soit, 45 %).

Le groupe témoin est composé d'individus qui, bien qu'ils y étaient admissibles, n'ont pas participé à des mesures ou activités d'Emploi-Québec au cours des mêmes périodes de référence. Les personnes sélectionnées devaient avoir le même statut que les participants au moment où ceux-ci débutaient leur participation de sorte que trois échantillons ont été tirés, un pour chacune des clientèles au soutien public du revenu. Les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu n'ont pas de groupe témoin en raison des difficultés liées à la constitution d'un groupe de comparaison adéquat. De plus, seules les personnes ayant un profil d'entrepreneur et un intérêt à le devenir compatibles avec ceux des participants étaient invitées à compléter l'entrevue téléphonique. Au total, 864 non-participants sélectionnés ont complété le sondage téléphonique dont 689 (80 %) ont accepté le jumelage des données du sondage et des fichiers administratifs.

Cette stratégie d'évaluation doit tenir compte de deux problèmes de sélection potentiels : le biais de jumelage et le biais d'auto-sélection. Le biais de non-réponse au sondage n'a pas été traité puisque les critères de sélection imposés (profil et intérêt pour l'entrepreneuriat) dans le choix des non-participants ont éliminé près de la moitié des non-participants sélectionnés. Les non-participants ayant complété l'entrevue téléphonique étaient donc forcément différents de la population de non-participants. Rappelons que ce choix méthodologique visait à améliorer la comparabilité des participants et des non-participants, les qualités entrepreneuriales étant pressenties comme ayant une influence déterminante à la fois sur la probabilité de participer à la mesure et sur plusieurs indicateurs de résultats mesurés dans l'étude. Des analyses ont été effectuées à l'aide d'un probit bivarié pour mesurer

l'influence potentielle d'un biais de jumelage sur les estimations des effets nets et celles-ci ont montré que leurs influences étaient faibles, voire négligeables. Le rapport méthodologique de l'évaluation sommative de la mesure « Soutien au travail autonome » explique en détail les approches utilisées pour le traitement des biais potentiels. Nous n'en reprenons ici que les grandes lignes.

Même si le statut selon le soutien public du revenu des non-participants est similaire à celui des participants, certaines dimensions n'ont pas pu être contrôlées comme elles l'auraient été si l'attribution de la participation aux mesures avait été aléatoire. En particulier, certaines caractéristiques non observées, telle la motivation à réintégrer le marché du travail, peuvent constituer un biais d'auto-sélection. Ce biais incontournable a été atténué par l'utilisation de deux méthodes économétriques distinctes : l'appariement sur la base de scores de propension et l'utilisation d'une correction par variable instrumentale de type Heckman. La convergence des résultats issus de l'utilisation concomitante de deux méthodes économétriques augmente la crédibilité des conclusions qui en découlent.

Biais d'auto-sélection. Il est possible que les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » diffèrent des non-participants selon des caractéristiques qui ne sont pas immédiatement mesurables. Par exemple, les participants pourraient être plus motivés que les non-participants à améliorer leur situation, ce qui influencerait à la fois leur probabilité de participer et leurs résultats sur le marché du travail (avec ou sans participation). C'est ce que l'on appelle « biais de sélection ».

Brièvement, mentionnons que la méthode par appariement propose d'apparier chaque participant à un ou plusieurs non-participants de façon à constituer un « groupe de comparaison » individualisé. Dans la variante dite « par noyau » utilisée dans cette étude, le poids accordé aux individus formant le groupe de comparaison dépend de son degré de similitude avec le participant auquel il est apparié eu égard à la propension prédite de participer à la mesure « Soutien au travail autonome » établie à partir des caractéristiques individuelles. La méthode de Heckman-Lee repose sur la régression multivariée. Cette méthode corrige le problème de sélection potentiel par l'ajout d'une variable calculée à partir des probabilités prédites de participation. Pour les deux méthodes, les probabilités prédites de participation ont été estimées en tenant compte d'une série de variables issues des fichiers des instances gouvernementales impliquées (MESSF et RHDC) et des données du sondage. Ces variables correspondent principalement à des caractéristiques personnelles, dont le profil entrepreneurial, et à des caractéristiques liées à l'emploi et à l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi au cours de la période pré participation.

1.5 La structure du rapport

Le présent document est divisé en six chapitres. Le deuxième chapitre présente des éléments relatifs à la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » tels que les motifs de participation, les activités réalisées et la satisfaction des participants. Le chapitre trois porte sur les résultats bruts de l'étude, incluant une description des entreprises créées et du travail autonome alors que le chapitre 4 se consacre aux effets nets selon le statut au soutien public du revenu et le chapitre 5, aux effets nets pour des clientèles spécifiques. Les conclusions qui découlent des analyses terminent le rapport. La méthodologie détaillée, le questionnaire utilisé ainsi que les résultats détaillés de la modélisation font l'objet d'un rapport méthodologique distinct.

Le chapitre 3 voué aux effets bruts de la mesure « Soutien au travail autonome » présente les résultats bruts selon cinq thèmes : l'insertion en emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, de l'assistance-emploi et des mesures actives ainsi que la vie sociale et professionnelle. Les résultats concernant les entreprises et le travail autonome sont inclus dans le thème insertion en emploi. Les indicateurs définissant chacun des thèmes sont décrits au début de chaque section.

Lorsque les nombres de répondants le permettent (voisinant ou supérieurs à 30 répondants), les résultats bruts sont détaillés selon le statut de soutien public du revenu, le sexe et l'âge. Pour les résultats bruts, les différences statistiquement significatives sont illustrées directement dans les tableaux (↑↓).

Le chapitre 4 présente les effets nets de la mesure « Soutien au travail autonome » pour les prestataires de l'assurance-emploi, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Les effets nets selon le sexe, l'âge et le fait d'avoir complété, ou non, la participation à la mesure STA font

l'objet du chapitre 5. Ces deux chapitres abordent les thèmes du chapitre 3 de la même façon. Il est à noter que les éléments spécifiques aux entreprises ou au travail autonome présentés au chapitre 3 ne sont pas repris dans les chapitres 4 et 5. L'objectif, cette fois, étant de mesurer l'effet de la participation (et donc de créer son propre emploi par la création d'une entreprise ou par le travail autonome) sur les thèmes abordés. Pour les effets nets de la mesure « Soutien au travail autonome » présentés au chapitre 4 et 5, le niveau de signification statistique est précisé lorsque l'effet mesuré est effectivement significatif d'un point de vue statistique. Rappelons que ceux-ci ont été établis sur un degré de confiance de 95 %. À titre d'exemple, lorsque le niveau de signification statistique de l'écart observé entre les participants et les non-participants atteint 0,01, cela signifie qu'il y a moins d'une chance sur cent de se tromper en affirmant que l'effet mesuré est différent de zéro et ce, 19 fois sur 20. De plus, au chapitre 5, les différences statistiquement significatives entre les effets observés chez les femmes et les hommes, entre les groupes d'âge ou entre ceux qui ont complété leur participation et ceux qui ne l'ont pas complétée sont indiquées par l'utilisation de caractères gras.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, chacun des critères a été évalué à l'aide de deux méthodes économétriques différentes permettant de tenir compte de facteurs observés et inobservés afin d'atténuer l'effet du biais potentiel lié à l'auto-sélection : la correction par variable instrumentale de type Heckman et l'appariement à l'aide de scores de propension. Dans le présent rapport, seuls les résultats relatifs à la méthode par appariement sont présentés. Ce choix est dicté par le souci de ne pas allonger indûment le rapport et par le fait que la méthode de Heckman pose problème lorsque les échantillons sont trop petits ou encore lorsque les critères sont mesurés par des variables censurées. Il importe toutefois de mentionner que pour les critères ne présentant pas de tels problèmes, les deux méthodes ont donné des résultats très semblables.

Chapitre 2

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome »

2.1 Le profil des participantes et des participants

2.1.1 L'entrepreneuriat

2.1.1.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs relatifs à l'entrepreneuriat sont décrits de façon détaillée dans le rapport méthodologique. En résumé, il s'agit de :

- le profil d'entrepreneur. Il s'agit d'un indice qualificatif basé sur dix énoncés portant sur des éléments tels le dynamisme, le degré de confiance, la recherche de défis des individus. Le score généré par cet indice peut varier entre 10 et 40. Il s'agit d'une échelle relative, en ce sens où un individu ayant un score élevé est considéré comme ayant de meilleures aptitudes à devenir entrepreneur qu'un individu ayant un score moindre;
- la gestion de personnel ou d'entreprise réfère au fait d'avoir une formation ou de l'expérience en gestion de personnel ou en entreprise.
- L'expérience récente de travail autonome ou en entreprise. Cet indicateur indique si le participant a occupé un emploi de travailleur autonome ou a dirigé sa propre entreprise dans l'année précédant sa participation.

2.1.1.2 Résultats

Plus de la moitié des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (61 %) ont obtenu un score égal ou supérieur à 31 à l'indice du profil d'entrepreneur alors que 34 % ont obtenu un score situé entre 26 et 30 et 5 %, un score compris entre 21 et 25.

Tableau 2.1.1.1 – L'entrepreneuriat des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu⁶, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Profil entrepreneur (score)								
21 à 25	251	5,2	516	5,7	378	3,0	1 103	4,6
26 à 30	251	37,7	516	31,6	378	36,3	1 103	34,1
31 à 35	251	47,0	516	49,5	378	47,8	1 103	48,1
36 à 40	251	10,1	516	13,3	378	12,9	1 103	13,1
Formation ou expérience en gestion								
Oui	263	64,2	529	62,7	392	64,6	1 136	63,6
Non	263	35,8	529	37,3	392	35,4	1 136	36,4
Dans l'année précédant la participation								
A dirigé son entreprise	260	22,6	527	16,8	357	16,6	1 129	17,8
A été travailleur autonome	259	3,5	528	1,1	357	4,3	1 128	2,4

⁶ Le total est inférieur à la somme des catégories puisque certaines personnes ont un double statut. Elles ont été comptabilisées dans les deux catégories. De plus, en raison du petit nombre de personnes sans soutien public du revenu, les résultats ne sont pas présentés dans les tableaux.

Tableau 2.1.1.1 – L’entrepreneuriat des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l’âge (suite)

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Profil entrepreneur (score)										
21 à 25	516	3,3	586	5,4	266	2,9	607	4,4	229	7,1
26 à 30	516	35,2	586	33,5	266	38,7	607	33,1	229	31,6
31 à 35	516	48,3	586	47,9	266	45,5	607	49,1	229	48,5
36 à 40	516	13,2	586	13,1	266	12,9	607	13,4	229	12,8
Formation ou expérience en gestion										
Oui	533	63,9	603	63,5	267	57,8	629	65,6	240	64,9
Non	533	36,1	603	36,5	267	42,2	629	34,4	240	35,1
Dans l’année précédant la participation										
A dirigé son entreprise	528	15,9	601	18,8	266	20,9	624	16,4	238	17,8
A été travailleur autonome	528	3,2	600	1,8	267	2,7	622	2,5	238	1,6

D’autre part, près des deux tiers des participants (64 %) ont déclaré avoir une formation ou de l’expérience en gestion. De fait, 18 % des participants ont dirigé leur propre entreprise dans l’année précédant la participation alors que 2 % ont travaillé à leur compte en tant que travailleur autonome. Aucune différence statistiquement significative n’est observée à ce sujet selon le statut au soutien public du revenu, le sexe ou l’âge des participants.

2.1.1.3 Synthèse

Trois participants à la mesure « Soutien au travail autonome » sur cinq (61 %) ont obtenu un score égal ou supérieur à 31 et près des deux tiers (65 %) ont déclaré avoir une formation ou de l’expérience en gestion. Près d’un participant sur cinq a dirigé son entreprise dans l’année précédant sa participation alors que 2 % étaient travailleur autonome. Aucune différence statistiquement significative n’est observée entre les différents groupes définis par le soutien public du revenu, ni entre les femmes et les hommes ou les groupes d’âge considérés.

2.2 Les motivations et l’issue de la participation

2.2.1 Les motifs de participation

2.2.1.1 Définition des indicateurs

Deux éléments sont considérés dans cette section, les objectifs visés par la participation (i.e., la création ou la consolidation d’une entreprise et le désir de devenir travailleur autonome) et les raisons pour lesquelles ces personnes ont participé à la mesure STA pour réaliser cet objectif. Il est à noter que les répondants pouvaient fournir jusqu’à trois raisons expliquant leur participation.

2.2.1.2 Résultats

Deux participants à la mesure « Soutien au travail autonome » sur trois (66 %) ont participé à cette mesure afin de créer une entreprise alors que 25 % souhaitaient devenir travailleur autonome et que 9 % désiraient consolider une entreprise déjà existante. Aucune différence statistiquement significative n'est observée à ce sujet entre les clientèles définies par le statut au soutien public du revenu.

Par contre, des différences sont observées selon le sexe et l'âge. Ainsi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, toutes proportions gardées, à participer pour devenir travailleuses autonomes (31 % contre 22 %) mais, en contrepartie, moins nombreuses à vouloir créer une entreprise (62 % contre 68 %). Le désir de créer une entreprise est aussi moins présent chez les participants âgés de 45 ans et plus comparativement à ceux âgés de moins de 45 ans (58 % contre 71 % et 68 %). En contrepartie, les participants de 45 ans et plus souhaitent plus fréquemment devenir travailleurs autonomes (32 % contre 20 % et 25 %).

Tableau 2.2.1.1 – L'objectif visé par les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Objectifs								
Créer une entreprise	263	66,6	527	66,7	392	63,0	1 134	65,8
Devenir travailleur autonome	263	22,6	527	24,5	392	29,3	1 134	25,3
Consolider une entreprise	263	10,8	527	8,8	392	7,7	1 134	8,9

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Objectifs										
Créer une entreprise	532	62,4 ↓	602	67,8 ↑	266	70,7 ↑	629	66,7 ↑	239	58,0 ↓
Devenir travailleur autonome	532	30,9 ↑	602	22,0 ↓	266	20,0 ↓	629	25,1 ↓	239	31,5 ↑
Consolider une entreprise	532	6,7 ↓	602	10,2 ↑	266	9,3	629	8,2	239	10,5

Quant aux raisons pour lesquelles, ces personnes ont participé à la mesure STA pour réaliser leur objectif, les principales sont l'aide financière fournie au cours du projet pour le soutien au démarrage d'entreprise (37 %), l'aide technique et la formation pour le démarrage d'entreprise (29 %), le désir d'être son propre patron et de faire les choses à sa manière (21 %). Certains répondants ont aussi mentionné avoir participé pour avoir ou se créer un emploi (14 %), pour avoir la possibilité de gagner plus d'argent ou un revenu additionnel (10 %), par défi personnel (7 %), pour saisir l'occasion d'essayer quelque chose de nouveau (7 %) ou parce qu'il n'y avait pas d'emploi disponible dans leur secteur d'activité (7 %).

Les prestataires de l'assistance-emploi ont plus fréquemment mentionné avoir participé à la mesure STA afin d'avoir la possibilité de gagner plus d'argent ou d'avoir un revenu additionnel (14 %) comparativement aux prestataires actifs de l'assurance-emploi (10 %) et aux personnes admissibles de l'assurance-emploi (9 %).

Pour leur part, les femmes ont mentionné moins souvent que les hommes avoir participé pour l'aide financière (33 % contre 40 %) ou pour l'aide technique au démarrage d'entreprise (25 % contre 31 %) mais davantage pour d'autres raisons (18 % contre 13 %). Ces résultats sont cohérents avec le fait que les femmes ont moins fréquemment mentionné que les hommes avoir participé pour créer ou consolider une entreprise.

Tableau 2.2.1.2 – Les raisons pour lesquelles les répondants ont participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

Raisons de la participation	Prestataires de l'assistance-emploi (n = 263)	Prestataires actifs de l'assurance-emploi (n = 529)	Personnes admissibles de l'assurance-emploi (n = 392)	Total (n = 1136)
Aide financière / financement au démarrage d'entreprise	34,5	36,3	40,0	37,3
Aide technique / conseils / formation au démarrage d'entreprise	26,4	28,4	28,3	28,7
Être son propre patron, faire les choses à sa manière	21,7	20,8	20,9	20,8
Pour avoir un emploi / créer son propre emploi	14,4	14,5	15,3	14,4
Possibilité de gagner plus d'argent/revenu additionnel	14,1 ↑	9,7 ↓	8,7 ↓	10,4
Défi / satisfaction personnelle / réalisation de soi	7,7	7,1	7,3	7,4
Opportunité offerte / voulait essayer quelque chose de nouveau	7,8	7,4	7,1	7,2
Pas d'emploi disponible dans son secteur d'activité	7,1	7,7	6,9	7,1
Désir d'avoir un horaire plus souple	2,5	1,6	2,3	2,0
Possibilité de travailler à la maison	1,5	1,5	1,2	1,6
Autre	15,0	13,3	15,5	14,4
NSP/NRP	1,4	0,2	0,2	0,9

Raison de la participation	Femmes (n = 533)	Hommes (n = 603)	Moins de 30 ans (n = 270)	30 à 44 ans (n = 623)	45 ans et plus (n = 243)
Aide financière/soutien financier/financement au démarrage d'entreprise	33,1 ↓	39,8 ↑	44,2 ↑	37,6 ↓	29,0 ↓
Aide technique/conseils /formation au démarrage d'entreprise	25,2 ↓	30,8 ↑	31,7	29,0	24,6
Être son propre patron, faire les choses à sa manière	22,2	19,9	6,5 ↓	21,2 ↑	20,2 ↑
Pour avoir un emploi/créer son propre emploi	16,7	13,1	11,3 ↓	13,1 ↓	21,2 ↑
Possibilité de gagner plus d'argent/revenu additionnel	8,4	11,5	12,8 ↑	8,3 ↓	13,1 ↑
Défi / satisfaction personnelle / réalisation de soi	8,4	6,8	4,1 ↓	7,7	10,5 ↑
Opportunité offerte / voulait essayer quelque chose de nouveau	7,0	7,2	5,3	8,0	6,9
Pas d'emploi disponible dans son secteur d'activité	8,6	6,2	5,8	7,6	7,1
Désir d'avoir un horaire plus souple	2,5	1,7	1,7	2,3	1,4
Possibilité de travailler à la maison	2,9 ↑	0,9 ↓	1,8	1,4	1,9
Autre	17,8 ↑	12,5 ↓	15,6	13,4	16,0
NSP/NRP	1,3	0,7	0,9	0,4	0,3

Les raisons évoquées varient aussi selon le groupe d'âge considéré. Ainsi, comparativement aux participants âgés de moins de 30 ans et de 30 à 44 ans, les participants âgés de 45 ans et plus ont moins fréquemment mentionné le soutien financier (29 % contre 44 % et 38 %) et, en contrepartie, plus fréquemment pour avoir ou se créer un emploi (21 % contre 11 % et 13 %). D'autre part, les participants âgés de moins de 30 ans ont moins fréquemment mentionné que c'était pour devenir leur propre patron (7 % contre 21 % et 20 %) ou par défi personnel (4 % contre 11 %). Quant aux participants âgés de 30 à 44 ans, ils ont moins fréquemment mentionné la possibilité de gagner plus d'argent ou d'avoir un revenu supplémentaire (8 % contre 13 % et 13 %).

2.2.1.3 Synthèse

Deux personnes sur trois (66 %) ont participé à la mesure « Soutien au travail autonome » avec l'objectif de créer une entreprise alors que le quart (25 %) visait à devenir travailleur autonome et 9 % souhaitaient consolider une entreprise déjà existante. Les raisons ayant amené les personnes à participer à la mesure STA les plus fréquemment mentionnées sont le soutien financier au démarrage d'entreprise (37 %), l'aide technique au démarrage d'entreprise (29 %), le désir de faire les choses à leur manière (21 %) ou, tout simplement, créer leur propre emploi (14 %).

Aucune différence significative n'est observée selon le statut au soutien public du revenu quant aux objectifs visés par les participants. Par contre, les prestataires de l'assistance-emploi mentionnent plus fréquemment avoir participé pour avoir la possibilité de gagner plus d'argent ou d'avoir un revenu additionnel. Des différences sont aussi observées selon le sexe et l'âge. Ainsi, les femmes visent un peu plus fréquemment que les hommes à devenir travailleur autonome (31 % contre 22 %) et, en contrepartie, moins fréquemment à créer une entreprise (62 % contre 68 %) ou à consolider une entreprise déjà existante (7 % contre 10 %). D'ailleurs, le soutien financier et le soutien technique au démarrage d'entreprises sont des raisons de participation plus fréquemment mentionnées par les hommes que par les femmes (40 % contre 33 % et 31 % contre 25 %). D'autre part, les personnes âgées de 45 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes âgées de moins de 45 ans à vouloir devenir travailleurs autonomes (32 % contre 20 % et 25 %) et moins nombreuses à vouloir créer une entreprise (58 % contre 71 % et 67 %). Des différences sont aussi notées quant aux raisons de la participation, les personnes âgées de 45 ans et plus mentionnant moins fréquemment le soutien financier à la création d'entreprises (29 %) mais plus fréquemment la possibilité d'avoir ou de créer son propre emploi (21 %).

2.2.2 La fin et les motifs de fin de la participation

2.2.2.1 Définition des indicateurs

Dans cette section, nous vérifions si le participant a complété sa participation. Dans le cas contraire, nous vérifions aussi si la cessation découle d'une décision de sa part ainsi que la principale raison pour laquelle sa participation s'est terminée prématurément.

2.2.2.2 Résultats

Près de trois participants sur quatre ont déclaré avoir complété leur participation (74 %) alors que 18 % ont dit n'avoir pas pu la poursuivre et que 9 % ont décidé d'arrêter. Les prestataires de l'assistance-emploi sont moins nombreux, toutes proportions gardées, à compléter leur participation (62 %) et, en contrepartie, plus nombreux à déclarer n'avoir pas pu poursuivre leur participation (29 %) alors que les prestataires actifs de l'assurance-emploi sont un peu plus nombreux à déclarer avoir complété leur participation (77 %) et moins nombreux à dire ne pas avoir pu la poursuivre (14 %).

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes à ce sujet. Par contre, les participants âgés de 30 ans et moins sont proportionnellement moins nombreux que les participants âgés de 30 à 44 ans et que ceux âgés de 45 ans et plus à déclarer n'avoir pas pu poursuivre leur participation (14 % contre 19 % et

21 %). En contrepartie, ils sont plus nombreux que les participants âgés de 45 ans et plus à avoir complété leur participation (77 % contre 71 %).

Tableau 2.2.2.1 – Les résultats de fin de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Fin de participation								
A décidé d'arrêter	261	9,2	522	9,0	391	7,5	1 126	8,6
N'a pu poursuivre	261	28,7 ↑	522	14,1 ↓	391	18,8	1 126	17,9
A complété sa participation	261	62,1 ↓	522	76,9 ↑	391	73,7	1 126	73,5

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Fin de participation										
A décidé d'arrêter	529	8,0	597	9,0	266	9,6	623	8,3	238	8,3
N'a pu poursuivre	529	18,2	597	17,6	266	13,6 ↓	623	18,7	238	20,5 ↑
A complété sa participation	529	73,8	597	73,4	266	76,8 ↑	623	73,0	238	71,2 ↓

Les principales raisons évoquées par les participants n'ayant pas complété leur participation sont les problèmes de financement (18 %), l'obtention d'un emploi (16 %), les problèmes de rentabilité ou la faillite de l'entreprise (12 %), les difficultés avec le CLD ou d'autres organismes (12 %), les problèmes avec les partenaires (9 %), le plan d'affaires refusé (7 %), les problèmes personnels (7 %) ou d'autres raisons (10 %).

Les raisons évoquées diffèrent selon le statut au soutien public du revenu. Ainsi, l'obtention d'un emploi est une raison moins fréquemment mentionnée par les prestataires de l'assistance-emploi (9 %), mais plus fréquemment mentionnée par les prestataires actifs de l'assurance-emploi (20 %). Par contre, les problèmes personnels sont plus fréquemment mentionnés par les prestataires de l'assistance-emploi (13 %) et les personnes admissibles de l'assurance-emploi (10 %), mais moins par les prestataires actifs de l'assurance-emploi (2 %). D'autre part, les personnes admissibles de l'assurance-emploi mentionnent plus fréquemment le refus du plan d'affaire (11 %) que les prestataires de l'assistance-emploi (4 %) et les prestataires actifs de l'assurance-emploi (5 %).

Toujours parmi les personnes n'ayant pas complété leur participation, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à évoquer des problèmes personnels (11 % contre 5 %) et moins nombreuses à mentionner d'autres raisons (14 % contre 7 %) pour expliquer la fin de leur participation. Par groupe d'âge, l'obtention d'un emploi est plus fréquemment évoquée par les personnes âgées de moins de 30 ans (25 %) mais moins par celles âgées de 45 ans et plus (10 %) alors que les problèmes personnels sont moins mentionnés par les personnes de moins de 30 ans (3 %) et davantage par celles de 45 ans et plus (16 %).

Tableau 2.2.2.2 – La principale raison pour laquelle les répondants n’ont pas terminé la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l’âge (sur la base de ceux qui ont déclaré ne pas avoir complété leur participation)

Raisons de fin de participation	Prestataires de l’assistance-emploi (n = 99)	Prestataires actifs de l’assurance-emploi (n = 116)	Personnes admissibles de l’assurance-emploi (n = 102)	Total (n = 293)
Problème de financement	22,3	18,2	18,3	18,1
Obtention d'un emploi	9,1 ↓	19,6 ↑	14,9	15,8
Problème de rentabilité	7,3	15,7	9,0	11,6
Problèmes avec CLD ou autres organismes	13,4	10,0	10,1	11,5
Problèmes avec les partenaires	11,5	6,3	9,9	8,5
Plan d'affaire refusé	4,0 ↓	4,5 ↓	11,9 ↑	7,1
Problèmes personnels	12,8 ↑	2,3 ↓	10,4 ↑	6,9
Problèmes de motivation, intérêt, stress	4,8	7,3	3,0	5,6
Problèmes logistiques	3,3	2,8	5,0	3,4
Responsabilités familiales	3,8	1,2	2,9	2,0
Autres	7,9	12,3	4,7	9,5

Raisons de fin de participation	Femmes (n = 137)	Hommes (n = 156)	Moins de 30 ans (n = 62)	30 à 44 ans (n = 165)	45 ans et plus (n = 66)
Problème de financement	16,6	19,0	18,8	18,0	17,9
Obtention d'un emploi	15,0	16,3	24,9 ↑	14,9	9,7 ↓
Problème de rentabilité	10,2	12,4	10,3	12,6	10,5
Problèmes avec CLD ou autres organismes	8,3	13,4	9,6	9,8	17,5
Problèmes avec les partenaires	10,2	7,6	7,6	8,9	8,4
Plan d'affaire refusé	6,0	7,7	5,0	8,7	4,9
Problèmes personnels	10,8 ↑	4,5 ↓	2,9 ↓	4,5	16,3 ↑
Problèmes de motivation, intérêt, stress	2,9	7,2	3,9	6,3	5,4
Problèmes logistiques	2,2	4,1	1,4	4,5	2,5
Responsabilités familiales	3,6	1,0	2,5	2,1	1,2
Autre	14,3 ↑	6,8 ↓	13,0	9,7	5,8

2.2.2.3 Synthèse

Près de trois personnes sur quatre (74 %) ont complété leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome » alors que 18 % ont dit ne pas avoir pu poursuivre leur participation et 9 %, avoir décidé d’arrêter. Les problèmes de financement (18 %), l’obtention d’un emploi (16 %), les problèmes de rentabilité (12 %), les problèmes avec le CLD ou d’autres organismes (12 %) et les problèmes avec les partenaires (9 %) sont les raisons les plus fréquemment mentionnées pour expliquer la fin de la participation.

Les prestataires de l’assistance-emploi sont moins nombreux, toutes proportions gardées, à compléter leur participation (62 %) alors que les prestataires actifs de l’assurance-emploi sont plus nombreux à le faire (77 %). Des différences sont aussi observées quant aux raisons expliquant la fin de la participation, les prestataires actifs de l’assurance-emploi évoquant plus fréquemment l’obtention d’un emploi (20 %), les prestataires de l’assistance-emploi

et les personnes admissibles de l'assurance-emploi mentionnant plus fréquemment des problèmes personnels (13 % et 10 %, respectivement). Ces derniers ont aussi plus fréquemment mentionné le refus de leur plan d'affaires (10 %).

Les femmes ont été aussi nombreuses que les hommes à compléter leur participation. Lorsque la participation n'est pas complétée, les femmes évoquent plus fréquemment que les hommes des problèmes personnels (11 % contre 5 %).

La proportion de personnes qui ont complété leur participation est plus élevée chez les personnes âgées de moins de 30 ans (77 %) et, en contrepartie, moins élevée chez celles âgées de 45 ans et plus (71 %). Pour expliquer la fin de leur participation, les personnes âgées de moins de 30 ans évoquent plus fréquemment l'obtention d'un emploi (25 %) mais moins fréquemment des problèmes personnels (3 %) comparativement aux personnes âgées de 45 ans et plus (10 % et 16 %).

2.3 Le déroulement de la mesure et la satisfaction des participants

2.3.1 Définition des indicateurs

Dans cette section, nous nous intéressons aux organismes qui ont informé les participants de l'existence de la mesure ainsi qu'aux organismes ayant fourni un soutien dans le cadre de la participation. Nous vérifions aussi les activités (soutien, suivi, formation, etc.) dont ont bénéficié les personnes durant leur participation et le niveau de satisfaction eu égard aux activités et autres aspects entourant la participation. En cas d'insatisfaction, nous vérifions aussi les motifs d'insatisfaction.

2.3.2 Résultats

Près du tiers (32 %) des participants ont entendu parler de la mesure par le centre local de développement (CLD), 25 % par le centre local d'emploi, 12 % par des amis ou des connaissances, 8 % par le bureau de chômage, 6 % par des organismes de promotion ou d'aide aux entrepreneurs, 5 % par les médias écrits ou électroniques et 13 %, par d'autres sources.

Le centre local d'emploi est plus fréquemment mentionné par les prestataires de l'assistance-emploi (37 %) que par les prestataires actifs de l'assurance-emploi (21 %) alors que le bureau de chômage est plus fréquemment mentionné par ces derniers (12 %) que par les prestataires de l'assistance-emploi (3 %).

Tableau 2.3.2.1 – Organismes par lesquels les répondants ont été informés de l'existence de la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

Organisme	Prestataires de l'assistance-emploi (n = 249)	Prestataires actifs de l'assurance-emploi (n = 496)	Personnes admissibles de l'assurance-emploi (n = 370)	Total (n = 1070)
Centre local de développement (CLD)	28,3	32,6	30,8	32,1
Centre local d'emploi (CLE)	36,8 ↑	20,8 ↓	27,3	24,6
Amis, connaissances	8,4	13,3	12,5	11,9
Bureau de chômage	3,0 ↓	12,0 ↑	5,6	8,4
Organismes promotion/aide entrepreneuriat	4,2	6,9	3,8	5,5
Médias	4,4	4,1	5,6	4,5
Démarche personnelle	3,6	1,2	2,4	2,2
Autre	11,3	9,2	12,0	10,9

Organisme	Femmes (n = 503)	Hommes (n = 568)	Moins de 30 ans (n = 254)	30 à 44 ans (n = 592)	45 ans et plus (n = 224)
Centre local de développement (CLD)	30,2	33,3	42,1 ↑	29,9	26,6 ↓
Centre local d'emploi (CLE)	27,5	22,9	19,8 ↓	24,1	31,1 ↑
Amis, connaissances	12,7	11,3	11,7	12,4	10,6
Bureau de chômage	7,9	8,7	6,0	9,4	8,8
Organismes promotion/aide entrepreneuriat	3,4	6,7	5,1	5,6	5,7
Médias	4,1	4,8	2,2	5,4	5,0
Démarche personnelle	2,0	2,3	2,0	2,6	1,2
Autre	12,2	10,1	11,2	10,7	11,1

Les sources d'information ne diffèrent pas selon le sexe, mais présentent quelques différences selon l'âge. Ainsi, le centre local de développement (CLD) est plus fréquemment mentionné par les personnes âgées de moins de 30 ans (42 %) et moins par celles âgées de 45 ans et plus (27 %) alors que le centre local d'emploi (CLE) est davantage mentionné par ces dernières (31 %) et moins par les personnes âgées de moins de 30 ans (20 %).

Durant leur participation, trois personnes sur quatre (75 %) ont bénéficié d'un soutien technique pour l'élaboration de leur plan d'affaire, la moitié (51 %) ont eu un soutien technique pour la comptabilité, le marketing ou l'informatique, 46 % ont reçu une formation d'appoint (atelier de sensibilisation à l'entrepreneuriat, formation en gestion, etc.) et 15 % ont eu d'autres activités. D'autre part, trois personnes sur cinq (61 %) disent avoir bénéficié d'un suivi durant la phase démarrage de l'entreprise, mais seulement 20 % en ont eu un dans la deuxième année d'opération de l'entreprise. Il faut préciser que le fait d'avoir bénéficié d'un suivi pourrait être associé au fait d'avoir complété sa participation ou d'avoir démarré son entreprise.

Les prestataires de l'assistance-emploi sont moins nombreux à déclarer avoir bénéficié d'un suivi durant la phase de démarrage de l'entreprises (52 %) ainsi que dans la deuxième année d'opération de l'entreprise (15 %). À cet égard, il faut rappeler que les prestataires de l'assistance-emploi ont été plus nombreux que les autres participants à ne pas compléter leur participation et qu'une plus grande proportion d'entre eux a participé durant moins de 3 mois. Ceci pourrait contribuer à expliquer qu'ils soient moins nombreux à bénéficier d'un suivi dans la phase démarrage de l'entreprise et, a fortiori, dans la deuxième année d'opération. Il est toutefois aussi possible que des participants aient abandonné parce qu'ils n'ont pas reçu de suivi. Les données recueillies ne permettent pas de discriminer entre ces deux hypothèses.

Tableau 2.3.2.2 – Activités auxquelles ont participé les répondants durant la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

Activités	Prestataires de l'assistance- emploi (n = 262)	Prestataires actifs de l'assurance- emploi (n = 524)	Personnes admissibles de l'assurance -emploi (n = 388)	Total (n = 1132)
Soutien technique plan d'affaire	72,8	75,4	76,5	75,3
Soutien technique comptabilité, etc.	49,4	49,9	54,3	51,2
Formation d'appoint	46,3	45,2	48,0	46,2
Suivi dans la phase démarrage	52,1 ↓	64,0	61,8	61,2
Suivi dans le 2e année	15,3 ↓	20,8	22,3	20,1
Autre	12,7	16,7	13,5	14,9

Activités	Femmes (n = 532)	Hommes (n = 601)	Moins de 30 ans (n = 265)	30 à 44 ans (n = 629)	45 ans et plus (n = 239)
Soutien technique plan d'affaire	77,8	73,8	81,2 ↑	75,0	69,3 ↓
Soutien technique comptabilité, etc.	54,3	49,3	58,2 ↑	50,6	44,9 ↓
Formation d'appoint	47,8	45,2	44,7	48,6	41,7
Suivi dans la phase démarrage	64,1	59,5	65,3 ↑	61,6	55,6 ↓
Suivi dans le 2e année	19,6	20,4	24,6 ↑	20,4	14,3 ↓
Autre	16,0	14,2	15,7	14,0	16,1

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes quant aux activités entourant la participation. Par contre, des écarts significatifs sont observés par groupe d'âge. Les personnes âgées de moins de 30 ans sont plus nombreuses à déclarer avoir bénéficié d'un soutien technique pour l'élaboration du plan d'affaire (81 %) ainsi que pour la comptabilité, le marketing et l'informatique (58 %) et à avoir bénéficié d'un suivi dans la phase de démarrage (65 %) et dans la deuxième année d'opération de l'entreprise (25 %) alors que les personnes âgées de 45 ans et plus ont été moins nombreuses à bénéficier de ces activités.

Les organismes de soutien

Dans le cadre de leur participation, plus d'une personne sur deux (54 %) a dit avoir reçu du soutien du centre local de développement, 20 % d'organismes faisant la promotion ou offrant de l'aide aux entrepreneurs, 8 % du centre local d'emploi, 3 % d'organismes de développement économique, 18 % d'autres organismes alors que 19 % affirment avoir reçu de soutien d'aucun organisme. Il est à noter qu'une personne a pu bénéficier du soutien de plus d'un organisme. Aucune différence statistiquement significative n'est observée à cet égard selon le statut au soutien public du revenu.

Selon le sexe, les données ne présentent pas de différences significatives en ce qui concerne les organismes ayant fourni un soutien durant la participation. Par âge, on constate que les personnes âgées de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer avoir reçu un soutien de la part d'un centre local de développement (61 %) et d'organismes faisant la promotion ou offrant de l'aide aux entrepreneurs (26 %) alors que les personnes âgées de 45 ans et plus sont moins nombreuses à les mentionner (47 % et 16 %).

Tableau 2.3.2.3 – Organismes ayant fourni un soutien durant la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

Organisme	Prestataires de l'assistance- emploi (n = 217)	Prestataires actifs de l'assurance- emploi (n = 462)	Personnes admissibles de l'assurance -emploi (n = 339)	Total (n = 984)
Centre local de développement (CLD)	49,9	53,1	53,5	53,5
Organismes promotion/aide entrepreneuriat	16,6	21,8	20,0	20,2
Centre local d'emploi (CLE)	10,2	8,3	9,0	8,4
Organismes développement économique	5,9	2,8	2,1	3,2
Autres	16,5	18,3	20,8	18,3
Aucun	20,8	18,4	18,7	18,9

Organisme	Femmes (n = 466)	Hommes (n = 519)	Moins de 30 ans (n = 254)	30 à 44 ans (n = 592)	45 ans et plus (n = 224)
Centre local de développement (CLD)	55,9	52,1	60,6 ↑	52,8	47,0 ↓
Organismes promotion/aide entrepreneuriat	17,5	21,8	25,9 ↑	19,0	16,4 ↓
Centre local d'emploi (CLE)	9,4	7,9	8,3	7,6	10,8
Organismes développement économique	3,1	3,3	2,0	3,3	4,4
Autres	19,5	17,6	17,7	19,2	16,7
Aucun	19,8	18,4	14,7 ↓	19,5	22,4 ↑

La satisfaction

Près de neuf personnes sur dix (86 %) se disent satisfaites ou très satisfaites de la mesure en général. Les taux de satisfaction les plus élevés concernent l'information reçue sur la mesure STA (88 %) et, pour ceux qui en ont bénéficié, la formation d'appoint (87 %) et le soutien individuel dans le développement du plan d'affaires (86 %). Suivent ensuite, en ordre décroissant, le parrainage (83 %), le soutien technique (comptabilité, marketing, informatique, etc.) (82 %), la durée des phases préparatoire et de démarrage (82 %), le soutien du revenu (81 %) et le suivi (80 %). Le soutien axé sur le développement des compétences entrepreneuriales (73 %) obtient le taux de satisfaction le plus faible.

Les taux de satisfaction sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi et ce, sur tous les items considérés, bien que pour le soutien technique, l'écart n'atteigne pas le seuil de signification statistique. En contrepartie, les taux de satisfaction sont plus élevés sur la plupart des items chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Les personnes admissibles de l'assurance-emploi ont des taux de satisfaction inférieurs à l'ensemble sur la mesure en général (83 %) et le suivi (75 %). Par contre, ils sont davantage satisfaits du soutien du revenu que les prestataires de l'assistance-emploi (84 % contre 76 %).

Tableau 2.3.2.4 – Taux de satisfaction des répondants concernant la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

Éléments considérés	Prestataires de l'assistance- emploi		Prestataires actifs de l'assurance- emploi		Personnes admissibles de l'assurance – emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Information reçue	226	80,9 ↓	476	90,7	349	88,2	1 016	87,7
Formation d'appoint	111	79,8 ↓	221	87,9	174	86,7	487	86,6
Soutien individuel	182	77,4 ↓	383	90,1 ↑	289	84,4	826	85,5
Parrainage	135	72,0 ↓	314	86,8 ↑	214	79,7	646	82,9
Soutien technique	124	76,7	247	84,4	201	81,9	554	82,0
Durée des phases	219	71,0 ↓	463	87,0 ↑	344	80,4	990	81,9
Soutien du revenu	223	76,0 ↓	-	-	353	84,3 ↑	449	80,5
Suivi	137	69,7 ↓	332	86,7 ↑	241	75,1 ↓	689	80,1
Développement des compétences	206	62,4 ↓	431	79,7 ↑	323	70,0	923	73,4
Mesure en général	226	82,9 ↓	477	89,9 ↑	353	83,0 ↓	1 020	86,3

Éléments considérés	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Information reçue	484	87,7	532	87,8	248	91,5	556	86,7	209	86,3
Formation d'appoint	231	87,5	256	86,1	112	91,2	284	83,9	91	89,5
Soutien individuel	394	84,2	432	86,4	207	85,0	456	85,5	160	86,4
Parrainage	295	83,5	351	81,4	162	83,0	370	81,7	114	82,9
Soutien technique	274	79,3	280	83,8	151	83,0	301	81,3	97	82,8
Durée des phases	471	79,6	519	83,3	243	85,3	544	81,0	201	80,3
Soutien du revenu	239	83,5	210	78,3	108	85,2	226	80,2	103	76,4
Suivi	329	79,2	360	80,7	174	81,7	383	78,8	129	82,0
Développement des compétences	435	71,4	488	74,5	230	74,4	504	73,5	188	71,7
Mesure en général	485	86,8	535	86,0	249	91,2	557	85,6	211	82,6

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni entre les groupes d'âge quant à la satisfaction envers la mesure STA et les items considérés.

Quant aux motifs d'insatisfaction, les participants insatisfaits auraient souhaité en avoir davantage et ce, quelque soit l'élément considéré : Plus d'information, plus de soutien du revenu et des délais moindres, plus de soutien individuel dans le développement du plan d'affaires, plus de soutien technique, plus de formation et une formation plus approfondie, plus de soutien dans le développement des compétences entrepreneuriales, un suivi plus soutenu et sur une période plus longue, des phases préparatoire et de démarrage plus longues ainsi que plus de soutien du parrain.

2.3.2.3 Synthèse

Les participants ont surtout entendu parler de la mesure STA par les Centres locaux de développement (32 %) et les centres locaux d'emploi (25 %). Durant leur participation, trois personnes sur quatre (75 %) ont déclaré avoir bénéficié d'un soutien technique pour l'élaboration de leur plan d'affaires, la moitié (51 %) ont eu un soutien technique pour la comptabilité, le marketing ou l'informatique, 46 % ont reçu une formation d'appoint (atelier de sensibilisation à l'entrepreneurship, formation en gestion, etc.) et 15 % ont eu d'autres activités. D'autre part, trois personnes sur cinq (61 %) disent avoir bénéficié d'un suivi durant la phase démarrage de l'entreprise, mais seulement 20 % en ont eu un dans la deuxième année d'opération de l'entreprise. Lorsqu'on demande aux participants d'identifier les organismes ayant fourni un soutien durant la participation, plus de la moitié d'entre eux mentionnent le centre local de développement (54 %) alors que 20 % identifient des organismes de promotion ou d'aide aux entrepreneurs. Les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes âgées de 45 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses à déclarer avoir bénéficié d'un suivi, dans la phase de démarrage ou dans la deuxième année. Les personnes âgées de 45 ans et plus mentionnent aussi moins fréquemment avoir bénéficié d'un soutien technique pour le développement d'un plan d'affaires ou pour d'autres aspects.

La grande majorité des participants se dit satisfaite de la mesure en général (86 %). Le niveau de satisfaction est élevé en ce qui concerne l'information reçue sur la mesure (88 %), la formation d'appoint (87 %) et le soutien individuel dans le développement du plan d'affaires (86 %). Il est par contre plus faible au sujet du soutien axé sur le développement des compétences entrepreneuriales (73 %). Le niveau de satisfaction des prestataires de l'assistance-emploi est moins élevé sur presque tous les éléments considérés.

Chapitre 3

Résultats bruts de la mesure « Soutien au travail autonome »

3.1 L'insertion en emploi

3.1.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs relatifs au thème de l'emploi sont décrits de façon détaillée dans le rapport méthodologique. En résumé, il s'agit de :

- la présence en emploi dans les périodes de 12 mois et de 18 mois suivant la date de fin de la participation (date butoir), laquelle réfère au fait d'avoir occupé au moins un emploi au cours de ces périodes, que cet emploi ait été détenu avant la participation, ou non. Il peut aussi s'agir d'un emploi à son compte dans sa propre entreprise, ou en tant que travailleur autonome, ou d'un emploi salarié;
- la présence ponctuelle en emploi; i.e., le fait d'occuper un emploi (incluant le travail à son compte) au moment du sondage, soit 23 à 36 mois après que leur participation se soit terminée (29 mois, en moyenne);
- la proportion du temps en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur correspond au quotient du nombre de semaines passées en emploi durant la période considérée sur le nombre de semaines (52 ou 78) associé à cette période. Il tient compte de toutes les périodes d'emploi et de travail à son compte, même celles au cours desquelles le participant recevait des prestations de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucune semaine de travail durant la période considérée;
- la différence entre le pourcentage des semaines de travail dans les 12 mois suivant la participation (date butoir) et le pourcentage des semaines de travail dans les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non ;
- la différence du nombre total estimatif d'heures de travail entre les 12 mois suivant la participation (date butoir) et les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non;
- la différence de la rémunération moyenne entre les emplois détenus durant les 12 mois suivant la participation (date butoir) et ceux détenus durant les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non.

3.1.2 Résultats

Plus de neuf participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) sur dix (92 %) ont occupé un emploi au cours des 12 mois suivant leur participation. Cette proportion atteint 93 % lorsque l'on considère les 18 mois suivant leur participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, plus de quatre participants sur cinq (84 %) étaient en emploi.

Ces proportions sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi alors qu'en contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux à être en emploi dans les 12 mois suivant la participation (95 %) ainsi qu'au moment du sondage (88 %), soit en moyenne 29 mois après la participation. Aucune différence statistiquement significative n'est observée à ce sujet entre les femmes et les hommes. Selon l'âge, on note des résultats moindres chez les personnes de 45 ans et plus sur la présence en emploi dans les 12 mois (86 %) et les 18 mois (89 %) suivant la participation ainsi que sur la présence ponctuelle en emploi (79 %).

En moyenne, les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé les trois quarts de leur temps en emploi au cours des 12 mois (77 % soit, 40 semaines) et des 18 mois (76 % soit, 60 semaines) suivant leur participation. Les prestataires de l'assistance-emploi ont globalement passé moins de temps en emploi au cours de ces périodes de 12 mois (61 % soit, 32 semaines) et de 18 mois (60 % soit, 47 semaines). Il en est de même, mais de façon moindre, des personnes âgées de 45 ans et plus (71 % soit, 37 semaines et 70 % soit, 55 semaines). Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes quant au temps passé en emploi.

Tableau 3.1.2.1 – Les résultats bruts sur l’insertion en emploi des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l’âge

INDICATEURS	Prestataires de l’assistance-emploi		Prestataires actifs de l’assurance-emploi		Personnes admissibles de l’assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi								
12 mois	260	78,3 ↓	528	94,5 ↑	388	94,0	1 129	91,6
18 mois	261	82,8 ↓	529	95,4	388	96,1	1 131	93,4
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	261	68,3 ↓	527	88,2 ↑	390	84,0	1 130	83,6
Proportion de temps en emploi (moyenne)								
12 mois	252	60,7 ↓	520	80,2	384	79,1	1 109	76,5
18 mois	244	60,2 ↓	510	80,3	373	78,8	1 083	76,4
Différence en % du nombre de semaines en emploi	243	31,1 ↑	501	13,5 ↓	363	41,4 ↑	1 061	24,9
Différence du nombre total d’heures en emploi	208	640 h	434	539 h	313	943 h ↑	910	683 h
Différence de la rémunération moyenne d’emplois	198	3 984 \$ ↑	400	- 278 \$ ↓	276	5 254 \$ ↑	833	2 122 \$

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi										
12 mois	526	91,8	602	91,5	266	94,3	625	92,8	239	85,5 ↓
18 mois	529	93,9	602	93,0	266	95,3	626	94,2	239	88,9 ↓
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	530	84,1	600	83,3	265	86,6	628	84,1	237	78,8 ↓
Proportion de temps en emploi (moyenne)										
12 mois	517	75,7	592	76,9	263	80,7	608	76,9	238	70,8 ↓
18 mois	504	75,4	579	77,0	259	79,7	596	77,2	228	70,4 ↓
Différence en % du nombre de semaines en emploi	495	28,5	566	22,8	258	24,6	581	25,1	222	24,5
Différence du nombre total d’heures en emploi	412	676 h	498	687 h	235	805 h	494	664 h	181	580 h
Différence de la rémunération moyenne d’emplois	371	3 112 \$	462	1 600 \$	213	2 228 \$	445	2 360 \$	175	1 388 \$

Globalement, les participants à la mesure STA ont passé 77 % de leur temps en emploi au cours des 12 mois suivant leur participation comparativement à 52 % au cours de l’année qui l’a précédée soit, un écart de 25 %, en plus, équivalent à 13 semaines. En moyenne, ils ont travaillé 683 heures de plus dans l’année suivant leur participation que dans l’année la précédant. Ces changements ont contribué à augmenter les revenus personnels provenant d’emplois

de 2 122 \$, en moyenne, pour l'ensemble des participants. Pour les participants occupant un emploi dans le 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 3 036 \$.

Comparativement aux prestataires de l'assistance-emploi et aux personnes admissibles de l'assurance-emploi, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont moins amélioré la proportion de temps passé en emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation (14 % contre 31 % et 41 %) ainsi que leur rémunération d'emplois (-278 \$ contre 3 984 \$ et 5 254 \$). Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes à ce sujet, ni entre les groupes d'âge.

3.1.3 Synthèse

Plus de neuf participants à la mesure « Soutien au travail autonome » sur dix ont occupé un emploi dans les 12 mois (92 %) et les 18 mois (93 %) suivant leur participation. Au moment du sondage, soit 29 mois, en moyenne, après leur participation, plus de quatre participants sur cinq (84 %) occupaient un emploi. De plus, les participants à cette mesure ont passé les trois quarts de leur temps en emploi au cours des 12 mois (77 %) et des 18 mois (76 %) suivant leur participation. Comparativement aux douze mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé plus de temps en emploi (+ 25 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 683 heures) et leur rémunération provenant d'emplois s'est accrue de 2 122 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants qui ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cette augmentation est de 3 036 \$.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes sur l'insertion en emploi. Selon l'âge, on note des résultats moindres chez les personnes de 45 ans et plus sur l'insertion en emploi après la participation bien qu'aucune différence statistiquement significative ne soit observée entre les groupes d'âge en ce qui concerne l'amélioration de la situation de l'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation.

3.2 L'insertion en emploi par la création ou la consolidation de son entreprise

3.2.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs relatifs au thème de l'insertion en emploi par la création ou la consolidation de son entreprise sont décrits de façon détaillée dans le rapport méthodologique. En résumé, il s'agit de :

- la présence dans leur entreprise à la suite de la participation (date butoir), laquelle réfère au fait d'avoir dirigé son entreprise après la participation. On distingue la présence en entreprise à la suite de la création d'une nouvelle entreprise, c'est-à-dire en excluant celles détenues avant la participation, et la présence en entreprise à la suite de la consolidation d'une entreprise détenue avant la participation;
- la présence ponctuelle dans leur entreprise; i.e., le fait de diriger son entreprise au moment du sondage, soit 23 à 36 mois après que leur participation se soit terminée (29 mois, en moyenne);
- le délai de démarrage des nouvelles entreprises, lequel est défini par le temps écoulé entre le début de la participation à la mesure STA et le démarrage de l'entreprise (en mois). Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant créé leur entreprise, c'est-à-dire en excluant, le cas échéant, les entreprises détenues avant la participation;
- la survie des entreprises dans les 12 mois, 18 mois et 24 mois suivant la création de l'entreprise pour les entreprises créées pendant ou après la participation à la mesure. Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant géré leur entreprise après la participation et correspond au quotient du nombre d'entreprises existantes à la fin de la période considérée sur le nombre d'entreprises présentes au début de cette période et pour lesquelles le temps écoulé entre la création de l'entreprise et le moment du sondage est égal ou supérieur à la période considérée;
- le nombre de partenaires avec lesquels la personne a démarré son entreprise, que ces partenaires soient encore présents, ou non, dans l'entreprise. Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant géré leur entreprise après la participation;
- la proportion d'entreprises ayant un numéro d'entreprise du Québec. Il s'agit du nombre de personnes ayant obtenu un numéro d'entreprise du Québec pour leur entreprise sur le nombre de personnes gérant leur entreprise après la participation. Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant géré leur entreprise après la participation;
- Le secteur d'activité de l'entreprise selon la codification du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), 3^e édition. Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant géré leur entreprise après la participation;
- La correspondance entre l'emploi occupé et le genre d'emploi souhaité par le participant. Il s'agit d'une variable dichotomique (1=Oui, 0 = Non). Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant géré leur entreprise après la participation;
- Le niveau de satisfaction à l'égard des revenus que leur a procuré leur entreprise, mesuré à l'aide d'une échelle qualitative variant de 1 (très insatisfait) à 4 (très satisfait). Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant géré leur entreprise après la participation;
- Le caractère saisonnier des entreprises existant au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, et considéré comme tel si l'entreprise fonctionne moins de 12 mois par année;
- Le nombre d'employés, à temps plein ou partiel, des entreprises existant au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation. Ce nombre exclut les participants;
- Le chiffre d'affaires annuel des entreprises existant au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation. Il s'agit du montant total des ventes et autres revenus bruts de l'entreprise, en dollars canadiens, tel que rapporté par le participant.

3.2.2 Résultats

Sept participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) sur dix (72 %) ont géré leur propre entreprise après leur participation. Si on exclut les entreprises leur appartenant avant leur participation, on constate que plus de la moitié (60 %) des participants ont dirigé une nouvelle entreprise qu'ils ont démarrée pendant ou à la suite de leur participation. C'est donc dire qu'après leur participation, près du huitième des participants (12 %) a consolidé une entreprise qui leur appartenait auparavant. Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, plus de la moitié (56 %) des participants à cette mesure dirigeaient leur entreprise.

Il faut se rappeler que certains participants visaient à devenir travailleur autonome plutôt que de créer ou consolider une entreprise. Toutefois, cet objectif initial peut s'être modifié en cours de participation de sorte qu'il est difficile de déterminer avec certitudes combien de participants ont finalement choisi de démarrer une entreprise rendant difficile une estimation précise du taux de succès basé sur un objectif de démarrage d'entreprise.

Tableau 3.2.2.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en entreprise des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en entreprise	263	59,4 ↓	529	76,0	391	71,5	1 135	72,3
Création d'entreprise	263	44,1 ↓	529	64,6	391	59,0	1 135	60,0
Consolidation d'entreprise	263	15,3	529	11,4	391	12,5	1 135	12,3
Présence ponctuelle en entreprise	263	41,2 ↓	529	61,8 ↑	390	52,7	1 134	56,3

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en entreprise	532	70,6	603	73,5	267	73,6	628	74,6	239	65,4 ↓
Création d'entreprise	532	59,1	603	60,6	267	59,6	628	62,8	239	53,4 ↓
Consolidation d'entreprise	532	11,5	603	12,9	267	14,0	628	11,8	239	12,0
Présence ponctuelle en entreprise	531	52,6 ↓	603	58,4 ↑	266	56,1	628	58,1	239	51,6

Les prestataires de l'assistance-emploi ont été proportionnellement moins nombreux à créer une nouvelle entreprise et aussi moins nombreux à diriger une entreprise à la suite de leur participation. De plus, ces participants sont aussi proportionnellement moins nombreux à diriger leur entreprise 29 mois, en moyenne, après la participation. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi étaient plus nombreux à gérer leur entreprise 29 mois, en moyenne, après la participation.

Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à diriger leur propre entreprise au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation (53 % contre 58 %). D'autre part, les personnes âgées de 45 ans et plus ont obtenu des résultats inférieurs à l'ensemble des participants concernant la création d'entreprise.

Le démarrage et la survie des entreprises créées dans le cadre de la mesure

Parmi les personnes dirigeant, après leur participation à la mesure STA, l'entreprise qu'elles ont créée dans le cadre de cette mesure, deux personnes sur cinq (42 %) ont démarré leur entreprise au cours du premier mois de participation à cette mesure alors que 39 % l'ont démarré entre le premier et le sixième mois, 9 % entre le septième et le douzième mois et 10 %, dans l'année qui a suivi. Globalement, 95 % de ces entreprises étaient toujours en opération 12 mois après leur démarrage. Cette proportion diminue à 91 % sur une période de 18 mois et à 88 % sur une période de 24 mois. Notons que pour les entreprises consolidées dans le cadre de la mesure STA, la survie est plus élevée puisque toutes ces entreprises étaient en opération 12 mois après le début de la mesure, 98 % l'étaient 18 mois après le début de la participation à la mesure et 93 %, 24 mois après le début de la participation.

Tableau 3.2.2.2 – Le démarrage et la survie des entreprises des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (parmi les participants ayant dirigé une entreprise démarrée pendant ou après la participation)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Délai de démarrage des nouvelles entreprises								
Moins d'un mois	108	38,0	333	44,0	224	40,1	658	42,2
1 à 6 mois	108	31,3 ↓	333	39,0	224	42,6	658	39,1
7 à 12 mois	108	15,5 ↑	333	8,6	224	8,1	658	9,2
Plus d'un an	108	15,2 ↑	333	8,5	224	9,2	658	9,6
Survie des nouvelles entreprises								
12 mois	99	91,9 ↓	317	96,3 ↑	211	92,5 ↓	617	94,9
18 mois	97	87,5 ↓	311	93,4 ↑	208	87,1 ↓	606	91,2
24 mois	89	82,4 ↓	298	91,1 ↑	199	83,4 ↓	577	87,8

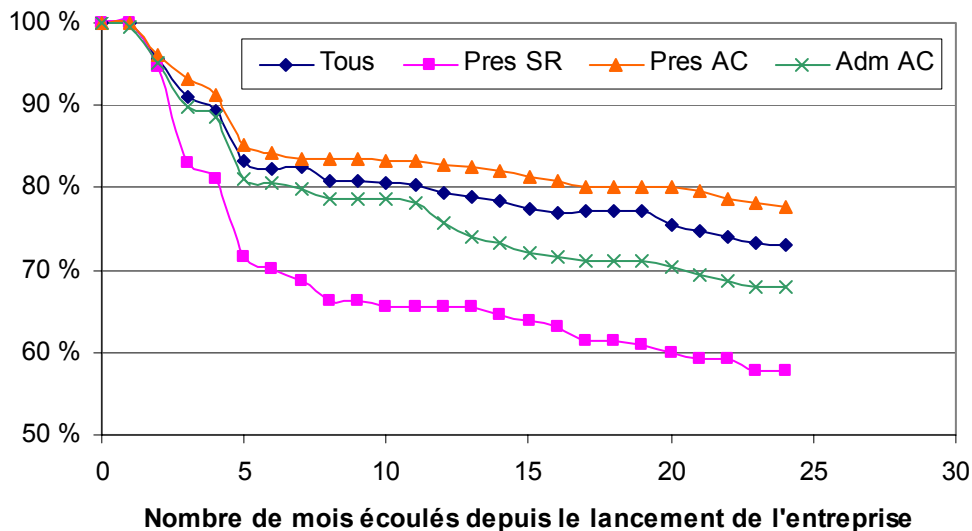
INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Délai de démarrage des nouvelles entreprises										
Moins d'un mois	303	39,0	353	44,0	155	39,3	383	43,2	120	42,6
1 à 6 mois	303	41,7	353	37,6	155	40,3	383	39,2	120	37,4
7 à 12 mois	303	8,8	353	9,4	155	7,4	383	9,9	120	9,0
Plus d'un an	303	10,5	353	9,1	155	13,1	383	7,7	120	11,0
Survie des entreprises										
12 mois	290	94,2	327	95,3	140	93,2	358	95,5	119	95,1
18 mois	285	88,4 ↓	321	92,8 ↑	137	90,6	354	91,6	115	90,5
24 mois	270	84,4 ↓	307	89,8 ↑	130	86,5	338	88,6	109	87,1

Comparativement à l'ensemble des participants, les prestataires de l'assistance-emploi qui ont démarré une entreprise à la suite de leur participation ont été proportionnellement plus nombreux à prendre 7 à 12 mois (16 %), ou plus de 12 mois (15 %), pour y parvenir. Par ailleurs, les entreprises créées par les prestataires actifs de l'assurance-emploi dans le cadre de la mesure STA et en opération à la suite de la mesure ont été plus nombreuses à être en opération durant 12 mois (96 %), 18 mois (93 %) et 23 mois (91 %). Aucune différence statistiquement significative n'est observée à ce sujet selon les groupes d'âge. Par contre, la survie des entreprises créées par les femmes dans le cadre de la mesure STA et en opération à la suite de la mesure est moindre que celles des entreprises créées par les hommes sur les périodes de 18 et 24 mois.

Il est utile de préciser, ici, que l'indicateur de survie des entreprises utilisé dans notre étude diffère de celui d'autres études puisqu'il porte sur les entreprises créées dans le cadre de la mesure qui étaient en opération à la suite de la mesure, les données colligées portant principalement sur les périodes pré et post participation. Nos estimations de la survie des entreprises pourraient donc s'avérer différentes si des entreprises créées dans le cadre de la mesure n'étaient plus en opération à la fin de la participation à la mesure. Pour estimer le taux de survie des entreprises en tenant compte de cette éventualité, nous avons défini un autre indicateur pour lequel nous avons considéré que tous les participants, qui ne dirigeaient pas leur propre entreprise à la suite de leur participation mais dont le plan d'affaire avait été accepté, ont réussi à démarrer une entreprise durant leur participation. Pour ces personnes, nous avons aussi considéré que le délai moyen nécessaire au démarrage de leur entreprise était équivalent à celui des participants ayant une durée de participation équivalente à la mesure et qui avaient démarré, pendant leur participation, une entreprise toujours active après la participation. Il est évidemment peu probable que tous les participants, dont le plan d'affaire a été accepté, aient démarré une entreprise de sorte que le taux de survie calculé à partir de cet indicateur sous-évalue quelque peu la survie réelle des entreprises créées dans le cadre de la mesure. On peut donc considérer que cette estimation constitue le seuil au dessus duquel se situe le taux réel de survie de ces entreprises.

Selon cet indicateur, le taux de survie des entreprises décroît avec le temps. Ainsi, près de quatre entreprises sur cinq (79 %) atteignent 12 mois d'existence alors que 77 % atteignent 18 mois et 73 %, 24 mois.

Figure 3.2.2.1 : Estimation du taux de survie des entreprises créées dans le cadre de la mesure « Soutien au travail autonome » au cours des 24 mois suivant la création de l'entreprise selon le statut au soutien public du revenu



Toujours selon cet indicateur, le taux de survie des entreprises créées par les prestataires actifs de l'assurance-emploi est supérieur à celui des entreprises créées par les personnes admissibles de l'assurance-emploi lequel est supérieur à celui des entreprises créées par les prestataires de l'assistance-emploi.

Les caractéristiques des entreprises

Les participants qui ont dirigé leur entreprise, créée ou consolidée, à la suite de la participation à la mesure STA l'ont généralement fait sans aucun partenaire (66 %) alors que 27 % avaient un seul partenaire et 8 %, deux partenaires ou plus. Dans la majorité des cas (85 %), les participants ont obtenu un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Les entreprises dirigées par les participants à la mesure STA oeuvrent principalement dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (23 %), le secteur de la fabrication (19 %), le secteur de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et de la chasse (10 %) et le commerce de gros et de détail (10 %).

Tableau 3.2.2.3 – Les caractéristiques des entreprises des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (parmi les participants ayant dirigé une entreprise après la participation)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Nombre de partenaires								
Aucun	156	61,9	402	66,2	278	68,7	821	66,0
Un seul	156	29,3	402	26,3	278	24,5	821	26,5
Deux et plus	156	8,8	402	7,5	278	6,9	821	7,5
Numéro d'entreprise du Québec	154	78,7 ↓	399	87,6	279	84,4	817	85,3
Secteur d'activité								
Services professionnels, scientifiques et techniques	149	14,1 ↓	389	23,2	274	26,9	796	22,9
Fabrication	149	23,5	389	19,0	274	19,2	796	19,3
Agriculture, forêt, chasse et pêche	149	8,7	389	9,8	274	8,5	796	9,7
Commerce gros et détail	149	6,8	389	10,9	274	7,7	796	9,7
Arts, spectacles et loisirs	149	10,0 ↑	389	4,2	274	7,1	796	5,4
Services administratifs	149	6,9	389	4,8	274	5,2	796	4,6
Soins de santé et assistance-sociale	149	4,3	389	4,2	274	3,5	796	4,2
Construction	149	2,3	389	4,1	274	3,1	796	3,4
Hébergement et restauration	149	1,7	389	3,9	274	2,8	796	3,1
Services d'enseignement	149	4,1	389	1,7	274	3,6	796	2,9
Autres secteurs	149	17,6	389	14,2	274	12,4	796	14,8
Correspond à l'emploi souhaité	156	91,5	401	93,0	278	92,6	820	92,2
Satisfaction des revenus								
Très satisfait	152	12,4 ↓	401	24,1 ↑	278	11,4 ↓	817	18,2
Satisfait	152	33,8 ↓	401	42,4 ↑	278	33,3 ↓	817	38,9

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Nombre de partenaires										
Aucun	375	69,3	443	64,1	197	60,1	469	67,5	156	68,7
Un seul	375	26,4	443	26,5	197	32,3 ↑	469	25,6	156	21,8 ↓
Deux et plus	375	4,3 ↓	443	9,4 ↑	197	7,6	469	6,8	156	9,5
Numéro d'entreprise du Québec	375	81,5 ↓	440	87,5 ↑	195	87,3	467	84,2	155	86,1
Secteur d'activité										
Services professionnels, scientifiques et techniques	368	26,2	427	21,0	192	28,9 ↑	453	21,8	151	18,5
Fabrication	368	21,6	427	17,9	192	11,7 ↓	453	19,9	151	27,1 ↑
Agriculture, forêt, chasse et pêche	368	5,7 ↓	427	12,0 ↑	192	14,2 ↑	453	9,2	151	5,6 ↓
Commerce gros et détail	368	10,4	427	9,2	192	7,8	453	10,0	151	10,9
Arts, spectacles et loisirs	368	4,3	427	6,0	192	5,9	453	4,2	151	8,2
Services administratifs	368	2,7 ↓	427	5,8 ↑	192	4,8	453	4,3	151	5,5
Soins de santé et assistance sociale	368	10,3 ↑	427	0,7 ↓	192	4,9	453	3,9	151	4,3
Construction	368	0,3 ↓	427	5,2 ↑	192	3,6	453	4,2	151	1,0
Hébergement et restauration	368	4,8 ↑	427	2,1 ↓	192	3,2	453	3,0	151	3,1
Services d'enseignement	368	4,1	427	2,3	192	3,4	453	2,7	151	3,2
Autres secteurs	368	9,7 ↓	427	17,8 ↑	192	11,6	453	16,8	151	12,6
Correspond à l'emploi souhaité	374	91,9	443	92,4	192	92,8	453	91,9	151	92,2
Satisfaction des revenus										
Très satisfait	375	16,1	439	19,3	197	19,2	466	18,5	154	15,9
Satisfait	375	37,2	439	39,9	197	43,0	466	36,7	154	40,4

Par ailleurs, plus de neuf d'entre eux sur dix (92 %) considèrent que ce genre d'emploi correspond à leur souhait. Toutefois, moins de trois sur cinq (57 %) se disent satisfaits (39 %) ou très satisfaits (18 %) des revenus que leur a procurés leur entreprise.

Comparativement à l'ensemble des participants, les prestataires de l'assistance-emploi qui ont dirigé leur entreprise à la suite de leur participation ont été proportionnellement moins nombreux à obtenir un numéro d'entreprise du Québec (79 %) pour leur entreprise, laquelle se situe moins fréquemment dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (14 %) et davantage dans le secteur des arts, du spectacle et des loisirs (10 %). Les prestataires de l'assistance-emploi se disent aussi moins fréquemment satisfaits (46 %) des revenus que leur a procurés leur entreprise, bien qu'ils ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant au fait de considérer que cet emploi correspond à leur souhait.

D'autre part, les entreprises dirigées par les femmes impliquent moins fréquemment deux partenaires ou plus (4 % contre 9 %) et possèdent moins fréquemment un numéro d'entreprise du Québec (82 % contre 88 %) que celles dirigées par les hommes. Les entreprises dirigées par les femmes se distinguent aussi de celles des hommes par leur secteur d'activité. Celles-ci se situent moins fréquemment dans le secteur de l'agriculture, de la forêt, de la chasse et de la pêche (6 % contre 12 %), dans le secteur des services administratifs (3 % contre 6 %), dans le secteur de la

construction (moins de 1 % contre 5 %) ainsi que dans d'autres secteurs (10 % contre 18 %) et, en contrepartie, plus fréquemment dans le secteur des soins de santé et de l'assistance-sociale (10 % contre 1 %) et le secteur de l'hébergement et la restauration (5 % contre 2 %). Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes quant à la considération que cet emploi correspond à leur souhait, ni en ce qui concerne la satisfaction envers les revenus procurés par leur entreprise.

La correspondance de cet emploi avec l'emploi souhaité et de la satisfaction des revenus que leurs a procuré leur entreprise ne présentent pas de différences statistiquement significatives selon le groupe d'âge. Par contre, le secteur d'activité des entreprises gérées par les participants varie selon le groupe d'âge considéré. Ainsi, les entreprises gérées par les personnes âgées de moins de 30 ans se situent plus fréquemment dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (29 %) et le secteur de l'agriculture, de la forêt, de la chasse et de la pêche (14 %), mais moins fréquemment dans le secteur de la fabrication (12 %). En contrepartie, celles dirigées par les personnes âgées de 45 ans et plus se situent davantage dans le secteur de la fabrication (27 %) mais moins dans le secteur de l'agriculture, de la forêt, de la chasse et de la pêche (6 %).

La situation actuelle des entreprises

Parmi les participants ayant dirigé leur entreprise après la participation à la mesure « Soutien au travail autonome », près de quatre sur cinq (56 % / 72 % soit, 78 %) dirigeaient encore leur entreprise au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation. Les principales raisons évoquées par ceux qui ne dirigeaient plus leur entreprise sont le manque de financement (23 %), les problèmes de rentabilité ou la faillite de l'entreprise (17 %), le retour en emploi ou l'acceptation d'une offre d'emploi (16 %), la perte ou le bris de contrats (15 %), les prévisions irréalistes (12 %) et les problèmes de santé (6 %). Le nombre restreint de participants ne dirigeant plus leur entreprise au moment du sondage (153 participants) ne permet pas d'analyse par sous-groupe.

Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, la majorité (86 %) des entreprises gérées par les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » fonctionnait sur une base annuelle alors que 14 % fonctionnaient sur une base saisonnière. Outre le participant, une entreprise sur deux (51 %) ne compte aucun autre employé alors que le tiers (34 %) compte 1 à 5 employés supplémentaires et 15 %, 6 employés ou plus. Le quart (25 %) des entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur à 20 000 \$, 12 % ont un chiffre d'affaires se situant entre 20 000 \$ et 30 000 \$, 8 % entre 30 000 \$ et 40 000 \$, 4 % entre 40 000 \$ et 50 000 \$, 15 % entre 50 000 \$ et 100 000 \$ et, 36 % un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 100 000 \$.

Les entreprises gérées par les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreuses à n'avoir aucun autre employé que le participant (69 %) et, en contrepartie, moins nombreuses à avoir de 1 à 5 employés supplémentaires (25 %) ou 6 employés et plus (6 %). Celles gérées par les personnes admissibles sont aussi plus nombreuses à n'avoir aucun autre employé (56 %) et, moins nombreuses, à avoir 6 employés ou plus (11 %). Par contre, les entreprises gérées par les prestataires actifs de l'assurance-emploi incluent moins fréquemment aucun autre employé (45 %), et plus fréquemment 6 employés ou plus (19 %).

Des différences sont aussi observées sur le chiffre d'affaires des entreprises. Celles gérées par les prestataires de l'assistance-emploi ont plus fréquemment un chiffre d'affaires inférieur à 20 000 \$ (46 %) ou compris entre 20 000 \$ et 30 000 \$ (20 %) et moins fréquemment situé entre 50 000 \$ et 100 000 \$ (10 %) ou supérieur à 100 000 \$ (5 %). La situation est sensiblement la même pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, leurs entreprises ayant plus fréquemment un chiffre d'affaires inférieur à 20 000 \$ (36 %) et moins fréquemment un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 100 000 \$ (24 %). Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la situation est inversée, leurs entreprises ayant moins fréquemment un chiffre d'affaires inférieur à 20 000 \$ (16 %) et plus fréquemment un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 100 000 \$ (47 %). Aucune différence statistiquement significative n'est observée quant au fonctionnement, annuel ou saisonnier, des entreprises selon le statut au soutien public du revenu des participants.

Comparativement aux entreprises gérées par les hommes, celles gérées par les femmes comptent plus fréquemment aucun autre employé (60 % contre 45 %) et, en contrepartie, moins fréquemment 1 à 5 employés supplémentaires (28 % contre 38 %) ou 6 employés et plus (12 % contre 17 %).

Tableau 3.2.2.4 – La situation actuelle des entreprises des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (Parmi les participants qui gèrent leur entreprise au moment du sondage)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Base de fonctionnement								
À l'année	106	82,6	325	86,7	203	87,2	636	86,2
Saisonnier	106	17,4	325	13,3	203	12,8	636	13,8
Nombre d'employés								
Aucun	106	68,6 ↑	325	45,3 ↓	203	56,4 ↑	636	50,5
1 à 5	106	25,0 ↓	325	35,8	203	32,7	636	34,2
6 et plus	106	6,4 ↓	325	18,9 ↑	203	10,9 ↓	636	15,3
Chiffre d'affaires								
Moins de 20 000 \$	106	45,6 ↑	325	15,9 ↓	203	35,8 ↑	636	25,4
20 000 \$ à 30 000 \$	106	20,3 ↑	325	10,6	203	12,8	636	12,2
30 000 \$ à 40 000 \$	106	12,0	325	6,7	203	9,5	636	8,0
40 000 \$ à 50 000\$	106	6,8	325	4,3	203	4,8	636	4,4
50 000 \$ à 100 000 \$	106	10,0	325	15,2	203	13,6	636	14,6
100 000 \$ et plus	106	5,3 ↓	325	47,2 ↑	203	23,6 ↓	636	35,5

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Base de fonctionnement										
À l'année	276	88,8	350	84,9	149	83,9	363	86,6	126	88,1
Saisonnier	276	11,2	350	15,1	149	16,1	363	13,4	126	11,9
Nombre d'employés										
Aucun	276	60,4 ↑	350	45,4 ↓	149	43,8	363	53,2	156	50,6
1 à 5	276	27,9 ↓	350	37,5 ↑	149	39,0	363	31,5	156	36,5
6 et plus	276	11,7 ↓	350	17,2 ↑	149	17,2	363	15,3	156	12,9
Chiffre d'affaires										
Moins de 20 000 \$	375	37,0 ↑	440	19,3 ↓	149	27,7	363	23,3	122	28,5
20 000 \$ à 30 000 \$	368	18,8 ↑	427	8,7 ↓	192	5,5	453	14,5	151	13,4
30 000 \$ à 40 000 \$	368	11,1 ↑	427	6,4 ↓	192	9,4	453	6,8	151	9,7
40 000 \$ à 50 000\$	368	5,7	427	3,7	192	3,4	453	4,9	151	4,2
50 000 \$ à 100 000 \$	368	10,0 ↓	427	17,0 ↑	192	13,4	453	15,3	151	14,2
100 000 \$ et plus	375	17,4 ↓	439	44,9 ↑	197	40,8	466	35,2	154	30,1

De même, le chiffre d'affaires des entreprises gérées par les femmes est plus fréquemment inférieur à 40 000 \$ (67 % contre 34 %) et moins fréquemment égal ou supérieur à 50 000 \$ (27 % contre 62 %). Aucune différence n'est observée quant au fonctionnement annuel ou saisonnier de l'entreprise. Par ailleurs, aucune différence statistiquement significative n'est observée quant à la situation actuelle des entreprises selon l'âge des participants.

3.2.3 Synthèse

Sept participants à la mesure « Soutien au travail autonome » sur dix (72 %) ont géré leur entreprise à la suite de leur participation. En excluant les entreprises détenues avant leur participation, cette première proportion est réduite de 12 %. Plus de la moitié des participants (56 %) dirigeaient leur entreprise au moment du sondage soit, en moyenne, 29 mois après leur participation.

Quatre participants sur cinq (81 %) ont démarré leur entreprise dans les six premiers mois de participation et ce, sans partenaire (66 %), avec un seul partenaire (27 %) ou plusieurs partenaires (8 %). Le taux de survie des entreprises est de 95 % sur la période de 12 mois suivant la création de l'entreprise, de 91 % sur la période de 18 mois et de 88 % sur 24 mois. Les secteurs d'activités les plus fréquents sont les « Services professionnels, scientifiques et techniques » (23 %) et le secteur de la « fabrication » (19 %). La majorité d'entre eux ont obtenu un numéro d'entreprise du Québec (85 %) et considèrent que ce type d'emploi correspond à leur souhait (92 %). Toutefois, seulement 57 % d'entre eux se disent satisfaits des revenus provenant de leur entreprise. Parmi les entreprises en opération au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, 86 % fonctionnent à l'année, 51 % ne comptent aucun autre employé que le participant alors que 34 % comptent 1 à 5 autres employés et 15 %, 6 employés ou plus. Le quart de ces entreprises (25 %) ont un chiffre d'affaires inférieur à 20 000 \$ tandis qu'un autre quart (25 %) ont un chiffre d'affaires se situant entre 20 000 \$ et 50 000 \$, 15 % un chiffre d'affaires se situant entre 50 000 \$ et 100 000 \$ et, finalement, 36 % ont un chiffre d'affaires de 100 000 \$ et plus.

L'insertion en emploi par la création ou la consolidation d'une entreprise est moindre chez les prestataires de l'assistance-emploi. De plus, ceux d'entre eux qui ont démarré une entreprise ont été plus nombreux que les autres participants à prendre plus de six mois pour y parvenir (30 %) et les taux de survie de leurs entreprises sont moindres. Ils ont aussi moins fréquemment obtenu un numéro d'entreprise du Québec (79 %) et sont proportionnellement moins nombreux à se dire satisfait des revenus provenant de leur entreprise (46 %). Les entreprises qu'ils ont créées évoluent plus fréquemment dans le secteur des « Arts, spectacles et loisirs » (10 %) et moins fréquemment dans le secteur « Services professionnels, scientifiques et techniques » (14 %). Parmi les entreprises en opération au moment du sondage, celles dirigées par les prestataires de l'assistance-emploi comptent moins fréquemment d'autres employés et ont plus fréquemment un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 \$. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi obtiennent généralement les meilleurs résultats alors que les personnes admissibles ont des résultats ne se distinguant pas de l'ensemble des participants.

Comparativement aux hommes, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à diriger leur propre entreprise au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne après la participation. Les taux de survie des entreprises qu'elles ont créées sont moindres sur les périodes de 18 mois (88 % contre 93 %) et de 24 mois (84 % contre 90 %). Les entreprises créées par les femmes comptent moins fréquemment plusieurs partenaires (4 % contre 9 %) et possèdent moins fréquemment un numéro d'entreprise du Québec (82 % contre 88 %). Leurs entreprises évoluent plus fréquemment dans les secteurs des « Soins de santé et assistance-sociale » (10 % contre 1 %) et de l'« hébergement et la restauration » (5 % contre 2 %) et, en contrepartie, moins fréquemment dans les secteurs de l'« agriculture, forêt, chasse et pêche » (6 % contre 12 %), des « services administratifs » (3 % contre 6 %), de la « construction » (moins de 1 % contre 5 %) et « autres secteurs » (10 % contre 18 %). Parmi les entreprises en opération au moment du sondage, celles dirigées par les femmes comptent plus fréquemment aucun autre employé (69 % contre 45 %) ainsi que plus fréquemment, un chiffre d'affaires inférieur à 40 000 \$ (67 % contre 34 %).

Les personnes âgées de 45 ans et plus ont une insertion en entreprise moindre que celles des personnes âgées de moins de 30 ans ou de 30 à 44 ans.

3.3 L'insertion en emploi par l'emploi autonome

3.3.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs relatifs au thème de l'insertion en emploi par l'emploi autonome sont décrits de façon détaillée dans le rapport méthodologique. En résumé, il s'agit de :

- la présence en emploi autonome à la suite de la participation (date butoir), laquelle réfère au fait d'avoir travaillé à son compte autrement que dans sa propre entreprise. On distingue la présence en emploi autonome selon que cet emploi autonome ait été exercé avant la participation, ou non;
- la présence ponctuelle en emploi autonome; i.e, le fait de travailler à son compte autrement que dans sa propre entreprise au moment du sondage, soit 23 à 36 mois après que leur participation se soit terminée (29 mois, en moyenne);
- le délai écoulé entre la fin de la participation (date butoir) et l'occupation d'un emploi de travailleur autonome;
- la proportion du temps travaillé en emploi autonome dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur ne s'adresse qu'à ceux qui ont occupé un emploi de travailleur autonome et correspond au quotient du nombre de semaines travaillées en emploi autonome durant la période considérée sur le nombre de semaines (52 ou 78) associé à cette période. Il tient compte de toutes les périodes d'emplois autonomes, même celles au cours desquels le participant recevait des prestations de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucune semaine de travail autonome durant la période considérée;
- la proportion de travailleurs autonomes utilisant un numéro d'entreprise du Québec. Il s'agit du nombre de personnes ayant utilisé un numéro d'entreprise du Québec en tant que travailleur autonome sur le nombre de personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation. Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation;
- Le caractère saisonnier de l'emploi de travailleur autonome détenu après la participation, considéré comme tel si l'emploi est d'une durée inférieure à un an et est disponible chaque année à la même période. Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation ;
- le niveau de compétence associé à l'emploi de travailleur autonome selon les catégories du code CNP associé à cet emploi. Quatre niveaux de compétence sont établis selon le type et la durée de la formation nécessaire à l'emploi, soit de 1 (aucune formation particulière requise) à 4 (formation universitaire ou poste de gestion). Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation;
- Le secteur d'activité de l'emploi de travailleur autonome selon la codification du code CNP, laquelle comprend neuf catégories. Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation;
- La correspondance entre l'emploi occupé et le genre d'emploi souhaité par le participant. Il s'agit d'une variable dichotomique (1=Oui, 0 = Non). Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation;
- Le niveau de satisfaction à l'égard des revenus que leur a procuré l'emploi de travailleur autonome, mesuré à l'aide d'une échelle qualitative variant de 1 (très insatisfait) à 4 (très satisfait). Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation;

3.3.2 Résultats

Près de un participant à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) sur dix (9 %) a occupé un emploi de travailleur autonome à la suite de sa participation. Encore une fois, il faut tenir compte du fait que seul le quart des participants (25 %) avaient comme objectif premier de devenir travailleur autonome. De plus, cet objectif a pu évoluer en cours de participation de telle sorte que certains d'entre eux ont pu considérer plus avantageux de démarrer leur propre entreprise ou de consolider une entreprise déjà existante. Ce fut d'ailleurs le cas de plusieurs d'entre eux.

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, 6 % des participants à cette mesure occupaient un emploi de travailleur autonome. Cela signifie que 66 % (6 % / 9 %) des participants ayant occupé un emploi de travailleur autonome après leur participation occupaient toujours cet emploi 29 mois, en moyenne, après la participation. Aucune différence statistiquement significative n'est observée à cet égard entre les différentes clientèles définies par le statut au soutien public du revenu, entre les femmes et les hommes ou entre les groupes d'âge.

Tableau 3.3.2.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi de travailleur autonome des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi autonome	262	8,5	527	7,6	388	10,2	1 129	8,6
Emploi créé	262	7,7	527	7,5	388	8,7	1 129	8,0
Emploi consolidé	262	0,8	527	0,1	388	1,5	1 129	0,6
Présence ponctuelle en emploi autonome (29 mois)	262	5,2	527	4,8	390	7,1	1 131	5,7

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi autonome	530	10,4	602	7,6	266	8,4	625	7,8	239	11,2
Emploi créé	530	9,5	602	7,1	266	8,1	625	6,8	239	10,9
Emploi consolidé	530	0,9	602	0,5	266	0,3	626	1,0	239	0,3
Présence ponctuelle en emploi autonome (29 mois)	531	7,0	603	4,9	267	4,7	629	5,6	239	6,9

Les caractéristiques de l'emploi autonome

Le nombre de participants ayant occupé un emploi de travailleur autonome étant restreint, les caractéristiques de cet emploi sont présentées uniquement pour l'ensemble des participants. Plus de la moitié (54 %) des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » qui ont occupé un emploi de travailleur autonome après leur participation ont occupé cet emploi dans le mois suivant leur participation alors que 10 % ont mis 1 à 6 mois avant de travailler à leur compte, que 12 % ont mis 6 à 12 mois et 23 %, plus d'un an. Les participants qui ont occupé un emploi de travailleur autonome ont travaillé au moins les deux tiers des périodes de 12 mois (71 % soit, 37 semaines) et de 18 mois (66 % soit, 52 semaines) suivant la participation.

Toujours parmi les participants ayant occupé un emploi de travailleur autonome après leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », le tiers (33 %) ont déclaré avoir utilisé un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) dans le cadre de cet emploi. Cet emploi de travailleur autonome se situait dans le secteur des arts, de la culture, des sports et des loisirs (22 %), dans le secteur de la vente et des services (21 %), dans le secteur des affaires, de la finance et de l'administration (11 %), dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et la religion (10 %), dans le secteur des métiers, du transport et de la machinerie (8 %) et dans le secteur des sciences naturelles et appliquées (8 %).

Tableau 3.3.2.2 – Les caractéristiques des emplois de travailleurs autonomes des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (Parmi les participants ayant occupé un emploi autonome)

INDICATEURS	Total	
	n	%
Délai		
Moins d'un mois	89	54,2
1 à 6 mois	89	10,5
7 à 12 mois	89	11,8
Plus d'un an	89	23,5
Proportion du temps travaillé en emploi autonome		
12 mois	69	71,1
18 mois	76	66,0
Numéro d'entreprise du Québec	97	32,8
Emploi saisonnier	96	18,4
Niveau de compétence		
Universitaire ou gestion	98	47,8
Collégial	98	26,3
Secondaire	98	22,9
Primaire	98	3,0
Secteur d'activité		
Arts, culture, sports et loisirs	98	22,1
Vente et services	98	20,6
Affaire, finance et administration	98	11,2
Sc. Sociales, enseignement, administration publique et religion	98	9,7
Métiers, transport et machinerie	98	8,4
Sc. Naturelles et appliquées	98	8,3
Production primaire	98	3,4
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	98	2,4
Santé	98	2,4
Indéterminé	98	11,5
Correspond à l'emploi souhaité	94	78,8
Satisfaction des revenus		
Très satisfait	95	20,7
Satisfait	95	40,0

Près d'une fois sur cinq (18 %), il s'agissait d'un emploi saisonnier. Selon le CNP, l'emploi autonome détenu par les participants nécessitait une formation de niveau universitaire ou en gestion (48 %), une formation collégiale (26 %), une formation de niveau secondaire (23 %) ou, plus rarement, aucune formation particulière (3 %). Près de quatre

d'entre eux sur cinq (79 %) considèrent que cet emploi correspond à leur souhait et 61 % se disent plutôt satisfaits (40 %) ou très satisfaits (21 %) des revenus obtenus par cet emploi.

3.3.3 Synthèse

Moins de un participant à la mesure « Soutien au travail autonome » sur dix (9 %) a occupé un emploi de travailleur autonome après leur participation à cette mesure. En excluant les emplois détenus avant leur participation, cette proportion est réduite de 1 %. Les deux tiers d'entre eux (66 %) occupent un emploi de travailleur autonome au moment du sondage soit, en moyenne, 29 mois après leur participation.

Parmi les participants qui ont occupé un emploi de travailleur autonome, deux sur trois (65 %) ont pris moins de 6 mois pour s'établir à leur compte. Globalement, ces personnes ont travaillé au moins les deux tiers des périodes de 12 mois (71 % soit, 37 semaines) et de 18 mois (66 % soit, 52 semaines) suivant leur participation en tant que travailleur autonome. D'autre part, un sur trois (33 %) a obtenu un numéro d'entreprise du Québec. Un emploi sur cinq était saisonnier (18 %) et près de la moitié (48 %) nécessitait une formation universitaire ou en gestion. Ces emplois se situaient principalement dans le secteur des « Arts, culture, sport et loisirs » (22 %) et de la « vente et des services » (21 %). La majorité des participants ayant occupé un emploi de travailleur autonome considèrent que cet emploi correspond à leur souhait (79 %) et se disent satisfaits de leur revenu d'emplois (61 %).

Les données ne permettent pas de faire des comparaisons entre les types de clientèle, entre les femmes et les hommes, ni entre les groupes d'âge.

3.4 L'utilisation de l'assurance-emploi

3.4.1 Définition des indicateurs

Quatre critères sont utilisés pour représenter l'utilisation de l'assurance-emploi :

- la proportion de semaines passés à l'assurance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de semaines de prestations indiqué dans les fichiers de RHDCC, y compris celles au cours desquelles la personne occupait un emploi ou recevait des prestations d'assistance-emploi. Cet indicateur est disponible uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation des renseignements provenant des fichiers administratifs (n = 925). La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucune semaine de prestations durant la période considérée;
- la différence entre le pourcentage du nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi durant la période de 12 mois suivant la participation (date butoir) et celui observé dans les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de semaines de prestations indiqué dans les fichiers de RHDCC et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 925);
- la présence ponctuelle à l'assurance-emploi; i.e., le fait de recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage, soit 23 à 36 mois après que leur participation se soit terminée (29 mois en moyenne). Cet indicateur est basé sur les données recueillies lors de l'entrevue téléphonique (n = 1 136).

3.4.2 Résultats

Les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » ont reçu des prestations de l'assurance-emploi durant un quinzième des périodes de 12 mois (7 % soit, 3 semaines) et de 18 mois (8 % soit, 6 semaines) suivant leur participation. Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, moins de un participant sur dix (8 %) a déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi.

Tableau 3.4.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance – emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)								
12 mois suivant	210	1,1 ↓	451	9,0 ↑	318	3,7 ↓	925	6,5
18 mois suivant	210	3,5 ↓	451	9,5 ↑	318	6,2	925	7,6
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	263	8,6	528	6,7	390	9,2	1 133	7,5
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	210	-3,9 ↓	451	-33,2	318	-37,9 ↑	925	-28,8

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	442	5,4	483	7,1	227	6,1	506	6,4	192	7,1
18 mois suivant	442	6,3	483	8,5	227	7,5	506	7,8	192	7,4
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	531	7,3	602	7,7	266	10,4	629	6,7	238	6,5
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	442	-28,1	483	-29,2	227	-30,0	506	-28,7	192	-27,4

Comparativement à l'ensemble des participants, les prestataires de l'assistance-emploi ont passé une moins grande portion de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (1 % soit, 0,6 semaine) et des 18 mois (4 % soit, 3 semaines) suivant la participation. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi y ont passé plus de temps (9 % soit, 5 semaines et 10 %, soit 7 semaines).

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni selon le groupe d'âge sur ces indicateurs.

Il est à noter que certains participants ont pu terminer leur participation avant que leur période de prestations ne soit échue, de sorte qu'ils recevaient toujours des prestations d'assurance-emploi à la fin de leur participation. Il est aussi utile de préciser que le fait de travailler à son compte (entrepreneur ou travailleur autonome) ne permet pas d'être éligible au programme de l'assurance-emploi lorsque cet emploi se termine sans une insertion immédiate en emploi. Cette particularité de la mesure « Soutien au travail autonome » pourrait expliquer, du moins en partie, le fait que les participants à cette mesure soient peu présents à l'assurance-emploi après leur participation et ce, quel que soit le statut selon le soutien public du revenu au début de la participation.

Comparativement aux 12 mois antérieurs à la participation, les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » ont, en moyenne, diminué de 29 % (soit, 15 semaines) le temps passé à l'assurance-emploi dans l'année qui a suivi. Chez les personnes admissibles de l'assurance-emploi, cette diminution atteint 38 % (20 semaines) alors que chez les prestataires de l'assistance-emploi, elle n'est que de 4 % soit l'équivalent de deux semaines. Il faut dire que ceux-ci avaient peu eu recours à cette forme d'aide durant l'année précédant la participation (trois semaines, en moyenne).

Aucune différence significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni selon les groupes d'âge quant à la modification de l'utilisation de l'assurance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation.

3.4.3 Synthèse

Les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé moins du dixième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (7 %) et les 18 mois (8 %) suivant leur participation et 8 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage soit, en moyenne, 29 mois après leur participation. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a diminué de 29 % dans l'année qui a suivi.

Globalement, l'utilisation de l'assurance-emploi a été légèrement moindre chez les prestataires de l'assistance-emploi dans les périodes suivant la participation bien que de fortes diminutions aient été observées entre l'année précédant et celle suivant la participation pour les prestataires actifs et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Il est utile de rappeler que le fait de travailler à son compte ne permet pas de se qualifier au compte de l'assurance-emploi.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni entre les groupes d'âge quant à l'utilisation de l'assurance-emploi.

3.5 L'utilisation de l'assistance-emploi

3.5.1 Définition des indicateurs

La troisième série d'indicateurs concerne l'utilisation de l'assistance-emploi. Les critères ont été établis comme suit :

- la proportion de mois passés à l'assistance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucun mois de prestations durant la période considérée. Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF, y compris ceux au cours desquels la personne occupait un emploi ou recevait des prestations d'assurance-emploi, et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 925);
- le détachement de l'assistance-emploi, soit le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant moins de 20 % du temps dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 925);
- la dépendance à l'assistance-emploi, c'est-à-dire le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant plus de 80 % du temps dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 925);
- la différence entre le pourcentage de mois de prestations d'assistance-emploi durant la période de 12 mois suivant la participation (date butoir) et celui observé dans les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 925);

- la présence ponctuelle à l'assistance-emploi; i.e., le fait de recevoir des prestations de l'assistance-emploi au moment du sondage, soit 23 à 36 mois après que leur participation se soit terminée (29 mois en moyenne). Cet indicateur est basé sur les données recueillies lors de l'entrevue téléphonique (n = 1 136).

3.5.2 Résultats

En moyenne, les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé 12 % de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois suivant leur participation soit, l'équivalent d'un mois. Durant cette période, seulement 8 % des participants ont été dépendants de l'assistance-emploi alors que 84 % d'entre eux ont passé moins de 20 % de ces 12 mois à l'assistance-emploi (détachement). Des résultats similaires sont observés pour la période de 18 mois suivant la participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, moins de un participant sur dix recevait des prestations d'assistance-emploi (9 %).

Comparativement à l'ensemble des participants, les personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assistance-emploi ont, en moyenne, passé une plus grande portion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (45 % soit, 5,4 mois) et de 18 mois (43 % soit, 7,8 mois) suivant leur participation. Conséquemment, elles ont été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, moins nombreuses à en être détachées au cours de ces périodes. D'autre part, les personnes qui, au départ, étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi ont passé une portion moindre de leur temps à l'assistance-emploi. Conséquemment, elles ont été proportionnellement moins nombreuses à en dépendre et, en contrepartie, plus nombreuses à en être détachées. Ces écarts sont conséquents avec le fait que les personnes prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreuses, toutes proportions gardées, à occuper un emploi après leur participation de sorte que plusieurs d'entre elles ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes quant au recours à l'assistance-emploi après la participation à la mesure « Soutien au travail autonome ». Par contre, les personnes âgées de 45 ans et plus y ont davantage eu recours et, conséquemment, ont davantage été dépendantes et moins détachées de l'assistance-emploi que les personnes âgées de moins de 30 ans.

Globalement, le temps passé à l'assistance-emploi à légèrement diminué dans l'année suivant la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » comparativement à l'année qui l'a précédée (3 % soit, 0,4 mois). Cette diminution atteint 24 % (soit, 3 mois) chez les prestataires de l'assistance-emploi alors que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, il y a eu une augmentation de 3 % (0,3 mois).

Tableau 3.5.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance – emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)								
12 mois suivant	208	44,8 ↑	451	3,4 ↓	318	10,6	923	11,6
18 mois suivant	208	43,1 ↑	451	3,5 ↓	318	10,5	923	11,3
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales)								
12 mois suivant	208	45,3 ↓	451	93,6 ↑	318	87,3	923	84,3
18 mois suivant	208	45,9 ↓	451	94,0 ↑	318	87,0	923	84,7
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales)								
12 mois suivant	208	35,1 ↑	451	0,9 ↓	318	8,4	923	7,9
18 mois suivant	208	31,0 ↑	451	0,8 ↓	318	7,5	923	6,9
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)	261	30,6 ↑	529	3,0 ↓	391	6,0	1 134	8,6
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	208	-23,8 ↑	451	2,6 ↓	318	-3,5	923	-3,3

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	440	10,8	483	12,1	226	8,2 ↓	506	11,6	191	15,7 ↑
18 mois suivant	440	10,4	483	11,9	226	8,2 ↓	506	10,9	191	16,2 ↑
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	440	85,8	483	83,4	226	89,1 ↑	506	83,8	191	79,9 ↓
18 mois suivant	440	85,8	483	84,0	226	88,7 ↑	506	84,4	191	80,5 ↓
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	440	7,6	483	8,1	226	6,1 ↓	506	7,0	191	12,6 ↑
18 mois suivant	440	6,7	483	7,0	226	5,8 ↓	506	5,5	191	11,8 ↑
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)	530	8,8	603	8,4	266	6,4 ↓	629	7,4	239	14,2 ↑
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	440	-5,8 ↑	483	-1,7 ↓	226	-3,1	506	-2,8	191	-4,6

Il faut toutefois mentionner que ces écarts étaient prévisibles puisque les participants qui n'étaient pas prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation étaient nettement moins susceptibles de recevoir des prestations de ce type d'aide financière durant l'année précédant leur participation de sorte qu'il était peu probable d'observer une diminution du temps passé à l'assistance-emploi pour eux.

La diminution du temps passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation a été un peu plus marquée chez les femmes que chez les hommes (6 % contre 2 %). Ce léger écart découle d'une utilisation un peu plus marquée de l'assistance-emploi par les femmes (17 % contre 14 %) dans l'année qui a précédé la participation. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les groupes d'âge sur la base de cet indicateur.

3.5.3 Synthèse

Globalement, les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » ont, en moyenne, passé un peu plus du dixième de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (12 %) et des 18 mois (11 %) suivant leur participation. Plus de huit participants à cette mesure sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que seulement un autre sur quatorze en était dépendant (8 % et 7 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après leur participation, moins de un participant sur dix (9 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a diminué de 3 % dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les personnes déjà prestataires de ce type d'aide financière que parmi les autres participants et ce, en dépit d'une plus grande diminution du temps passé à l'assistance-emploi (-24 %) chez ces participants.

Peu de différences sont observées à cet égard entre les femmes et les hommes, si ce n'est une diminution un peu plus marquée du temps passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation chez les femmes, comparativement aux hommes. D'autre part, l'utilisation de l'assistance-emploi est plus répandue chez les personnes âgées de 45 ans et plus que chez celles âgées de moins de 30 ans, bien qu'aucune différence statistiquement significative n'ait été observée entre ces groupes quant à la diminution du recours à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation.

3.6 L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes par Emploi-Québec

3.6.1 Définition des indicateurs

Un indicateur a été retenu pour ce thème, soit la participation à une des mesures ou autres activités offertes par Emploi-Québec à la suite de la participation considérée dans cette étude, soit la participation à la mesure STA. Il peut s'agir d'une participation à une des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec (PPE, SAE, MFOR, SSAL, INSO ou STA), d'une participation au « Supplément de retour au travail », d'une participation au programme « Contrat d'intégration au travail » ou à des « activités d'aide à l'emploi » d'Emploi-Québec telles les sessions de groupe, le counseling et l'évaluation, le suivi de démarche personnelle. Les sessions individuelles sont toutefois exclues. Il est utile de préciser que dans le contexte de la présente étude, un parcours (suite intégrée de participation à des mesures actives) est considéré terminé si aucune participation n'est enregistrée pour un individu durant une période consécutive de 122 jours. Cette section rapporte donc des mesures ou activités survenues au moins 122 jours après que ce soit terminée la participation à la mesure STA. Cet indicateur est établi à partir des données des fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant permis l'utilisation de ces renseignements (n = 925).

3.6.2 Résultats

Le quart des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (27 %) a participé à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après leur participation à la mesure STA. Il s'agit surtout des mesures « Services d'aide à l'emploi » (8 %), « Formation de la main d'œuvre » (5 %) ainsi que d'une nouvelle participation à la mesure « Soutien au travail autonome » (4 %). Les prestataires de l'assistance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude (46 %). Pour leur part, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été moins nombreux, toutes proportions gardées, à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec à la suite de la participation à l'étude (19 %).

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni selon les groupes d'âge, quant au recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec à la suite de la participation à l'étude.

Tableau 3.6.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec après la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS (données gouvernementales)	Prestataires de l'assistance- emploi		Prestataires actifs de l'assurance- emploi		Personnes admissibles de l'assurance – emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Utilisation d'une mesure ou activité	208	46,3 ↑	451	19,4 ↓	318	31,7	925	26,8

INDICATEURS (données gouvernementales)	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Utilisation d'une mesure ou activité	440	26,8	487	26,8	226	22,5	509	28,7	191	27,0

3.6.3 Synthèse

Un participant à la mesure « Soutien au travail autonome » sur quatre (27 %) a de nouveau participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. La participation à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude est plus répandue chez les prestataires de l'assistance-emploi (46 %) et moins chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi (19 %).

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni selon les groupes d'âge, quant au recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec à la suite de la participation à l'étude.

3.7 La vie sociale et professionnelle

3.7.1 Définition des indicateurs

Cinq critères ont été retenus pour représenter ce thème :

- le niveau de revenu personnel avant impôts pour l'année 2002. Il s'agit du revenu déclaré par le participant lors de l'entrevue téléphonique, toutes sources de revenus (emplois, prestations d'assurance-emploi, prestations d'assistance-emploi, etc.) incluses. Une échelle qualitative dont les valeurs varient de 0 (aucun revenu personnel) à 8 (revenu personnel de 40 000 \$ et plus) a servi à déterminer les effets bruts et nets;
- la modification perçue du revenu personnel entre la période précédant sa participation (date de sélection) et l'année 2002 (rappelons que les participations à l'étude se sont terminées entre juin 2000 et mai 2001). Cet indicateur est basé sur un énoncé et varie de -1 (détérioration) à +1 (amélioration);
- la modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi entre la période précédant sa participation (date de sélection) et celle suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est basé sur deux énoncés et varie de -2 (détérioration) à +2 (amélioration);
- la modification perçue de la motivation de continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation entre la période précédant sa participation (date de sélection) et celle suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est basé sur deux énoncés et varie de -2 (détérioration) à +2 (amélioration);
- la modification perçue de la qualité de vie entre la période précédant sa participation (date de sélection) et celle suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est basé sur quatre énoncés et varie de -4 (détérioration) à +4 (amélioration);
- la modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales entre la période précédant sa participation (date de sélection) et celle suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est basé sur trois énoncés et varie de -3 (détérioration) à +3 (amélioration).

Les indicateurs concernant la perception des répondants sur les changements survenus sur certains aspects de leur vie permettent de déterminer si, globalement, au dire des répondants leur situation s'est améliorée, détériorée ou demeurée inchangée. Toutefois, aucun de ces indicateurs ne permet de mesurer l'ampleur du changement, le cas échéant. De plus, il faut préciser que ces indicateurs ne peuvent être directement comparés entre eux, puisque plusieurs reposent sur des nombres différents d'énoncés.

3.7.2 Résultats

En 2002, le quart des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (25 %) ont eu un revenu personnel avant impôt inférieur à 10 000 \$, près du tiers (32 %), un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 43 %, un revenu personnel brut d'au moins 20 000 \$. Les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu inférieur à 10 000 \$ (45 %) et, en contrepartie, moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$ (18 %). La situation inverse prévaut pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels sont proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (17 %) et proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel égal ou supérieur à 20 000 \$ (54 %). Ces écarts sont cohérents avec le fait que, comparativement à l'ensemble des participants, les prestataires de l'assistance-emploi ont aussi été plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont globalement passé moins de temps en emploi dans les mois qui ont suivi la participation alors que les participants prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont passé plus de temps en emploi.

Les hommes ont été plus nombreux que les femmes, toutes proportions gardées, à déclarer avoir eu un revenu personnel égal ou supérieur à 20 000 \$ (48 % contre 34 %) en 2002 et, en contrepartie, moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (22 % contre 31 %) et ce, en dépit d'une insertion en emploi similaire dans les périodes suivant la participation.

Tableau 3.7.2.1 – Les résultats bruts sur la vie sociale et professionnelle des participants à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance – emploi		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Revenu personnel de 2002								
0 \$ à 9 999 \$	258	44,6 ↑	514	16,7 ↓	382	29,5	1 106	25,4
10 000 \$ à 19 999 \$	258	37,4	514	29,6	382	33,0	1 106	31,7
20 000 \$ et plus	258	18,0 ↓	514	53,7 ↑	382	37,5	1 106	43,0
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	258	0,29 ↑	526	0,06 ↓	380	0,20	1 118	0,14
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	261	1,26	526	1,34	388	1,31	1 128	1,31
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	260	1,12	527	1,16	390	1,14	1 129	1,15
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	259	1,89	519	1,94	385	1,91	1 117	1,90
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	256	1,81	523	1,92	386	1,92	1 118	1,89

INDICATEURS	Femmes		Hommes		Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Revenu personnel de 2002										
0 \$ à 9 999 \$	518	31,4 ↑	588	21,8 ↓	256	20,4 ↓	615	25,3	235	30,8 ↑
10 000 \$ à 19 999 \$	518	34,8	588	29,9	256	38,0 ↑	615	29,6	235	30,3
20 000 \$ et plus	518	33,8 ↓	588	48,3 ↑	256	41,5	615	45,1	235	38,9
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	522	0,17	596	0,12	266	0,27 ↑	611	0,10 ↓	241	0,10 ↓
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	526	1,37	602	1,27	268	1,48 ↑	619	1,28	241	1,19 ↓
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	526	1,17	603	1,13	270	1,25 ↑	619	1,14	240	1,06 ↓
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	517	2,07 ↑	600	1,81 ↓	267	2,25 ↑	613	1,85	237	1,66 ↓
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	521	1,78 ↓	597	1,95 ↑	268	2,09 ↑	612	1,91	238	1,60 ↓

Selon l'âge, les personnes âgées de 45 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (31 %), en 2002, alors que cette proportion est moindre chez les personnes âgées de moins de 30 ans (20 %). Ceux-ci sont aussi proportionnellement plus nombreuses à avoir déclaré un revenu personnel se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (38 %).

En moyenne, l'indicateur de la modification perçue du revenu est de 0,14. Cette valeur positive indique que la proportion de participants qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2002 que durant l'année précédant leur participation est supérieure à la proportion de participants qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été plus faibles. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, l'écart entre ceux qui perçoivent une amélioration de leur revenu et ceux qui perçoivent une diminution est moindre (0,06), possiblement parce que leur niveau de revenu dans l'année précédant leur participation était plus élevé que les autres participants. Un raisonnement similaire, mais inverse, s'applique aux prestataires de l'assistance-emploi pour lesquels l'écart entre ceux qui perçoivent une amélioration de leur revenu et ceux qui perçoivent une diminution est plus marqué (0,29).

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes quant à l'écart entre les proportions de personnes qui perçoivent une amélioration de leur revenu et celles qui perçoivent une diminution. Selon l'âge, on note que cet écart est plus marqué chez les personnes âgées de moins de 30 ans (0,27) et moindre chez celles âgées de 30 à 44 ans (0,10) et celles âgées de 45 ans et plus (0,10).

D'autre part, les indicateurs vérifiant les modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, concernant la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation, concernant la qualité de vie ainsi que concernant les qualités professionnelles et entrepreneuriales sont tous positifs (1,19, 1,06, 1,66 et 1,6) et, de ce fait indiquent que le nombre de participants qui considèrent que ces aspects de leur vie sociale et professionnelle se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent que ces aspects se sont détériorés. Aucune différence statistiquement significative n'est observée à cet égard entre les groupes de participants définis par leur statut au soutien public du revenu.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à percevoir une amélioration de leur qualité de vie (2,07 contre 1,81) alors qu'elles sont moins nombreuses à percevoir une amélioration de leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales (1,78 contre 1,95). Selon l'âge, on constate que les personnes âgées de moins de 30 ans ont davantage le sentiment que ces différents aspects de leur vie sociale et professionnelle se sont améliorés, sentiment qui est moins répandu chez les personnes âgées de 45 ans et plus.

3.7.3 Synthèse

En 2002, près de trois participants à la mesure « Soutien au travail autonome » sur cinq ont eu un revenu personnel avant impôt inférieur à 10 000 \$ (25 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (32 %) alors que les autres (43 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2002 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations plutôt que des détériorations concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation, leur qualité de vie ainsi que leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales.

La proportion de participants ayant eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$, en 2002, est plus élevée chez les prestataires de l'assistance-emploi et moindre chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi. L'inverse prévaut lorsque l'on considère la proportion de participants ayant eu un revenu personnel égal ou supérieur à 20 000 \$.

Comparativement aux hommes, les femmes ont été proportionnellement plus nombreuses à avoir un revenu inférieur à 10 000 \$, en 2002, et à percevoir une amélioration de leur qualité de vie. Par contre, la perception d'une amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales est plus répandue chez les hommes que chez les femmes. Selon l'âge, les différents aspects de la vie sociale et professionnelle considérés sont plus positifs chez les personnes âgées de moins de 30 ans que chez celles âgées de 45 ans et plus.

3.8 Synthèse pour les participantes et les participants à la mesure « Soutien au travail autonome »

En termes bruts, la situation à la suite de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » se traduit par l'amélioration de la plupart des aspects mesurés.

L'insertion en emploi. Neuf participants sur dix ont occupé un emploi dans les 12 mois (92 %) et les 18 mois (93 %) suivant leur participation à cette mesure alors que plus de quatre sur cinq (84 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 29 mois après leur participation. Globalement, les participants ont, en moyenne, passé les trois quarts de leur temps en emploi au cours des 12 mois (77 %) et des 18 mois (76 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un plus de temps en emploi (+ 25 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 683 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 2 122 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants qui ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cette augmentation est de 3 036 \$.

Sept participants sur dix (72 %) ont démarré (60 %) ou consolidé (12 %) leur propre entreprise à la suite de leur participation et plus de la moitié des participants (56 %) gérait toujours leur entreprise au moment du sondage soit 29 mois, en moyenne, après la participation. C'est donc dire que 78 % des entreprises créées, ou consolidées, étaient toujours gérées par les participants 29 mois, en moyenne, après la participation.

Moins d'un participant sur dix (9 %) a occupé un emploi de travailleur autonome à la suite de la participation. Au moment du sondage, 6 % des participants occupaient un emploi de travailleur autonome. C'est donc dire que 66 % de ceux qui ont occupé un emploi de travailleur autonome après leur participation ont persisté dans cet emploi au moins 29 mois après la participation.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont passé moins du dixième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (7 %) et les 18 mois (8 %) suivant leur participation et seulement 8 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a diminué de 29 % dans l'année qui a suivi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé près du dixième de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (12 %) et des 18 mois (12 %) suivant leur participation. Moins de neuf participants sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que moins de un autre sur dix en était dépendant (8 % et 7 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après leur participation, près de un participant sur dix (9 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a diminué de 3 % dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation d'autres mesures ou activités. Un participant sur quatre (27 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

La vie sociale et professionnelle. En 2002, près de six participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôt inférieur à 10 000 \$ (25 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (32 %) alors que les autres (43 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2002 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie et leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales entre les années précédant et suivant leur participation.

Chapitre 4

Impacts de la mesure STA selon le soutien public du
revenu

4.1 Impacts sur les prestataires de l'assistance-emploi

Parmi les 1 136 participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) interrogés dans le cadre de cette étude, 263 personnes (23 %) étaient prestataires de l'assistance-emploi. Parmi elles, 94 personnes (36 %) étaient aussi, au moment de débiter leur participation, clients de l'assurance-emploi (il s'agit en forte majorité de personnes admissibles de l'assurance-emploi). Pour mesurer l'effet net de la participation à la mesure STA, le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a constitué un groupe de prestataires de l'assistance-emploi n'ayant participé à aucune mesure. Grâce aux données provenant des fichiers de Ressources humaines et Développement des compétences du Canada, il a été possible de déterminer ceux d'entre eux qui sont aussi clients de l'assurance-emploi. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des participantes et des non-participantes de même statut eu égard au soutien public du revenu ainsi que des participants et non-participants de même statut à l'aide de la méthode d'appariement par scores de propension.

4.1.1 Insertion en emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » bénéficient d'une meilleure insertion en emploi que les non-participants de même statut, eu égard au soutien public du revenu. Ainsi, on note des écarts favorables aux participants de 14 à 17 points de pourcentage sur la présence en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation ainsi qu'au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne après la participation. Si l'on considère que la valeur modélisée attribuée aux non-participants prestataires de l'assistance-emploi représente la situation qu'auraient connue les participants s'ils n'avaient pas participé, on en déduit que la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » augmente les chances d'occuper un emploi de 22 % (14 % / 64 %) dans les 12 mois suivant la participation, de 21 % (14 % / 69 %) dans les 18 mois suivant la participation et de 32 % (17 % / 52 %) 29 mois, en moyenne, après la participation.

Tableau 4.1.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	78,3 %	64,3 %	14,0 ³
18 mois	82,8 %	68,5 %	14,3 ¹
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	68,3 %	51,8 %	16,5 ³
Proportion du temps en emploi			
12 mois	60,7 %	46,6 %	14,1 ³
18 mois	60,2 %	45,7 %	14,5 ³
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	31,1 %	0,0 %	31,1 ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	640 h	- 34 h	674 h ²
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	3 984 \$	- 1 652 \$	5 636 \$ ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

Globalement, les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé les trois cinquièmes de leur temps en emploi au cours des 12 mois (61 %) et des 18 mois (60 %) suivant la participation alors que les non-participants de même statut y ont passé moins de la moitié de leur temps au cours de ces périodes créant ainsi des écarts statistiquement significatifs de 14 et 15 points de pourcentage favorables aux participants.

Enfin, comparativement aux non-participants, les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont davantage amélioré leur situation d'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Ainsi, on note des écarts statistiquement significatifs concernant l'augmentation de la proportion de temps passé en emploi (31 %), du nombre d'heures de travail (674 heures) ainsi que de la rémunération moyenne d'emplois (5 636 \$).

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, de temps passé en emploi, de nombre d'heures ou de rémunération d'emplois, les participants s'en tirent mieux. Par ailleurs, il est encourageant de noter que ces effets positifs perdurent au moins 29 mois, en moyenne, après la participation.

4.1.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé moins de la moitié de leur temps à l'assistance-emploi au cours des périodes de 12 mois (45 %) et de 18 mois (43 %) suivant leur participation. Moins d'un participant sur deux a été détaché de l'assistance-emploi au cours de ces périodes alors que près de un sur trois en a été dépendant. De fait, trois participants sur dix (31 %) ont déclaré recevoir des prestations d'assistance-emploi au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne après la participation.

Tableau 4.1.2.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	44,8 %	60,9 %	- 16,1 % ²
18 mois	43,1 %	58,0 %	- 14,9 % ³
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	45,3 %	34,6 %	10,7 %
18 mois	45,9 %	31,0 %	14,9 % ³
Dépendance de l'assistance-emploi			
12 mois	35,1 %	52,1 %	- 17,0 % ³
18 mois	31,0 %	43,8 %	- 12,8 % ⁴
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)	30,6 %	47,4 %	- 16,8 % ³
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 23,8 %	- 3,7 %	- 20,1 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

Malgré cette utilisation importante de l'assistance-emploi, on note des écarts statistiquement significatifs (de 15 à 20 points de pourcentage) indiquant une utilisation moindre de l'assistance-emploi par les participants comparativement aux non-participants. De plus, les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont davantage réduit le temps qu'ils ont passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation (- 24 % contre - 4 %) créant un écart de 20 points de pourcentage en leur faveur.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de réduire l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants qui étaient prestataires de ce programme de soutien financier au moment de débiter leur participation. De plus, ces effets perdurent au moins 29 mois, en moyenne, après la participation.

4.1.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les prestataires de l'assurance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé peu de temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (1 %) et des 18 mois (4 %) suivant leur participation et moins de un participant sur dix (9 %) a déclaré recevoir ce type de prestations au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne après la participation. Comparativement à l'année précédant leur participation, le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi n'a guère changé (-4 % soit une réduction de deux semaines) dans l'année qui l'a suivie. À cet égard, on observe peu de différences entre les participants et les non-participants, aucun des indicateurs considérés ne présentant d'écarts statistiquement significatifs. On est donc amené à conclure que la participation à la mesure « Soutien au travail autonome n'a pas d'effets probants sur le recours à l'assurance-emploi par les prestataires de l'assurance-emploi, ceux-ci ayant peu recours à ce programme d'aide financière.

Tableau 4.1.3.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	1,1 %	5,7 %	- 4,6 %
18 mois	3,5 %	5,8 %	- 2,3 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	8,6 %	6,7 %	1,9 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 3,9 %	- 7,1 %	3,2 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

En bref. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur le recours à l'assurance-emploi par les prestataires de l'assurance-emploi, ceux-ci continuant à peu utiliser cette forme d'aide financière.

4.1.4 Utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur le recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec par les prestataires de l'assurance-emploi après la participation à l'étude.

Tableau 4.1.4.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Utilisation d'une mesure ou activité	46,3 %	53,7 %	-7,4 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

En bref. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité des prestataires de l'assistance-emploi de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

4.1.5 Vie sociale et professionnelle

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets bénéfiques sur l'estime de soi et la confiance en soi ainsi que sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales des prestataires de l'assistance-emploi. La mesure semble aussi avoir un effet positif sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation mais l'effet mesuré est à la limite du seuil de signification statistique ($p = 0,0587$).

Tableau 4.1.5.1 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Niveau de revenu personnel en 2002 (0 à 8)	2,22	2,16	0,06
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,29	0,30	- 0,01
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,26	0,96	0,30 ³
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,12	0,82	0,30 ⁴
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,89	1,52	0,37
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,81	1,15	0,66 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales et, possiblement, sur la motivation à travailler, à trouver une emploi et à améliorer sa formation des prestataires de l'assistance-emploi.

4.1.6 Synthèse

La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets nets indéniables sur un grand nombre d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, la participation a des effets marqués sur tous les indicateurs utilisés (présence en emploi, temps passé en emploi, nombre d'heures travaillées et rémunération d'emploi) indiquant une nette amélioration de la situation des participants. La mesure STA a aussi pour effet de réduire l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants. De plus, les effets sur l'emploi et l'assistance-emploi perdurent au moins 29 mois, en moyenne, après la participation. La mesure n'a toutefois pas d'effets sur l'utilisation de l'assurance-emploi, les prestataires de l'assistance-emploi continuant à peu utiliser cette forme d'aide financière. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'augmente pas la probabilité des prestataires de l'assistance-emploi de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Finalement, la mesure STA a des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales et, possiblement, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi et à améliorer la formation des prestataires de l'assistance-emploi.

4.2 Impacts sur les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Parmi les 1 136 participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) interrogés dans le cadre de cette étude, 529 personnes (47 %) étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi. Parmi ces personnes, trois seulement (moins de 1 %) étaient aussi prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation. Pour mesurer les effets de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome », le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a constitué, en collaboration avec Ressources humaines et Développement des compétences du Canada, un groupe témoin de prestataires actifs de l'assurance-emploi n'ayant participé à aucune mesure active et dont certains étaient aussi clients de l'assistance-emploi. Ces personnes avaient le même statut, eu égard au soutien public du revenu, que les participants au moment où ceux-ci débutaient leur participation. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des participantes et des non-participantes prestataires actifs de l'assurance-emploi ainsi que des participants et non-participants de même statut à l'aide de la méthode d'appariement par scores de propension.

4.2.1 Insertion en emploi

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi bénéficient d'une participation à la mesure « Soutien au travail autonome » au chapitre de l'insertion en emploi. Si la mesure n'a pas d'effets probants sur la présence en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois après la participation, les participants sont davantage présents en emploi que les non-participants au moment du sondage (écart de 16 points de pourcentage). Autrement dit, la participation à la mesure STA augmente de 22 % (16 % / 72 %) les chances des prestataires actifs de l'assurance-emploi d'être en emploi 29 mois, en moyenne, après la participation. De plus, les participants ont passé 80 % de leur temps en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation comparativement à 66 % et 68 %, respectivement, pour les non-participants de même statut générant des écarts statistiquement significatifs et favorables aux participants de 14 et 12 points de pourcentage.

Tableau 4.2.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	94,5 %	90,2 %	4,3
18 mois	94,4 %	93,1 %	1,3
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	88,2 %	72,4 %	15,8 ¹
Proportion du temps en emploi			
12 mois	80,2 %	65,8 %	14,4 ¹
18 mois	80,3 %	68,3 %	12,0 ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	13,5 %	1,0 %	12,5 ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	539 h	- 19 h	558 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	- 278 \$	3 162 \$	- 3 440 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

Comparativement aux non-participants de même statut, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont davantage accru le temps qu'ils ont passé en emploi (nombre de semaines et d'heures) entre l'année précédant la participation et l'année qui l'a suivie (écarts de 13 points de pourcentage et de 558 heures en faveur des participants). Cela ne s'est toutefois pas traduit par une amélioration de leur revenu d'emplois.

En bref. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la mesure « Soutien au travail autonome » a eu des effets bénéfiques sur le temps passé en emploi, la présence en emploi au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne, après la participation ainsi que sur l'amélioration de la situation d'emploi (temps passé en emploi et nombre d'heures travaillées) entre l'année précédant et celle suivant la participation.

4.2.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Aucun des indicateurs considérés ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les participants et les non-participants prestataires actifs de l'assurance-emploi. On doit en conclure que la mesure « Soutien au travail autonome » n'a aucun effet probant sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Il importe de souligner que ceux-ci utilisent peu le programme d'assistance-emploi puisqu'en moyenne, ils ont passé moins de 1 % de leur temps à l'assistance-emploi dans l'année précédant leur participation. Il n'est donc guère surprenant de constater que la mesure STA a peu d'effets sur ces indicateurs pour cette clientèle.

Tableau 4.2.2.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	3,4 %	2,5 %	0,9 %
18 mois	3,5 %	2,6 %	0,9 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	93,6 %	96,4 %	- 2,8 %
18 mois	94,0 %	96,4 %	- 2,4 %
Dépendance de l'assistance-emploi			
12 mois	0,9 %	1,4 %	- 0,5 %
18 mois	0,8 %	1,7 %	- 0,9 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)			
	3,0 %	2,9 %	0,1 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)			
	2,6 %	1,1 %	1,5 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » n'a aucun effet probant sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, ceux-ci ayant peu recours à cette forme d'aide financière.

4.2.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé un peu moins du dixième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (9 %) et des 18 mois (10 %) suivant leur participation alors que les non-participants de même statut y ont passé près du cinquième de ces périodes créant ainsi des écarts de 10 et 13 points de pourcentage favorables aux participants. Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, moins de un participant sur dix (7 %) a déclaré recevoir ce type de prestations comparativement à 17 % chez les non-participants (écart de 10 points de pourcentage). De plus, comparativement à l'année précédant leur participation, les participants ont réduit le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi (-33 % soit 17 semaines) dans l'année qui l'a suivie alors que les non-participants ont réduit le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi de 24 % (soit, 12 semaines). Cet écart de 10 points de pourcentage (l'équivalent de 5 semaines) est statistiquement significatif et témoigne lui aussi d'une utilisation moindre de l'assurance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome ».

Tableau 4.2.3.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	9,0 %	19,4 %	- 10,4 % ¹
18 mois	9,5 %	22,3 %	- 12,8 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	6,7 %	16,8 %	- 10,1 % ²
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 33,2 %	- 23,5 %	- 9,7 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de diminuer le recours à l'assurance-emploi par les participants qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi et cet effet perdure au moins 29 mois, en moyenne, après la participation.

4.2.4 Utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec par les prestataires actifs de l'assurance-emploi après la participation à l'étude.

Tableau 4.2.4.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Utilisation d'une mesure ou activité	19,4 %	15,1 %	4,3 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

En bref. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude par les prestataires actifs de l'assurance-emploi.

4.2.5 Vie sociale et professionnelle

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets bénéfiques sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales des prestataires actifs de l'assurance-emploi mais pas sur les autres aspects de la vie sociale et professionnelle considérés.

Tableau 4.2.5.1 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Niveau de revenu personnel en 2002 (0 à 8)	4,08	4,25	- 0,17
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,06	0,21	- 0,15
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,34	1,25	0,09
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,16	1,20	- 0,04
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,94	2,02	- 0,08
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,92	1,62	0,31 ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales des prestataires actifs de l'assurance-emploi, mais n'a pas d'effets probants sur les autres aspects de la vie sociale et professionnelle considérés.

4.2.6 Synthèse

La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets nets indéniables sur un grand nombre d'indicateurs pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, la participation a des effets marqués sur plusieurs indicateurs utilisés (présence ponctuelle en emploi, temps passé en emploi et nombre d'heures travaillées) indiquant une amélioration de la situation des participants. La mesure STA a aussi pour effet de réduire l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants. De plus, les effets sur l'emploi et l'assurance-emploi perdurent au moins 29 mois, en moyenne, après la participation. La mesure n'a toutefois pas d'effets sur l'utilisation de l'assistance-emploi, les prestataires actifs de l'assurance-emploi continuant à peu utiliser cette forme d'aide financière. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'augmente pas la probabilité des prestataires actifs de l'assurance-emploi de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Finalement, la mesure STA a des effets positifs sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

4.3 Impacts sur les personnes admissibles de l'assurance-emploi

Parmi les 1 136 participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) interrogés dans le cadre de cette étude, 392 personnes (35 %) étaient admissibles de l'assurance-emploi. Parmi ces personnes, 71 étaient aussi prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation. Pour mesurer les effets de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome », le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a constitué, en collaboration avec Ressources humaines et Développement des compétences du Canada, un groupe témoin de personnes admissibles de l'assurance-emploi n'ayant participé à aucune mesure active et dont certaines sont aussi clients de l'assistance-emploi. Ces personnes avaient le même statut, eu égard au soutien public du revenu, que les participants au moment où ceux-ci débutaient leur participation. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des participantes et des non-participantes prestataires actifs de l'assurance-emploi ainsi que des participants et non-participants de même statut à l'aide de la méthode d'appariement par scores de propension.

4.3.1 Insertion en emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi bénéficient d'une participation à la mesure « Soutien au travail autonome » au chapitre de l'insertion en emploi. Ainsi, on note des écarts favorables aux participants de 14 à 16 points de pourcentage sur la présence en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation ainsi qu'au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne après la participation. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » augmente les chances d'occuper un emploi de 20 % (16 % / 78 %) dans les 12 mois suivant la participation, de 17 % (14 % / 82 %) dans les 18 mois suivant la participation et de 22 % (15 % / 69 %) 29 mois, en moyenne, après la participation.

Tableau 4.3.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	94,0 %	78,3 %	15,7 ¹
18 mois	96,1 %	82,2 %	13,9 ¹
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	84,0 %	69,0 %	15,0 ¹
Proportion du temps en emploi			
12 mois	79,1 %	57,7 %	21,4 ¹
18 mois	78,8 %	58,5 %	20,3 ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	41,4 %	- 3,8 %	45,1 ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	943 h	- 143 h	1 087 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	5 254	609 \$	4 645 \$ ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

De plus, les participants ont passé près de 80 % de leur temps en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation comparativement à moins de 60 % pour les non-participants de même statut, générant des écarts statistiquement significatifs et favorables aux participants de 21 et 20 points de pourcentage selon la période considérée.

Comparativement à l'année précédant leur participation, les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont accru le temps qu'ils ont passé en emploi (nombre de semaines et d'heures) dans l'année qui l'a suivie. Par contre, les non-participants de même statut n'ont pas amélioré leur situation d'emploi de sorte que des écarts de 45 points de pourcentage et de 1 087 heures sont observés en faveur des participants. Cela s'est traduit par une amélioration de leur revenu d'emplois entre l'année précédant et celle suivant leur participation (+ 4 645 \$).

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des personnes admissibles de l'assurance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, de temps passé en emploi ou de l'amélioration de la situation d'emplois, les participants s'en tirent mieux et ces effets persistent au moins 29 mois, en moyenne, après la participation.

4.3.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Comparativement aux non-participants, les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé une portion moindre de leur temps à l'assistance-emploi dans les 18 mois suivant la participation de sorte qu'ils ont été proportionnellement plus nombreux à être détachés de cette forme d'aide financière durant cette période.

Tableau 4.3.2.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure soutien au travail autonome (n = 392)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	10,6 %	19,1 %	- 8,5 % ⁴
18 mois	10,5 %	18,2 %	- 7,7 % ³
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	87,3 %	79,6 %	7,7 % ⁴
18 mois	87,0 %	77,4 %	9,6 % ³
Dépendance de l'assistance-emploi			
12 mois	8,4 %	16,3 %	- 7,9 % ³
18 mois	7,5 %	12,5 %	- 5,0 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)	6,0 %	15,1 %	- 9,1 % ⁴
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 3,5 %	5,9 %	- 9,4 % ³

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

Comparativement à l'année précédant la participation, ils ont aussi quelque peu diminué le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi dans l'année qui l'a suivie alors que les non-participants l'ont augmenté, créant ainsi un écart de 9 points de pourcentage en faveur des participants. Les autres indicateurs considérés reflètent aussi une diminution de l'utilisation de l'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi sans toutefois atteindre le seuil usuel de signification statistique de 5 %.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de diminuer quelque peu l'utilisation de l'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Toutefois, les données de l'étude ne permettent pas d'établir clairement si ces effets bénéfiques persistent jusque 29 mois, en moyenne, après la participation.

4.3.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui ont participé à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé moins de temps à l'assurance-emploi que les non-participants de même statut dans les 12 mois (4 % contre 20 %) et les 18 mois (6 % contre 22 %) suivant cette participation, générant ainsi des écarts de 16 et 15 points de pourcentage favorables aux participants. Comparativement à l'année précédant la participation, les participants ont réduit de façon substantielle le temps passé à l'assurance-emploi dans l'année qui l'a suivie (38 %) alors que les non-participants l'ont réduit de 11 %, créant encore une fois un écart favorable aux participants (27 points de pourcentage). Ces effets sur l'utilisation de l'assurance-emploi s'estompent toutefois puisqu'au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, aucun écart statistiquement significatif n'est observé entre les participants et les non-participants.

Tableau 4.3.3.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	3,7 %	19,8 %	- 16,1 % ¹
18 mois	6,2 %	21,5 %	- 15,3 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	9,2 %	10,4 %	- 1,2 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 37,9 %	- 11,0 %	- 26,9 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de diminuer le recours à l'assurance-emploi par les participants qui, au moment de débiter leur participation, étaient admissibles de l'assurance-emploi mais cet effet s'estompe avec le temps.

4.3.4 Utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude par les personnes admissibles de l'assurance-emploi.

Tableau 4.3.4.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Utilisation d'une mesure ou activité	31,7 %	27,3 %	4,4 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

En bref. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude par les personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.3.5 Vie sociale et professionnelle

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets bénéfiques sur la motivation à travailler, à trouver un emploi et à améliorer sa formation et sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales des personnes admissibles de l'assurance-emploi. Elle semble aussi avoir des effets positifs sur leur estime de soi et leur confiance en soi, mais l'écart avec les non-participants n'atteint pas le seuil de signification statistique usuel de 5 % ($p = 0.063$).

Tableau 4.3.5.1 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Niveau de revenu personnel en 2002 (0 à 8)	3,09	2,51	0,58
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,20	0,22	-0,02
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,31	1,07	0,24 ⁴
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,14	0,83	0,31 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,91	1,79	0,12
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,92	1,46	0,46 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur la motivation à travailler, à trouver un emploi et à améliorer sa formation et sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales ainsi que, possiblement, sur l'estime de soi et la confiance en soi des personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.3.6 Synthèse

La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets nets indéniables sur un grand nombre d'indicateurs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, la participation a des effets marqués sur tous les indicateurs utilisés (présence en emploi, temps passé en emploi, nombre d'heures travaillées et revenus d'emploi) indiquant une amélioration de la situation des participants. La mesure STA a aussi pour effet de réduire l'utilisation de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi par les participants. De plus, les effets sur l'emploi perdurent au moins 29 mois, en moyenne, après la participation. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité des prestataires de l'assistance-emploi de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Finalement, la mesure STA a des effets positifs sur la motivation à travailler, à trouver un emploi et à améliorer sa formation et sur les qualités professionnelles et entrepreneuriales ainsi que, possiblement, sur l'estime de soi et la confiance en soi des personnes admissibles de l'assurance-emploi.

Chapitre 5

Impacts de la mesure STA sur des clientèles spécifiques

5.1 Comparaisons entre les femmes et les hommes

Parmi les 1 136 participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) interrogés dans le cadre de cette étude, 1 110 (97,7 %) étaient prestataires de l'assistance-emploi ou clients de l'assurance-emploi (prestataires actifs ou admissibles) au moment de débiter leur participation. De ce nombre, 517 (46,6 %) étaient des femmes et 593 (53,4 %), des hommes. Pour mesurer les effets de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » sur les femmes et les hommes, le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a constitué, en collaboration avec Ressources humaines et développement des compétences du Canada, des groupes témoin de femmes et d'hommes prestataires de l'assistance-emploi ou clients de l'assurance-emploi n'ayant participé à aucune mesure active. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des participantes et des non-participantes ainsi que des participants et non-participants à l'aide de la méthode d'appariement par scores de propension en prenant entre autres choses compte de leur statut eu égard au soutien public du revenu et de leur profil entrepreneurial.

5.1.1 Insertion en emploi

5.1.1.1 Les prestataires de l'assistance-emploi

Chez les femmes prestataires de l'assistance-emploi, on note des écarts statistiquement significatifs favorables aux participantes sur l'amélioration du temps passé en emploi, du nombre d'heures passées en emploi et la rémunération d'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Ainsi, comparativement à l'année précédant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », les femmes prestataires de l'assistance-emploi ont passé 39 % (soit l'équivalent de 20 semaines) plus de temps en emploi dans l'année qui l'a suivie alors que les non-participantes de même statut ont peu augmenté le temps qu'elles ont passé en emploi (4 % soit, 2 semaines) de sorte qu'il en résulte un écart de 35 points de pourcentage favorable aux participantes. Toujours comparativement à l'année précédant leur participation, ces femmes ont aussi considérablement augmenté le nombre d'heures qu'elles ont travaillé (749 heures) dans l'année qui l'a suivie alors que les non-participantes n'ont travaillé que 40 heures de plus, créant un écart de 709 heures favorable aux participantes. Ces améliorations du temps passé en emploi se sont traduites par une amélioration de la rémunération provenant d'emplois (écart de 4 196 \$). Sur la présence en emploi dans les 18 mois suivant la participation, l'écart de 14 points de pourcentage est conforme à celui observé pour l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi, sans toutefois atteindre le seuil de signification statistique de 5 %.

Chez les hommes, des écarts statistiquement significatifs favorables aux participants sont aussi observés sur l'amélioration du temps passé en emploi et du nombre d'heures passées en emploi. Ainsi, comparativement à l'année précédant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », les hommes prestataires de l'assistance-emploi ont passé 26 % (soit l'équivalent de 13 semaines) plus de temps en emploi dans l'année qui l'a suivie alors que les non-participants de même statut ont passé moins de temps en emploi (- 6 % soit, 3 semaines) de sorte qu'il en résulte un écart de 32 points de pourcentage favorable aux participants. Toujours comparativement à l'année précédant leur participation, ces hommes ont aussi considérablement augmenté le nombre d'heures qu'ils ont travaillé (571 heures) dans l'année qui l'a suivie alors que les non-participants ont travaillé 176 heures de moins, créant un écart de 747 heures favorable aux participants. On note aussi un écart favorable aux participants sur la rémunération d'emplois (5 822 \$), bien que celui-ci n'atteigne pas le seuil usuel de signification statistique de 5 % ($p = 0,087$). Les écarts observés sur les autres indicateurs, bien que favorables aux participants, ne sont pas significatifs d'un point de vue statistique.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi quant aux effets de la mesure STA sur leur insertion en emploi.

Tableau 5.1.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Femmes (n = 123)			Hommes (n = 140)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écarts nets
Présence en emploi						
12 mois	82,2 %	66,4 %	15,8 %	75,7 %	67,5 %	8,2 %
18 mois	85,8 %	71,8 %	14,0 % ⁴	80,8 %	72,2 %	8,6 %
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	67,3 %	58,4 %	8,9 %	69,0 %	49,0 %	20,0 %
Proportion du temps en emploi						
12 mois	66,4 %	52,2 %	14,2 %	57,0 %	44,5 %	12,4 %
18 mois	65,0 %	50,8 %	14,2 %	57,1 %	46,9 %	10,3 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	39,0 %	4,4 %	34,6 % ¹	25,7 %	- 6,1 %	31,8 % ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	749 h	40 h	709 h ³	571 h	- 176 h	747 h ³
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	4 077 \$	- 119 \$	4 196 \$ ³	3 924 \$	- 1898 \$	5 822 \$ ⁴

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.1.2 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Pour les femmes, bien que les participantes prestataires actives de l'assurance-emploi ne se distinguent pas des non-participant^{es} de même statut quant à leur présence en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant leur participation, elles ont globalement passé plus de temps en emploi au cours de ces périodes. Ainsi, les prestataires actives de l'assurance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé près de 80 % de leur temps en emploi dans les 12 mois (79 %) et les 18 mois (79 %) suivant leur participation alors que les non-participant^{es} de même statut y ont passé moins des deux tiers de leur temps créant ainsi des écarts de 18 et 13 points de pourcentage favorables aux participant^{es}. Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, neuf participant^{es} sur dix (91 %) sont en emploi alors que seulement six non-participant^{es} sur dix (62 %) le sont (écart de 29 points de pourcentage). C'est donc dire que la participation à la mesure STA augmente de 46 % (29 % / 62 %) les chances des femmes prestataires actives de l'assurance-emploi d'être présentes en emploi 29 mois, en moyenne, après la participation. Enfin, comparativement aux non-participant^{es}, les participant^{es} à la mesure STA ont davantage amélioré leur situation liée à l'emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation. Ainsi, on note des écarts statistiquement significatifs au sujet de l'augmentation du temps passé en emploi (22 points de pourcentage) ainsi que du nombre d'heures travaillées (681 heures).

Pour les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi, les résultats relatifs à l'insertion en emploi sont aussi positifs et statistiquement significatifs sur plusieurs indicateurs. À l'instar des femmes, les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure STA ont passé plus de temps en emploi que les non-participant^s de même statut dans les 12 mois (81 % contre 68 %) et les 18 mois (81 % contre 70 %) suivant la participation générant des écarts statistiquement significatifs de 13 et 11 points de pourcentage en leur faveur. Toutefois, contrairement aux

femmes, cela ne leur a pas permis de se distinguer des non-participants de même statut quant à leur présence en emploi au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation. Enfin, comparativement aux non-participants, les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure STA ont davantage augmenté leur proportion de temps passé en emploi (10 points de pourcentage) ainsi que le nombre d'heures travaillées (542 heures) entre l'année précédant et celle suivant la participation (date butoir). Toutefois, leurs revenus d'emplois n'ont pas augmenté entre l'année précédant et celle suivant leur participation créant un écart (-4 429 \$) en faveur des non-participants se situant à la limite du seuil usuel de signification statistique de 5 % ($p = 0,06$).

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur la présence en emploi à moyen terme (29 mois en moyenne) des femmes, mais pas pour les hommes. À cet égard, la différence entre les femmes et les hommes est statistiquement significative.

Tableau 5.1.1.2 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure soutien au travail autonome (n = 529)

INDICATEURS	Femmes (n = 248)			Hommes (n = 281)		
	Participant	Non-participant	Écart net	Participant	Non-participant	Écart net
Présence en emploi						
12 mois	94,3 %	93,3 %	1,0 %	94,6 %	89,2 %	5,4 % ⁴
18 mois	95,6 %	96,4 %	-0,8 %	95,3 %	93,4 %	1,9 %
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	90,7 %	62,1 %	28,6 %¹	87,0 %	83,4 %	3,6 %
Proportion du temps en emploi						
12 mois	78,9 %	61,3 %	17,6 % ²	80,8 %	68,1 %	12,7 % ¹
18 mois	79,0 %	66,0 %	13,0 % ³	81,0 %	70,0 %	11,0 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	14,2 %	- 7,9 %	22,1 % ³	13,2 %	3,4 %	9,8 % ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	504 h	- 177 h	681 h ³	555 h	13 h	542 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 237 \$	959 \$	278 \$	- 904 \$	3 525 \$	- 4 429 \$ ⁴

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.1.3 Les personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les femmes admissibles de l'assurance-emploi, on note des écarts favorables aux participantes sur plusieurs indicateurs bien que ces écarts ne soient statistiquement significatifs que pour l'amélioration de leur situation d'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Ainsi, comparativement à l'année précédant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », les femmes admissibles de l'assurance-emploi ont augmenté de 43 % (soit, l'équivalent de 22 semaines) le temps qu'elles ont passé en emploi dans les 12 mois qui l'a suivie alors que les non-participant de même statut n'ont guère modifié leur temps passé en emploi (- 2 %), créant ainsi des écarts de 45 points de pourcentage favorables aux participantes. Toujours comparativement à l'année précédant leur

participation, les femmes admissibles de l'assurance-emploi ont considérablement augmenté le nombre d'heures qu'elles ont passées en emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation (890 heures) alors que les non-participantes de même statut ont travaillé moins d'heures (- 144 heures) d'où un écart de 1 034 heures favorables aux participantes admissibles de l'assurance-emploi. Ces améliorations du temps passé en emploi se sont traduites par une amélioration de leurs rémunérations provenant d'emplois (écart de 4 768 \$).

Pour les hommes admissibles de l'assurance-emploi, les résultats relatifs à l'insertion en emploi sont positifs et statistiquement significatifs sur tous les indicateurs considérés. Que ce soit en terme de présence en emploi ou de temps passé en emploi, les participants s'en tirent mieux que les non-participants de même statut affichant des écarts de 20 à 25 points de pourcentage. Enfin, comparativement aux non-participants, les hommes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure STA ont davantage augmenté leur proportion de temps passé en emploi (42 points de pourcentage) ainsi que le nombre d'heures travaillées (1 077 heures) entre l'année précédant et celle suivant la participation (date butoir). Il en est résulté une amélioration plus marquée de leurs rémunérations d'emplois (écart de 3 877 \$).

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur la présence en emploi à moyen terme (29 mois en moyenne) des hommes, mais pas pour les femmes. À cet égard, la différence entre les femmes et les hommes n'est pas statistiquement significative.

Tableau 5.1.1.3 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure soutien au travail autonome (n = 392)

INDICATEURS	Femmes (n = 173)			Hommes (n = 219)		
	Participantes	Non-participantes	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi						
12 mois	93,6 %	82,8 %	10,8 %	94,3 %	72,9 %	21,4 % ¹
18 mois	96,6 %	87,5 %	9,1 %	95,8 %	75,6 %	20,2 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	84,8 %	81,9 %	2,9 %	83,3 %	58,9 %	24,4 % ¹
Proportion du temps en emploi						
12 mois	78,7 %	69,0 %	9,7 %	79,4 %	54,1 %	25,3 % ¹
18 mois	78,1 %	68,6 %	9,5 %	79,3 %	54,3 %	25,0 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	43,3 %	- 1,8 %	45,1 % ¹	40,0 %	-2,0 %	42,0 % ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	890 h	- 144 h	1 034 h ¹	979 h	- 98 h	1 077 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	5 455 \$	687 \$	4 768 \$ ³	5 117 \$	1 240 \$	3 877 \$ ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

En bref. Pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, on ne détecte aucune différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes concernant les effets de la mesure STA sur l'insertion en emploi. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation à la mesure

STA a eu un effet positif sur la présence en emploi des femmes 29 mois, en moyenne, après la participation mais pas chez les hommes. À cet égard, la différence entre les femmes et les hommes est statistiquement significative.

5.1.2 Utilisation de l'assistance-emploi

5.1.2.1 Les prestataires de l'assistance-emploi

Les femmes prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Soutien au travail autonome » ont passé les deux cinquièmes de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (40 %) et des 18 mois (39 %) suivant leur participation de sorte que près de la moitié de ces participantes (51 %) étaient détachées de ce programme d'aide au cours de ces périodes et que trois sur dix en étaient dépendantes. Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, trois participantes sur dix (30 %) ont déclaré recevoir des prestations d'assistance-emploi. Pour ces indicateurs, on note des écarts variant de 18 à 27 points de pourcentage indiquant une utilisation nettement moindre de l'assistance-emploi par les participantes prestataires de l'assistance-emploi comparativement aux non-participantes de même statut dans les périodes suivant la participation. De plus, comparativement à l'année précédant leur participation, les femmes prestataires de l'assistance-emploi ont diminué la proportion de temps qu'elles ont passé à l'assistance-emploi dans l'année qui l'a suivie (-33 % soit, 4 mois) alors que les non-participantes de même statut y ont passé plus de temps (7 % soit, un mois), créant un écart de 40 points de pourcentage en faveur des participantes.

Tableau 5.1.2.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Femmes (n = 123)			Hommes (n = 140)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi						
12 mois	40,4 %	67,7 %	- 27,3 % ²	47,6 %	56,9 %	- 9,3 %
18 mois	39,3 %	62,6 %	- 23,3 % ³	45,6 %	54,5 %	- 8,9 %
Détachement de l'assistance-emploi						
12 mois	50,9 %	28,9 %	22,0 % ³	41,7 %	38,9 %	2,8 %
18 mois	50,9 %	29,8 %	21,1 % ⁴	42,7 %	30,9 %	11,8 %
Dépendance de l'assistance-emploi						
12 mois	32,0 %	58,1 %	- 26,1 % ³	37,2 %	46,0 %	- 8,8 %
18 mois	29,9 %	51,9 %	- 22,0 % ⁴	31,7 %	34,6 %	- 2,9 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)						
	29,9 %	48,3 %	- 18,4 % ⁴	31,1 %	41,9 %	- 10,8 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)						
	- 32,6 %	7,1 %	- 39,7 % ²	- 18,3 %	- 3,1 %	- 15,2 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

Pour les hommes prestataires de l'assistance-emploi, aucun des indicateurs considérés ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » et les non-participants de même statut. On ne peut toutefois pas conclure que cette mesure n'a pas d'effets sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les hommes prestataires de l'assistance-emploi puisque l'absence d'écarts statistiquement significatifs pourrait être due à un manque de puissance statistique lié à la taille réduite du nombre de participants et de non-participants prestataires de l'assistance-emploi dans l'échantillon.

Par ailleurs, aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur le recours à l'assistance-emploi.

5.1.2.2 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Pour les femmes prestataires actifs de l'assurance-emploi, aucun des indicateurs considérés ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les participantes et les non-participantes. On doit en conclure que la mesure « Soutien au travail autonome » n'a aucun effet probant sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Il importe de souligner que celles-ci utilisent peu le programme d'assistance-emploi puisqu'en moyenne, elles ont passé moins de 2 % de leur temps à l'assistance-emploi dans l'année précédant leur participation. Il n'est donc guère surprenant de constater que la mesure STA a peu d'effets sur ces indicateurs pour cette clientèle.

Tableau 5.1.2.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Femmes (n = 248)			Hommes (n = 281)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi						
12 mois	3,2 %	3,9 %	- 0,7 %	3,6 %	1,4 %	2,2 % ³
18 mois	2,8 %	3,8 %	- 1,0 %	3,9 %	1,4 %	2,5 % ²
Détachement de l'assistance-emploi						
12 mois	94,9 %	95,4 %	- 0,5 %	92,9 %	97,5 %	- 4,6 % ³
18 mois	94,8 %	95,3 %	- 0,5 %	93,5 %	97,5 %	- 4,0 % ³
Dépendance de l'assistance-emploi						
12 mois	1,4 %	3,3 %	- 1,9 %	0,7 %	0,4 %	0,3 %
18 mois	0,9 %	3,6 %	- 2,7 %	0,7 %	0,4 %	0,3 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)	3,2 %	3,5 %	- 0,3 %	3,0 %	2,0 %	1,0 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	1,8 %	2,2 %	- 0,4 %	3,0 %	0,2 %	2,8 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

Pour les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi, on note des écarts de 2 à 5 points de pourcentage indiquant une utilisation un peu plus marquée de l'assistance-emploi par les participants. De plus, comparativement à l'année précédant la participation, les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ont passé un peu plus de temps (3 % soit, moins d'un mois) à l'assistance-emploi dans l'année qui l'a suivie alors que les non-participants de même statut y ont passé autant de temps générant ainsi un écart de 3 points de pourcentage en défaveur des participants. Bien que ces effets sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi soient statistiquement significatifs, ils n'en demeurent pas moins que ces personnes continuent à peu utiliser ce type d'aide financière et les effets observés semblent s'estomper avec le temps puisqu'aucun écart statistiquement significatif n'est observé sur la présence à l'assistance-emploi au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne après la participation.

Par ailleurs, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesure STA sur le recours à l'assistance-emploi.

5.1.2.3 Les personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les femmes admissibles de l'assurance-emploi, aucun indicateur considéré ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les participantes et les non-participantes. On doit en conclure que la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les femmes admissibles de l'assurance-emploi. Les mêmes constats s'appliquent aux hommes admissibles de l'assurance-emploi. D'ailleurs aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur le recours à l'assistance-emploi.

Tableau 5.1.2.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Femmes (n = 173)			Hommes (n = 219)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi						
12 mois	7,0 %	7,9 %	- 0,9 %	13,3 %	15,0 %	- 1,7 %
18 mois	7,1 %	7,3 %	- 0,2 %	13,0 %	14,9 %	- 1,9 %
Détachement de l'assistance-emploi						
12 mois	92,0 %	92,5 %	- 0,5 %	83,8 %	85,4 %	- 1,6 %
18 mois	92,0 %	91,4 %	0,6 %	83,3 %	83,0 %	0,3 %
Dépendance de l'assistance-emploi						
12 mois	6,0 %	6,6 %	- 0,6 %	10,2 %	12,9 %	- 2,7 %
18 mois	4,7 %	4,5 %	0,2 %	9,6 %	11,6 %	- 2,0 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)						
	4,5 %	9,7 %	- 5,2 %	7,1 %	14,2 %	- 7,1 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)						
	- 3,7 %	- 3,4 %	- 0,3 %	- 3,4 %	2,1 %	- 5,5 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

En bref. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les femmes et les hommes en ce qui a trait aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assistance-emploi et ce, quelque soit le statut au soutien public du revenu des participantes et des participants.

5.1.3 Utilisation de l'assurance-emploi

5.1.3.1 Les prestataires de l'assurance-emploi

Pour les femmes prestataires de l'assurance-emploi, la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a eu aucun effet probant sur l'utilisation de l'assurance-emploi, les participantes et les non-participantes prestataires de l'assurance-emploi continuant à peu utiliser ce type d'aide financière. Des constats similaires s'appliquent aux hommes prestataires de l'assurance-emploi. D'ailleurs, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes prestataires de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesures « Soutien au travail autonome » sur le recours à l'assurance-emploi.

Tableau 5.1.3.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Femmes (n = 123)			Hommes (n = 140)		
	Participantes	Non-participantes	Écart nets	Participants	Non-participants	Écart nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi						
12 mois	0,7 %	1,6 %	- 0,9 %	1,4 %	10,1 %	- 8,7 %
18 mois	1,9 %	2,2 %	- 0,3 %	4,5 %	10,0 %	- 5,5 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	8,2 %	3,8 %	4,4 %	8,9 %	10,7 %	- 1,8 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 2,6 %	- 8,2 %	5,6 %	- 4,8 %	- 5,3 %	0,5 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.3.2 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Les femmes prestataires actifs de l'assurance-emploi ont passé près du dixième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (9 % soit, 5 semaines) et les 18 mois (10 % soit, 8 semaines) suivant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome ». Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, moins de une femme prestataire actif de l'assurance-emploi sur dix (8 %) a déclaré recevoir ce type d'aide financière. De plus, comparativement à l'année précédant leur participation, ces femmes ont diminué considérablement le temps qu'elles ont passé à l'assurance-emploi dans l'année qui l'a suivie (- 33 % soit, 17 semaines). Bien que les écarts avec les non-participantes de même statut varient de 7 à 13 points de pourcentage sur ces indicateurs, seule la proportion de temps passé en emploi dans les 18 mois suivant la participation atteint le seuil de signification statistique de 5 %.

Les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ont, eux aussi, passé moins du dixième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (9 % soit, 5 semaines) et des 18 mois (9 % soit, 7 semaines) suivant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome » alors que les non-participants de même statut ont passé le cinquième de leur temps à l'assurance-emploi au cours de ces périodes créant des écarts statistiquement significatifs de 13 points de pourcentage (l'équivalent de 7 et de 10 semaines selon la période considérée) en faveur des participants. Sur la présence à l'assurance-emploi au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, un écart statistiquement significatif de 8 points de pourcentage persiste en faveur des participants. Enfin, comparativement à l'année précédant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », les hommes prestataires de l'assurance-emploi ont grandement diminué le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi (33 % soit, 17 semaines) dans l'année qui l'a suivie générant un écart statistiquement significatif de 15 points de pourcentage en leur faveur.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur leur recours à l'assurance-emploi.

Tableau 5.1.3.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Femmes (n = 248)			Hommes (n = 281)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi						
12 mois	9,2 %	19,2 %	- 10,0 % ⁴	8,9 %	22,2 %	- 13,3 % ¹
18 mois	9,7 %	22,2 %	- 12,5 % ³	9,4 %	22,3 %	- 12,9 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	8,1 %	21,2 %	- 13,1 %	6,1 %	14,0 %	- 7,9 % ³
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 32,7 %	- 25,7 %	- 7,0 %	- 33,4 %	- 18,3 %	- 15,1 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.3.3 Les personnes admissibles de l'assurance-emploi

Les femmes admissibles de l'assurance-emploi ont passé moins du vingtième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (3 % soit, 5 semaines) et les 18 mois (4 % soit, 8 semaines) suivant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome ». Toutefois, les écarts de 15 points de pourcentage en leur faveur avec les non-participant^{es} n'atteignent pas le seuil usuel de signification statistique ($p = 0,08$). Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, une participant^e admissible de l'assurance-emploi sur vingt (5 %) a déclaré recevoir ce type d'aide financière ce qui ne leur permet pas de se distinguer des non-participant^{es} de même statut. Toutefois, comparativement à l'année précédant leur participation, ces femmes ont diminué considérablement le temps qu'elles ont passé à l'assurance-emploi dans l'année qui l'a suivie (- 37 % soit, 19 semaines) créant un écart statistiquement significatif et en leur faveur de 32 points de pourcentage avec les non-participant^{es} de même statut.

Les hommes admissibles de l'assurance-emploi ont, eux aussi, passé moins du dixième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (4 % soit, 2 semaines) et des 18 mois (8 % soit, 6 semaines) suivant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome » créant des écarts statistiquement significatifs de 15 points de pourcentage (l'équivalent de 8 et de 11 semaines selon la période considérée) en leur faveur comparativement aux non-participants. Sur la présence à l'assurance-emploi au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, aucun écart statistiquement significatif n'est observé entre les participants et les non-participants admissibles de l'assurance-emploi. Enfin, comparativement à l'année précédant leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », les hommes admissibles de l'assurance-emploi ont grandement diminué le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi (38 % soit, 20 semaines) dans l'année qui l'a suivie générant un écart statistiquement significatif de 20 points de pourcentage (soit l'équivalent de 11 semaines) en leur faveur.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur leur recours à l'assurance-emploi.

Tableau 5.1.3.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Femmes (n = 173)			Hommes (n = 219)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi						
12 mois	2,8 %	17,6 %	- 14,8 % ⁴	4,4 %	19,4 %	- 15,0 % ¹
18 mois	4,1 %	19,2 %	- 15,1 % ⁴	7,7 %	22,2 %	- 14,5 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	5,3 %	4,1 %	1,2 %	9,2 %	11,3 %	- 2,1 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 37,1 %	- 4,9 %	- 32,2 % ¹	- 38,4 %	- 18,1 %	- 20,3 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

En bref. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les femmes et les hommes en ce qui a trait aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assurance-emploi et ce, quelque soit le statut au soutien public du revenu des participant^{es} et des participants.

5.1.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

5.1.4.1 Les prestataires de l'assistance-emploi

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité des femmes prestataires de l'assistance-emploi de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Le même constat s'applique aux hommes prestataires de l'assistance-emploi. Par ailleurs, on ne note aucune différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur le recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Tableau 5.1.4.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec par les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Femmes (n = 123)			Hommes (n = 140)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écart ^s nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écart ^s nets
Utilisation d'une mesure ou activité	33,0 %	53,4 %	-20,4 %	54,7 %	56,9 %	- 2,2 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.4.2 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

La mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude pour les femmes prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Chez les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi, moins de un participant sur cinq (18 %) a eu recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude comparativement à 11 % des non-participants et l'écart entre eux (7 points de pourcentage) est statistiquement significatif.

Toutefois, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Tableau 5.1.4.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec par les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Femmes (n = 248)			Hommes (n = 281)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écart ^s nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écart ^s nets
Utilisation d'une mesure ou activité	22,7 %	17,9 %	4,8 %	17,8 %	10,7 %	7,1 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.4.3 Les personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les femmes admissibles de l'assurance-emploi, la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Chez les hommes admissibles de l'assurance-emploi, on observe un écart de 14 points de pourcentage entre les participants et les non-participants se situant à la limite du seuil de signification statistique de 5 % ($p = 0,065$) et indiquant que, pour ces personnes, la mesure « Soutien au travail autonome » pourrait augmenter la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Tableau 5.1.4.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec par les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Femmes (n = 173)			Hommes (n = 219)		
	Participant ^e s	Non-participant ^e s	Écart ^s nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écart ^s nets
Utilisation d'une mesure ou activité	27,1 %	23,4 %	3,7 %	35,1 %	21,5 %	13,6 % ⁴

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

En bref. La probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec semble augmenter pour les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi et ceux admissibles de l'assurance-emploi après la participation à la mesure « Soutien au travail autonome », mais pas pour les femmes, ni pour les prestataires de l'assistance-emploi, hommes ou femmes. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude et ce, quelle que soit la clientèle considérée.

5.1.5 La vie sociale et professionnelle

5.1.5.1 Les prestataires de l'assistance-emploi

Chez les femmes prestataires de l'assistance-emploi, on ne note aucun écart statistiquement significatif entre les participantes et les non-participantes sur la base des indicateurs liés à la vie sociale et professionnelle.

Chez les hommes prestataires de l'assistance-emploi, seul l'indicateur portant sur l'amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales présente un écart statistiquement significatif entre les participants et les non-participants. Cet écart est favorable aux participants.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur les aspects de la vie sociale et professionnelle considérés.

Tableau 5.1.5.1 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les femmes et les hommes prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 263)

INDICATEURS	Femmes (n = 123)			Hommes (n = 140)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,07	1,73	0,34	2,33	2,74	- 0,42
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,37	0,36	0,01	0,23	0,34	- 0,11
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,30	1,18	0,12	1,24	1,01	0,24
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,14	1,16	- 0,02	1,11	0,76	0,35
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	2,08	1,89	0,19	1,77	1,58	0,19
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,80	1,39	0,41	1,82	0,99	0,83 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.5.2 Les prestataires actifs de l'assurance-emploi

Chez les femmes prestataires actifs de l'assurance-emploi, on ne note aucun écart statistiquement significatif entre les participantes et les non-participantes sur la base des indicateurs liés à la vie sociale et professionnelle.

Chez les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi, les participants qui considèrent que leur revenu personnel s'est amélioré au cours de l'année 2002, comparativement à l'année précédant la participation, sont aussi nombreux que ceux qui ont une opinion contraire alors que les non-participants ont davantage le sentiment que leur revenu personnel s'est amélioré. L'écart entre les participants et les non-participants est statistiquement significatif. Par contre, la perception d'une amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales est plus répandue chez les participants que chez les non-participants et cet écart est statistiquement significatif.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur les aspects de la vie sociale et professionnelle considérés.

Tableau 5.1.5.2 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les femmes et les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 529)

INDICATEURS	Femmes (n = 248)			Hommes (n = 281)		
	Participant ^{es}	Non-participant ^{es}	Écarts nets	Participant ^s	Non-participant ^s	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,30	3,33	- 0,03	4,45	4,55	- 0,10
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,10	0,06	0,04	0,04	0,25	- 0,21 ³
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,48	1,54	- 0,06	1,27	1,16	0,12
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,20	1,39	- 0,19	1,14	1,09	0,05
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	2,19	2,45	- 0,26	1,82	1,98	- 0,16
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,77	1,77	0,00	1,98	1,54	0,44 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

5.1.5.3 Les personnes admissibles de l'assurance-emploi

Chez les femmes admissibles de l'assurance-emploi, on ne note aucun écart statistiquement significatif entre les participantes et les non-participantes sur la base des indicateurs liés à la vie sociale et professionnelle.

Chez les hommes admissibles de l'assurance-emploi, la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs et statistiquement significatifs sur l'amélioration de la perception de l'estime de soi et de la confiance en soi, sur l'amélioration de la volonté de travailler, de trouver un emploi ou d'améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration perçue de ses qualités professionnelles et entrepreneuriales.

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, des différences statistiquement significatives sont observées entre les femmes et les hommes quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'amélioration de la volonté de travailler, de trouver un emploi ou d'améliorer sa formation et sur l'amélioration perçue de ses qualités professionnelles et entrepreneuriales.

Tableau 5.1.5.3 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 392)

INDICATEURS	Femmes (n = 173)			Hommes (n = 219)		
	Participant	Non-participant	Écart net	Participant	Non-participant	Écart net
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,94	1,82	1,12	3,20	3,09	0,11
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,17	0,17	0,00	0,21	0,18	0,03
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,30	1,41	- 0,11	1,32	0,98	0,34 ³
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,13	1,14	- 0,01	1,15	0,59	0,55¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,95	2,48	- 0,53	1,89	1,54	0,36
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,91	1,87	0,04	1,94	1,13	0,81¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

En bref. Pour les prestataires de l'assistance-emploi et les prestataires actifs de l'assurance-emploi, on ne constate aucune différence statistiquement significative quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur les aspects de la vie sociale et professionnelle considérés. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs et statistiquement significatifs sur l'amélioration de la volonté de travailler, de trouver un emploi ou d'améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration perçue de ses qualités professionnelles et entrepreneuriales pour les hommes mais pas pour les femmes et les différences entre les femmes et les hommes à cet égard sont statistiquement significatives.

5.1.6 Synthèse

Peu de différences statistiquement significatives ont été observées entre les femmes et les hommes de même statut au soutien public du revenu quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome ». Les seules différences statistiquement significatives détectées se situent, l'une au niveau de l'insertion en emploi et l'autre au niveau des aspects de la vie sociale et professionnelle. Ainsi, chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation à la mesure STA a eu un effet positif sur la présence en emploi des femmes 29 mois, en moyenne, après la participation mais pas chez les hommes. D'autre part, chez les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la mesure « Soutien au travail autonome » a eu des effets positifs et statistiquement significatifs sur l'amélioration de la volonté de travailler, de trouver un emploi ou d'améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration perçue de ses qualités professionnelles et entrepreneuriales pour les hommes mais pas pour les femmes et ces différences entre les femmes et les hommes sont statistiquement significatives.

5.2 Comparaisons entre les groupes d'âge

Parmi les 1 110 participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) interrogés dans le cadre de cette étude qui étaient prestataires de l'assistance-emploi ou clients de l'assurance-emploi (prestataires actifs ou admissibles) au moment de débiter leur participation, 261 personnes (23,5 %) étaient âgées de moins de 30 ans, 609 (54,9 %) étaient âgées de 30 à 44 ans et 240 (21,6 %) étaient âgées de 45 ans et plus. Pour mesurer les effets de la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » sur les groupes d'âge, les résultats obtenus par ces participants sont comparés à ceux obtenus par des non-participants du même âge, tout en contrôlant pour le statut des participants et des non-participants eu égard au soutien public du revenu. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des participants et des non-participants à l'aide de la méthode d'appariement par scores de propension en prenant entre autres choses compte de leur profil entrepreneurial. Contrairement, à la section 5.1, les analyses ont été faites pour l'ensemble des personnes et non par statut, les nombres de personnes par catégorie ne permettant pas d'analyses aussi fines.

5.2.1 Insertion en emploi

Les données présentées au tableau 5.2.1.1 font ressortir que les participants de tout âge bénéficient d'une participation à la mesure « Soutien au travail autonome ». Pour les personnes âgées de moins de 30 ans ainsi que celles âgées de 30 à 44 ans, on note des écarts statistiquement significatifs favorables aux participants (écarts de 7 à 27 points de pourcentage) sur la présence en emploi, le temps passé en emploi et l'amélioration du temps passé en emploi et du nombre d'heures passées en emploi.

Tableau 5.2.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge

INDICATEURS	Moins de 30 ans (n = 261)			30 à 44 ans (n = 609)			45 ans et plus (n = 240)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi									
12 mois	94,1 %	84,1 %	10,0 % ³	93,1 %	80,6 %	12,5 % ¹	85,2 %	75,7 %	9,5 %
18 mois	95,1 %	86,8 %	8,3 % ³	94,5 %	87,4 %	7,1 % ²	88,7 %	78,0 %	10,7 %
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	86,7 %	76,9 %	9,8 % ⁴	84,5 %	71,1 %	13,4 % ¹	78,5 %	51,4 %	27,1 % ¹
Proportion du temps en emploi									
12 mois	81,2 %	67,7 %	13,5 % ³	77,3 %	62,2 %	15,1 % ¹	70,3 %	55,4 %	14,9 % ²
18 mois	80,1 %	68,2 %	11,9 % ³	77,6 %	63,9 %	13,7 % ¹	70,2 %	56,7 %	13,5 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	24,6 %	3,0 %	21,6 % ¹	25,0 %	- 2,0 %	27,0 % ¹	23,1 %	- 4,7 %	27,8 % ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	796 h	11 h	785 h ¹	664 h	- 125 h	789 h ¹	557 h	- 347 h	904 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 896 \$	2 439 \$	- 543 \$	2 096 \$	1 324 \$	772 \$	1 317 \$	- 3 389 \$	4 706 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les groupes d'âge.

Pour les personnes âgées de 45 ans et plus, on note des écarts similaires, mais qui n'atteignent pas le seuil de signification statistique usuel de 5 % pour la présence en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation.

Par contre, la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur l'amélioration de la rémunération d'emplois entre l'année précédant et celle suivant la participation et ce, quelque soit le groupe d'âge considéré. D'autre part, on ne détecte aucune différence statistiquement significative entre les groupes d'âge quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'insertion en emploi.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur l'insertion en emploi des participants des groupes d'âge considérés, sauf en ce qui concerne l'amélioration de la rémunération d'emplois. Aucune différence statistiquement significative entre les groupes d'âge quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'insertion en emploi.

5.2.2 L'utilisation de l'assistance-emploi

Pour les personnes âgées de 30 à 44 ans, les indicateurs portant sur la proportion de temps passé à l'assistance-emploi, la présence ponctuelle et la dépendance de l'assistance-emploi présentent des écarts indiquant une diminution de l'utilisation de ce type d'aide financière par les participants. Des écarts similaires, mais n'atteignant pas le seuil de signification statistique ($0,05 < p < 0,10$), sont observés pour les deux autres groupes d'âge considérés.

Tableau 5.2.2.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge

INDICATEURS	Moins de 30 ans (n = 261)			30 à 44 ans (n = 609)			45 ans et plus (n = 240)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi									
12 mois	8,6 %	17,0 %	- 8,4 % ⁴	11,5 %	17,3 %	- 5,8 % ³	15,6 %	26,3 %	- 10,7 % ⁴
18 mois	8,6 %	16,9 %	- 8,3 % ⁴	10,7 %	15,7 %	- 5,0 % ³	16,3 %	26,6 %	- 10,3 % ⁴
Détachement de l'assistance-emploi									
12 mois	88,5 %	81,7 %	6,8 %	84,4 %	80,7 %	3,7 %	80,3 %	73,4 %	6,9 %
18 mois	88,2 %	80,3 %	7,9 %	85,0 %	80,9 %	4,1 %	80,9 %	72,7 %	8,2 %
Dépendance de l'assistance-emploi									
12 mois	6,5 %	15,1 %	- 8,6 % ⁴	7,2 %	13,4 %	- 6,2 % ³	12,7 %	25,4 %	- 12,7 % ⁴
18 mois	6,1 %	13,7 %	- 7,6 % ⁴	5,7 %	11,4 %	- 5,7 % ³	12,0 %	24,0 %	- 12,0 % ⁴
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)	6,8 %	13,4 %	- 6,6 %	7,3 %	13,6 %	- 6,3 % ³	14,0 %	27,9 %	- 13,9 % ⁴
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 2,7 %	3,7 %	- 6,4 %	- 3,1 %	0,5 %	- 3,6 %	- 4,5 %	- 2,5 %	- 2,0 %

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les groupes d'âge.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âge considérés quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assistance-emploi.

En bref. Pour les personnes âgées de 30 à 44 ans, la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a eu pour effet de réduire quelque peu l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants. Des écarts similaires, mais non statistiquement significatifs, sont observés pour les autres groupes d'âge. D'ailleurs, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âge considérés quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assistance-emploi.

5.2.3 L'utilisation de l'assurance-emploi

Tous les indicateurs, à l'exception de la présence ponctuelle à l'assurance-emploi, sont statistiquement significatifs et présentent des écarts variant de 7 à 18 points de pourcentage indiquant une diminution de l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants des trois groupes d'âge considérés. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âge considérés quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assurance-emploi.

Tableau 5.2.3.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge

INDICATEURS	Moins de 30 ans (n = 261)			30 à 44 ans (n = 609)			45 ans et plus (n = 240)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi									
12 mois	5,7 %	14,7 %	- 9,0 % ¹	6,3 %	18,5 %	- 12,2 % ¹	7,2 %	15,8 %	- 8,6 % ²
18 mois	7,2 %	13,8 %	- 6,6 % ³	7,8 %	20,1 %	- 12,3 % ¹	7,5 %	18,5 %	- 11,0 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	10,2 %	9,5 %	0,7 %	6,9 %	11,8 %	- 4,9 %	6,6 %	14,6 %	- 8,0 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 32,2 %	- 16,6 %	- 15,6 % ¹	- 29,5 %	- 10,8 %	- 18,7 % ¹	- 27,7 %	- 13,2 %	- 14,5 % ²

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les groupes d'âge.

En bref. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de réduire l'utilisation de l'assurance-emploi et ce, pour les trois groupes d'âge considérés. Ces effets s'estompent toutefois, 29 mois en moyenne, après la participation. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âge considérés quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assurance-emploi.

5.2.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

La mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude et ce, pour les trois groupes d'âge considérés.

Tableau 5.2.4.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge

INDICATEURS	Moins de 30 ans (n = 261)			30 à 44 ans (n = 609)			45 ans et plus (n = 240)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une mesure ou activité	23,1 %	14,4 %	8,7 %	27,3 %	24,8 %	2,5 %	27,3 %	24,8 %	2,5 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les groupes d'âge considérés.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude et ce, pour les trois groupes d'âge considérés.

5.2.5 La vie sociale et professionnelle

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur la perception d'une amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales pour les participants âgés de moins de 30 ans et ceux âgés de 30 à 44 ans. La mesure STA pourrait aussi avoir un effet bénéfique sur l'estime de soi et la confiance en soi des participants de ces deux groupes d'âge, mais les écarts avec les non-participants du même âge n'atteignent pas le seuil usuel de signification statistique de 5 % ($0,05 < p < 0,10$).

Par contre, la participation à la mesure STA a un effet négatif sur le niveau de revenu personnel des participants âgés de 30 à 44 ans dans l'année suivant leur participation. Pour les participants âgés de 45 ans et plus, on ne détecte aucun écart statistiquement significatif avec les non-participants du même groupe d'âge.

Par ailleurs, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âge considérés quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur les aspects de la vie sociale et professionnelle.

Tableau 5.2.5.1 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon l'âge

INDICATEURS	Moins de 30 ans (n = 261)			30 à 44 ans (n = 609)			45 ans et plus (n = 240)		
	Participants	Non-participants	Écart nets	Participants	Non-participants	Écart nets	Participants	Non-participants	Écart nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,50	3,83	- 0,33	3,57	4,22	- 0,65 ¹	3,23	3,52	- 0,29
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,28	0,34	- 0,06	0,09	0,20	- 0,11	0,09	0,33	- 0,24
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,50	1,24	0,26 ⁴	1,28	1,07	0,21 ⁴	1,18	1,12	0,07
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,26	1,10	0,16	1,14	1,12	0,02	1,06	0,97 %	0,09
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	2,29	2,30	- 0,01	1,84	1,76	0,08	1,65	1,72	- 0,07
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	2,11	1,63	0,48 ²	1,93	1,44	0,49 ¹	1,59	1,33	0,26

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes.

En bref. La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur la perception d'une amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales pour les participants âgés de moins de 30 ans et ceux âgés de 30 à 44 ans et, possiblement, sur leur estime de soi et leur confiance en soi. Par contre, elle a un effet négatif sur le niveau de revenu personnel des participants âgés de 30 à 44 ans dans l'année suivant la participation. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âge considérés.

5.2.6 Synthèse

Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les groupes d'âge quant aux effets de la mesure « Soutien au travail autonome ». De fait, les effets positifs de la mesure sur l'insertion en emploi, l'utilisation de l'assistance-emploi et l'utilisation de l'assurance-emploi sont observés pour les trois groupes d'âge. Toutefois, les effets positifs de la mesure sur l'estime de soi et la confiance en soi ainsi que sur l'amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales ne sont observés que pour les personnes âgées de moins de 30 ans et celles âgées de 30 à 44 ans sans, encore une fois, qu'aucune différence statistiquement significative ne soit détectée à cet égard entre les groupes d'âge.

5.3 Comparaisons entre les participations complétées et non complétées

Parmi les 1 110 participants à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) interrogés dans le cadre de cette étude qui étaient prestataires de l'assistance-emploi ou clients de l'assurance-emploi (prestataires actifs ou admissibles) au moment de débiter leur participation, 890 personnes (80,2 %) ont accepté le jumelage des données recueillies lors de l'entrevue téléphonique et celles provenant des fichiers administratifs. De ces personnes, il a été possible de distinguer celles qui ont complété leur participation à cette mesure (723 personnes soit, 81,2 %) et celle qui l'ont interrompue (167 personnes soit, 18,8 %). Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des participants et des non-participants à l'aide de la méthode d'appariement par scores de propension en prenant entre autres choses compte de leur statut eu égard au soutien public du revenu et de leur profil entrepreneurial. Contrairement, à la section 5.1, les analyses ont été faites pour l'ensemble des personnes et non par statut, les nombres de personnes par catégorie ne permettant pas d'analyses aussi fines.

5.3.1 Insertion en emploi

La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur l'insertion en emploi pour les participants ayant complété leur participation à cette mesure et, aussi, pour ceux qui ne l'ont pas complétée. Toutefois, cette mesure a des effets positifs plus marqués et portant sur un plus grand nombre d'indicateurs pour ceux qui ont complété leur participation.

Tableau 5.3.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)

INDICATEURS	Complétées (n = 723)			Non complétées (n = 167)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi						
12 mois	93,6 %	82,1 %	11,5 % ¹	83,3 %	76,6 %	6,7 % ⁴
18 mois	95,1 %	86,3 %	8,8 % ¹	87,1 %	81,3 %	5,8 %
Présence ponctuelle en emploi (29 mois)	85,4 %	72,4 %	13,0 % ¹	79,8 %	67,9 %	11,9 % ¹
Proportion du temps en emploi						
12 mois	80,7 %	63,4 %	17,3 %¹	59,2 %	56,2 %	3,0 %
18 mois	80,2 %	64,8 %	15,4 %¹	61,4 %	57,7 %	3,7 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	26,8 %	0,9 %	25,8 % ¹	11,6 %	- 4,1 %	15,7 % ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	771 h	- 50 h	821 h¹	258 h	- 149 h	407 h¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	2 166 \$	1 930 \$	186 \$	808 \$	452 \$	356 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les participants ayant complété, ou non, leur participation.

Entre autre, la mesure STA a un effet positif et statistiquement significatif sur la proportion du temps passé en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation pour les participants ayant complété leur participation (écart de 17 et 15 points de pourcentage) alors qu'aucun effet probant n'est observé sur ces indicateurs pour ceux qui n'ont pas complété leur participation. D'autre part, l'effet de la mesure sur l'amélioration du nombre d'heures travaillées dans l'année suivant la participation, comparativement à celle qui l'a précédée, est nettement plus marqué chez les participants qui ont complété leur participation que chez ceux qui ne l'ont pas complétée.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur l'insertion en emploi que les participants aient complété, ou non, leur participation. Toutefois, les effets positifs de la mesure sur l'insertion en emploi sont plus marqués sur certains indicateurs et portent sur un plus grand nombre d'indicateurs pour ceux qui ont complété leur participation. Les différences observées entre les effets de ceux qui ont complété, ou non, la participation sont statistiquement significatives.

5.3.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Tous les indicateurs considérés présentent des écarts statistiquement significatifs et témoignent d'une utilisation légèrement moindre de l'assistance-emploi par les participants ayant complété leur participation comparativement aux non-participants. Pour les participants n'ayant pas complété leur participation, la mesure STA n'a pas eu d'effets probants sur l'utilisation de l'assistance-emploi. Toutefois, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les participants ayant complété leur participation et ceux ne l'ayant pas complété quant aux effets de la mesure STA sur l'utilisation de l'assistance-emploi.

Tableau 5.3.2.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les clients prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)

INDICATEURS	Complétées (n = 723)			Non complétées (n = 167)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi						
12 mois	9,6 %	14,3 %	- 4,8 % ¹	19,8 %	21,7 %	- 1,9 %
18 mois	9,4 %	13,6 %	- 4,3 % ¹	19,0 %	20,6 %	- 1,6 %
Détachement de l'assistance-emploi						
12 mois	87,3 %	84,0 %	3,3 % ⁴	73,5 %	76,6 %	- 3,1 %
18 mois	87,2 %	83,6 %	3,6 % ⁴	76,2 %	76,5 %	- 0,3 %
Dépendance de l'assistance-emploi						
12 mois	6,8 %	11,8 %	- 5,0 % ¹	13,7 %	18,4 %	- 4,7 %
18 mois	5,7 %	10,1 %	- 4,4 % ²	12,5 %	16,7 %	- 4,2 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (29 mois)						
	7,0 %	11,0 %	- 4,0 % ¹	14,9 %	18,6 %	- 3,7 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)						
	- 3,9 %	0,9 %	- 4,8 % ¹	- 1,0 %	- 1,2 %	0,2 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les participants ayant complété, ou non, leur participation.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de réduire quelque peu l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants qui ont complété leur participation à cette mesure, mais n'a pas d'effets probants chez ceux qui ne l'ont pas complétée. Toutefois, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les participants ayant complété leur participation et ceux ne l'ayant pas complétée quant aux effets de la mesure STA sur l'utilisation de l'assurance-emploi.

5.3.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Pour les personnes ayant complété leur participation, on note des écarts statistiquement significatifs sur tous les indicateurs considérés lesquels témoignent tous d'une réduction du recours à l'assurance-emploi comparativement aux non-participants. Ces effets sont nettement moindres, voire absents, chez ceux qui n'ont pas complété leur participation. Ainsi, on note un effet marqué sur la proportion de temps passé en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation pour ceux qui l'ont complétée (écarts de 13 points de pourcentage) alors qu'aucun effet probant n'est observé sur ces indicateurs pour ceux qui n'ont pas complété leur participation. L'effet de la mesure STA sur la réduction du temps passé à l'assurance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation est aussi nettement plus marqué chez les personnes qui ont complété leur participation (écart de 17 points de pourcentage) que chez ceux qui ne l'ont pas complétée (écart de 6 points de pourcentage, $p = 0,09$). Finalement, ajoutons que l'effet sur l'utilisation de l'assurance-emploi persiste 29 mois, en moyenne, après la participation pour les personnes ayant complété leur participation à la mesure STA, mais pas pour celles qui ne l'ont pas complétée.

Tableau 5.3.3.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les femmes et les hommes prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » (n = 890)

INDICATEURS	Complétées (n = 723)			Non complétées (n = 167)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi						
12 mois	4,4 %	16,9 %	- 12,5 % ¹	15,2 %	18,1 %	- 2,9 %
18 mois	5,4 %	18,2 %	- 12,8 % ¹	17,5 %	19,5 %	- 2,0 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (29 mois)	6,2 %	11,7 %	- 5,5 % ²	11,9 %	10,4 %	1,5 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 33,0 %	- 16,4 %	- 16,6 % ¹	- 16,6 %	- 11,0 %	- 5,6 % ⁴

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les participants ayant complété, ou non, leur participation.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de réduire l'utilisation de l'assurance-emploi par les personnes qui ont complété leur participation à cette mesure. Pour les personnes qui n'ont pas complété leur participation, la mesure a possiblement contribué à réduire le temps passé à l'assurance-emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation. Les effets de la mesure sont davantage présents et plus marqués pour les personnes qui ont complété leur participation que chez ceux qui ne l'ont pas complétée et la différence est statistiquement significative.

5.3.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Pour les personnes qui ont complété leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », cette mesure n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Par contre, elle a pour effet d'augmenter la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude pour ceux qui n'ont pas complété leur participation à la mesure STA.

Tableau 5.3.4.1 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec par les clients de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)

INDICATEURS	Complétées (n = 723)			Non complétées (n = 167)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une mesure ou activité	20,0 %	21,4 %	-1,4 %	52,6 %	27,7 %	24,9 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les participants ayant complété, ou non, la participation.

En bref. La mesure « Soutien au travail autonome » n'a pas d'effets probants sur la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude pour les personnes qui ont complété leur participation à cette mesure, mais augmente la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude pour les personnes n'ayant pas complété leur participation à la mesure STA. La différence entre ceux qui ont complété, ou non, la participation est statistiquement significative.

5.3.5 La vie sociale et professionnelle

Pour les personnes qui ont complété leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », la mesure a eu des effets positifs et statistiquement significatifs sur l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi ainsi que sur l'amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales. Par contre, on note un effet négatif et statistiquement significatif sur la rémunération d'emplois dans l'année suivant la participation.

Pour les personnes qui n'ont pas complété leur participation, on note un effet positif et statistiquement significatif sur l'amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les personnes qui ont complété leur participation à la mesure STA et celles qui ne l'ont pas complétée quant aux effets de la mesure sur les aspects de la vie sociale et professionnelle considérés.

Tableau 5.3.5.1 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les clients prestataires de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Soutien au travail autonome » selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation (n = 890)

INDICATEURS	Complétées (n = 723)			Non complétées (n = 167)		
	Participants	Non-participants	Écarts nets	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,47	3,95	- 0,48 ¹	3,40	3,54	- 0,14
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,09	0,18	- 0,09	0,14	0,12	0,02
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,36	1,17	0,20 ¹	1,21	1,12	0,09
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,20	1,11	0,09	1,16	1,05	0,11
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,93	1,89	0,04	1,84	1,75	0,09
Modification perçue des qualités professionnelles et entrepreneuriales (-3 à +3)	1,97	1,53	0,44 ¹	1,74	1,34	0,40 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,005.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,10.

* L'utilisation du caractère gras indique une différence statistiquement significative entre les participants ayant complété, ou non, leur participation.

En bref. Pour les personnes qui ont complété leur participation à la mesure « Soutien au travail autonome », la mesure a eu des effets positifs sur l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi ainsi que sur l'amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales, mais négatif sur la rémunération d'emplois. Pour les personnes qui n'ont pas complété leur participation, on note un effet positif sur l'amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les personnes qui ont complété leur participation à la mesure STA et celles qui ne l'ont pas complétée quant aux effets de la mesure sur les aspects de la vie sociale et professionnelle considérés.

5.3.6 Synthèse

Les participants à la mesure « Soutien au travail autonome » tirent un meilleur profit de leur participation lorsqu'ils la complètent que lorsqu'ils ne la complètent pas. Ainsi, les effets positifs de la mesure sont davantage présents et plus marqués sur l'insertion en emploi et sur la réduction du recours à l'assurance-emploi chez les personnes qui ont complété leur participation que chez ceux qui ne l'ont pas complétée. Par contre, la mesure a pour effet d'augmenter la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude chez ceux qui n'ont pas complété leur participation à la mesure STA, mais pas chez ceux qui l'ont complétée et cette différence est statistiquement significative.

Chapitre 6

Principaux constats de l'étude et discussion

6.1 Principaux constats de l'étude

Bien que les effets bruts méritent d'être examinés attentivement, notamment au regard des comparaisons à faire avec des données de gestion et des cibles de résultats, l'objectif principal de cette étude était la mesure des effets nets imputables à la participation à la mesure « Soutien au travail autonome ». Les principaux constats sont les suivants :

6.1.1 Sur la participation à la mesure

L'objectif visé par les personnes ayant terminé une participation à la mesure « Soutien au travail autonome » au cours de l'année écoulée entre le 1^{er} juin et le 31 mai était, pour les deux tiers d'entre elles (66 %), de créer une entreprise alors que 9 % souhaitaient consolider une entreprise déjà existante et 25 % voulaient devenir travailleur autonome. La majorité de ces personnes ont déclaré avoir complété leur participation à cette mesure (74 %) alors que 18 % ont mentionné n'avoir pas pu poursuivre leur participation et que 9 % ont admis avoir décidé d'arrêter leur participation. Les motifs les plus fréquemment mentionnés pour expliquer le fait d'avoir interrompu leur participation sont les problèmes liés au financement, l'obtention d'un emploi, les problèmes de rentabilité de l'entreprise ainsi que les problèmes avec les CLD ou d'autres organismes. Les participants qui étaient, au moment de débiter leur participation, prestataires de l'assistance-emploi se distinguent de l'ensemble des participants par une proportion moindre de personnes déclarant avoir complété leur participation (62 %) alors que l'inverse prévaut pour les participants qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi (77 %). La distinction se note jusqu'aux motifs évoqués pour expliquer l'arrêt de la participation. Ainsi, comparativement à l'ensemble des participants ayant interrompu leur participation, les prestataires de l'assistance-emploi évoquent plus fréquemment des problèmes personnels alors que les prestataires actifs de l'assurance-emploi mentionnent davantage l'obtention d'un emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, des problèmes personnels et le refus du plan d'affaire.

Comparativement aux hommes, les femmes s'étaient davantage inscrites en vue de devenir travailleuses autonomes (31 % contre 22 %) et moins afin de créer (62 % contre 68 %) ou de consolider (7 % contre 10 %) une entreprise. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le fait de compléter la participation. Toutefois, les femmes qui ont interrompu leur participation ont invoqué plus fréquemment des problèmes personnels comparativement aux hommes qui l'ont interrompue (11 % contre 5 %).

Selon l'âge, les participants âgés de 45 ans et plus se sont moins fréquemment inscrits pour créer une entreprise (58 %) et davantage pour devenir travailleur autonome (32 %). Ils sont aussi plus nombreux que les participants âgés de moins de 30 ans à n'avoir pas pu poursuivre leur participation (21 % contre 14 %) et, en conséquence, moins nombreux à avoir complété leur participation (71 % contre 77 %). Lorsqu'ils interrompent leur participation, les personnes âgées de 45 ans et plus mentionnent plus souvent les problèmes personnels (16 %) et moins souvent l'obtention d'un emploi (10 %) comparativement aux personnes âgées de moins de 30 ans (3 % et 25 %, respectivement).

Globalement, les participants se disent majoritairement satisfaits de la mesure en général (86 %). Il en est de même de l'information reçue (88 %) ainsi que, pour ceux qui en ont bénéficié, de la formation d'appoint (87 %) et du soutien individuel (86 %). Toutefois, le taux de satisfaction est moindre envers le soutien axé sur le développement des compétences entrepreneuriales (73 %). Le niveau de satisfaction est plus faible chez les prestataires de l'assistance-emploi et plus élevé chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni entre les groupes d'âge, en ce qui concerne le niveau de satisfaction.

6.1.2 Sur la création d'entreprise et le travail autonome

Un peu plus de trois participants sur quatre (77 %) ont travaillé à leur compte à la suite de leur participation. Ce travail à leur compte s'est principalement effectué via une entreprise qu'ils ont créé (60 %) ou consolidé (12 %), mais aussi à titre de travailleur autonome (9 %). Quelques participants ont travaillé en emploi autonome ainsi que dans leur propre entreprise après la participation. Dans la majorité des cas, il s'agissait de nouvelles entreprises ou de nouveaux emplois de travailleur autonome ayant été créés dans le cadre de la mesure STA. La majorité de ces nouvelles entreprises (81 %) ont été créées dans les six mois suivant le début de la participation à la mesure. Par ailleurs, 78 % des personnes qui ont travaillé dans leur propre entreprise à la suite de leur participation à la mesure STA dirigeaient

toujours leur entreprise 29 mois, en moyenne, après leur participation à cette mesure. De fait, la majorité des entreprises créées dans le cadre de la mesure et dirigées par les participants après la mesure STA ont survécu sur des périodes de 12 mois (95 %), de 18 mois (91 %) et de 24 mois (88 %). Selon des estimations que nous jugeons conservatrices, le taux de survie des entreprises créées dans le cadre de la mesure STA serait minimalement de 79 % sur 12 mois, de 77 % sur 18 mois et de 73 % sur 24 mois. Ces dernières estimations sont basées sur l'hypothèse que les participants ne dirigeant pas leur entreprise après la participation, malgré l'acceptation de leur plan d'affaire, avaient démarré une entreprise durant leur participation et que celle-ci n'était plus en opération à la fin de la participation. Ajoutons qu'au moment du sondage, les entreprises dirigées par les participants fonctionnaient généralement sur une base annuelle (86 %). Il s'agit principalement de micro-entreprises ne comptant souvent aucun autre employé que le participant (50 %).

Les prestataires de l'assistance-emploi ont été proportionnellement moins nombreux que l'ensemble des participants à travailler à leur compte dans une entreprise qu'ils ont créé dans le cadre de la mesure STA. En conséquence, ils sont moins nombreux à diriger leur propre entreprise 29 mois, en moyenne, après la participation à cette mesure. Ajoutons que ceux d'entre eux qui ont démarré leur entreprise ont eu besoin de plus de temps pour y parvenir et que le taux de survie de leur entreprise est plus faible que celui des autres participants. Au moment du sondage, 69 % des entreprises dirigées par les prestataires de l'assistance-emploi ne comptaient aucun autre employé que le participant. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi, par contre, sont plus nombreux à diriger leur propre entreprise 29 mois, en moyenne, après la participation à cette mesure. Par ailleurs, le taux de survie de leur entreprise est plus élevé que celui des entreprises des autres participants. Au moment du sondage, 45 % des entreprises dirigées par les prestataires de l'assistance-emploi ne comptaient aucun autre employé que le participant.

Comparativement aux hommes, les femmes étaient proportionnellement un peu moins nombreuses à diriger leur propre entreprise au moment du sondage (53 % contre 58 %) soit, 29 mois en moyenne après la participation, en raison, notamment, d'un taux de survie moindre des entreprises qu'elles ont créées (88 % contre 93 % sur 18 mois et 84 % contre 90 % sur 24 mois). Au moment du sondage, les entreprises dirigées par les femmes comptaient plus fréquemment aucun autre employé que la participante (60 % contre 45 % pour les entreprises dirigées par les hommes). Selon l'âge, on constate que les participants âgés de 45 ans et plus ont été moins nombreux à travailler à leur compte dans leur entreprise à la suite de la participation.

6.1.3 Sur l'emploi

Globalement, la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets nets positifs sur l'emploi pour toutes les clientèles. Ces effets portent sur tous les indicateurs utilisés (présence en emploi, temps passé en emploi ainsi que l'amélioration du temps passé en emploi, du nombre d'heures travaillées et de la rémunération d'emplois) pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, indiquant une amélioration très nette de la situation des participants. Chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, des effets positifs sont observés sur la présence en emploi au moment du sondage (29 mois en moyenne après la participation), le temps passé en emploi et l'amélioration de leur situation en emploi sans que cela ne se traduise par une amélioration de leur rémunération d'emplois. Par ailleurs, les effets sur l'emploi perdurent au moins 29 mois, en moyenne, après la participation pour ces trois groupes de participants.

Les effets positifs sur l'emploi sont présents chez les femmes et chez les hommes et ce, quelque soit leur statut au soutien public du revenu. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la mesure « Soutien au travail autonome » a un effet positif sur la présence en emploi des femmes 29 mois, en moyenne, après la participation mais pas chez les hommes. Aucune autre différence statistiquement significative n'a été observée entre les femmes et les hommes quant aux effets de la mesure sur l'insertion en emploi. Les effets positifs de la mesure sur l'insertion en emploi sont aussi présents dans les trois groupes d'âge considérés. Les données ne permettent toutefois pas de détecter des différences statistiquement significatives entre les groupes d'âge, bien que les effets sur la présence en emploi 29 mois, en moyenne, après la participation semblent croître avec l'âge.

Par ailleurs, les effets positifs de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'insertion en emploi sont plus marqués et portent sur une plus grand nombre d'indicateur chez les personnes ayant complété leur participation que chez les personnes qui ne l'ont pas complétée.

6.1.4 Sur l'utilisation de l'assistance-emploi

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a pour effet de réduire l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels utilisent très peu ce programme d'aide financière, la mesure n'a pas d'effets probants sur l'utilisation de l'assistance-emploi. Pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, l'effet semble perdurer dans le temps, au moins au cours des 29 mois, en moyenne, d'observation.

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes quant aux effets de la mesure sur le recours à l'assistance-emploi bien que, pour les prestataires de l'assistance-emploi, les effets de la mesure STA sur la réduction de l'utilisation de l'assistance-emploi sont statistiquement significatifs chez les femmes, mais pas chez les hommes. On n'observe pas, non plus, de différences statistiquement significatives entre les groupes d'âge à ce chapitre.

Par ailleurs, les effets de la mesure « Soutien au travail autonome » sur l'utilisation de l'assistance-emploi sont perceptibles chez les personnes qui ont complété leur participation, mais pas chez celles qui ne l'ont pas complétée.

6.1.5 Sur l'utilisation de l'assurance-emploi

La mesure « Soutien au travail autonome » a aussi pour effet de réduire l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires actifs et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet effet perdure jusqu'à 29 mois, en moyenne, après la participation. L'effet de la mesure sur la réduction de l'utilisation de l'assurance-emploi est observé chez les femmes et les hommes prestataires actifs ou admissibles de l'assurance-emploi et aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, à cet égard. Les effets de la mesure sont aussi présents chez les trois groupes d'âge considérés et les effets de la mesure STA sur l'utilisation de l'assurance-emploi ne diffèrent pas de façon statistiquement significative d'un groupe d'âge à l'autre.

Par contre, les effets de la mesure sur l'utilisation de l'assurance-emploi sont perceptibles sur tous les indicateurs considérés pour les personnes ayant complété leur participation alors que pour les personnes qui ne l'ont pas complétée, la mesure semble n'avoir d'effet que sur la différence de la proportion du temps passé à l'assurance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Des différences statistiquement significatives et favorables aux participants ayant complété leur participation sont observées sur tous les indicateurs, sauf la présence à l'assurance-emploi au moment du sondage soit, 29 mois en moyenne après la participation, possiblement en raison du fait que l'effet de la mesure sur l'utilisation de l'assurance-emploi s'estompe avec le temps.

6.1.6 Sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a peu d'influence sur la probabilité de recourir à nouveau à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Ainsi, les participants à la mesure STA prestataires de l'assistance-emploi, prestataires de l'assurance-emploi ou personnes admissibles de l'assurance-emploi ne se distinguent pas des non-participants de même statut quant à leur utilisation d'une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude (date butoir). Selon le sexe, on note que la participation à la mesure STA augmente quelque peu la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude chez les hommes prestataires actifs ou admissibles de l'assurance-emploi, mais pas chez les femmes. Toutefois, aucune différence statistiquement significative n'est observée à cet égard entre les femmes et les hommes. Aucun effet probant n'est observé à ce sujet sur les participants selon le groupe d'âge.

Contrairement aux personnes ayant complété leur participation à la mesure STA, celle-ci a pour effet d'augmenter la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes n'ayant pas complété leur participation.

6.1.7 Sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle

La participation à la mesure « Soutien au travail autonome » a des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation et, surtout, sur la perception de leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales.

Ces effets varient selon le soutien public du revenu. Ainsi, pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation a des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation et sur la perception de leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation n'a d'effet probant que sur la perception de leurs qualités professionnelles et entrepreneuriales.

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la mesure STA a un effet positif sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration des qualités professionnelles et entrepreneuriales chez les hommes, mais pas chez les femmes, et les différences sont statistiquement significatives. Aucune autre différence statistiquement significative n'est observée à ce sujet entre les femmes et les hommes, ni entre les groupes d'âge ou selon le fait d'avoir complété, ou non, la participation à la mesure « Soutien au travail autonome ».

6.2 Discussion

Notre étude repose sur un devis quasi-expérimental. Le choix de ce devis s'avérait nécessaire puisque, notamment, la mesure à l'étude était déjà implantée et offerte de façon universelle sur l'ensemble du territoire québécois. Pour atténuer les effets possibles du biais d'auto-sélection associé à ce type de devis, nous avons eu recours à deux méthodes économétriques tenant compte de facteurs observés et inobservés. De plus, une sélection de départ a été faite pour retenir, dans le groupe de comparaison, des personnes ayant un profil entrepreneurial s'apparentant à celui des participants. Sans cette précaution, il y aurait eu vraisemblablement une surestimation des effets de la mesure. Enfin, la grande convergence des effets mesurés à l'aide des deux méthodes renforce évidemment la crédibilité des constats qui en découlent. Il est aussi intéressant de noter que nos résultats sont cohérents avec ceux obtenus dans d'autres études récentes, notamment celles utilisant un devis de type expérimental. De plus, certains résultats des études d'évaluation sommative des autres provinces pourront en partie être comparés à ceux-ci lorsqu'elles seront réalisées et disponibles. Un effort de benchmarking ayant été fait au préalable pour favoriser les comparaisons entre les provinces, bien qu'il faille demeurer prudent dans l'interprétation des différences observées.

Notre étude montre que, globalement, la mesure « Soutien au travail autonome » a principalement pour effet d'augmenter sensiblement l'occupation d'un emploi des participantes et des participants, quelque soit leur statut au soutien public du revenu au moment de débiter leur participation. Ces effets touchent un peu plus d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. L'occupation d'un emploi s'est fait principalement dans le cadre de l'entreprise créée, ou consolidée, mais aussi, pour certains, comme travailleurs autonomes ou comme salariés. La mesure STA a aussi permis de réduire l'utilisation de l'assistance-emploi, sauf dans le cas des prestataires actifs de l'assurance-emploi lesquels ont plus rarement recours à ce programme de soutien public du revenu. La participation à cette mesure entraîne une diminution de l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires actifs et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Les effets sur les revenus personnels globaux sont plus mitigés.

Dans une récente revue de la littérature portant sur les effets des programmes actifs du marché du travail (Betcherman et al., 2004), les auteurs notent que les études concernant les programmes visant le développement de micro-entreprises et l'aide au travail indépendant sont relativement peu nombreuses et ils déplorent qu'elles cherchent plus souvent à mesurer les effets sur la création d'entreprises que sur l'insertion en emploi et les revenus d'emplois des participants. Les 13 études recensées concernent des programmes incluant habituellement une forme d'aide financière et des services techniques (entraînement, counselling, aide au développement et à l'implantation d'un plan d'affaire). Neuf de ces 13 études évaluent des programmes implantés dans des pays développés et, sauf deux exceptions, reposent sur des devis quasi-expérimentaux. Les principaux constats se dégageant des neuf études de programmes implantés dans des pays développés révèlent que dans la majorité des études (sept sur neuf) les taux de survie des entreprises créées sont élevés. Toutefois, les effets sur les revenus d'emplois sont mitigés. Par ailleurs, les auteurs précisent que les résultats rapportés concernant les taux de survie des entreprises sont des résultats bruts, i.e., sans comparaison avec un groupe témoin. Ces études incluent les évaluations de programmes d'aide au travail autonome pour les demandeurs d'assurance-emploi aux Etats-Unis (Self-Employment Assistant Program) et l'évaluation du programme d'aide au travail indépendant du Canada (ATI).

Les études avec devis expérimental ont été menées aux Etats-Unis par le U.S. Department of Labor concernant deux projets de démonstration, l'un dans l'état du Massachusetts, l'autre dans l'état de Washington (Benus et al., 1995; Messenger and Stettner, 2000; Schreiner, 1999; Schreiner, 2000). Il s'agit dans les deux cas de programmes d'aide à l'emploi autonome incluant une aide financière et des services de développement d'affaire tels que l'entraînement entrepreneurial, l'aide conseil d'affaire individuel (one-to-one), l'assistance technique et les groupes de soutien par les pairs. L'aide financière accordée n'incluait pas de prêts au démarrage d'entreprises. Ces projets, en opération entre 1989 et 1991 pour l'un et entre 1990 et 1993 pour l'autre, s'adressaient à des travailleurs licenciés récemment et intéressés à démarrer une micro-entreprise. Malgré ces similitudes, quelques éléments distinguent les deux projets de démonstration. Premièrement, le Massachusetts ne ciblait pas tous les nouveaux demandeurs mais plutôt ceux qui étaient le plus à risque d'écouler leurs prestations d'assurance-chômage. Deuxièmement, le Massachusetts offrait des prestations régulières d'assurance-chômage sur des périodes plus longues, sans obligation de recherche d'emploi, pour les participants (24 semaines au lieu de 10 semaines). Troisièmement, le Massachusetts avait davantage de classes (sept au lieu de quatre) étalées sur une période plus longue (12 semaines comparativement à 6

jours). Quatrièmement, seul Washington avait un montant forfaitaire. Cinquièmement, les participants du Massachusetts ont davantage eu recours à l'aide conseil (7,5 heures comparativement à 1,5 heures).

Dans le contexte de l'étude expérimentale, ces personnes ont été aléatoirement assignées soit au groupe expérimental, soit au groupe contrôle lequel recevait les prestations normales d'assurance-chômage, sans aide particulière. Les effets nets ont été mesurés sur la base de données recueillies à l'aide d'un sondage mené plus de 2 ans et demi (31 mois et 33 mois selon le site), en moyenne, après l'allocation aléatoire. Ces études ont, entre autres choses, montré que ces projets ont eu un effet positif sur le fait d'occuper un emploi de travailleur autonome (12 et 22 points de pourcentage), sur la réduction du temps passé à l'assurance-chômage (2 et 8 semaines). D'autre part, bien que les deux programmes aient eu des effets positifs sur le nombre annuel de mois passés en emplois, autonomes ou salariés, (2 et 1 mois soit des écarts équivalents à 8 et 5 points de pourcentage de la proportion de temps passé en emploi sur 12 mois) seul le programme du Massachusetts a eu des effets statistiquement significatifs sur la présence cumulative en emploi (11 points de pourcentage après 19 mois et 5 points de pourcentage après 31 mois) et sur la présence ponctuelle en emploi (13 points de pourcentage après 19 mois et 6 points de pourcentage après 31 mois), l'autre ayant eu un effet sur la présence cumulative après 21 mois (écart de 4 points de pourcentage) mais plus après 33 mois (écart de 1 point de pourcentage) et, inversement, aucun effet sur la présence ponctuelle après 21 mois (écart de 3 points de pourcentage) et un effet très limité (écart de 1 point de pourcentage) sur la présence ponctuelle après 33 mois. Par contre, les effets sur les revenus annuels d'emplois sont mitigés, l'un des projets montrant un effet marqué (écart de 5 940 \$ favorable aux participants du Massachusetts) alors que dans l'autre projet, aucun effet significatif n'est observé (écart de 289 \$ pour le programme de Washington).

Toujours aux Etats-Unis, des études plus récentes conduites à l'aide d'un devis quasi-expérimental ont porté sur trois projets d'aide au travail autonome offerts aux demandeurs d'assurance-chômage, soit ceux de l'état du Maine, de l'état du New Jersey et l'état de New York (Kosanovich, Fleck et al., 2001). Ces projets, implantés entre 1995 et 1999, offrent un entraînement à l'entrepreneuriat, un service conseil et de l'aide technique. Le projet de l'état de New York offre aussi du soutien par les pairs. Aucun de ces programmes n'offre de l'aide financière autre que les prestations d'assurance-chômage. Pour participer, les demandeurs d'assurance-chômage doivent passer par un processus établissant leur profil et qui a été conçu pour estimer la probabilité de leur retour en emploi à l'intérieur de la période de 26 semaines d'éligibilité aux prestations d'assurance-chômage ou, à l'inverse, la probabilité de l'épuisement de leurs prestations avant un retour en emploi. Selon la Loi, ces programmes ne peuvent servir plus de 5 % des demandeurs d'assurance-emploi par état. Pour les besoins de l'évaluation, un groupe de comparaison a été construit à partir d'un échantillon aléatoire d'individus ayant un profil similaire de probabilité d'épuisement des prestations et à qui on a offert de participer au programme sans que ceux-ci y participent, préférant continuer à recevoir leur prestations régulières. Les analyses reposent sur des données provenant d'un sondage téléphonique, complétées par des données administratives concernant entre autres, les revenus. Les différences entre les participants et les non-participants sur la base de variables observables ont été contrôlées par analyse de régression multivariée. Encore une fois, les écarts entre les participants et les non-participants indiquent des effets nets positifs et statistiquement significatifs sur la présence en emploi (RC = 3,97 soit, un écart estimé à 16 points de pourcentage), que ce soit en emploi autonome ou salarié, alors que les effets sur les revenus sont ambigus.

Au Canada, l'évaluation du programme « Aide au travail indépendant » (ATI) a montré que 83 % des entreprises démarrées dans le cadre du programme étaient toujours en exploitation 8 mois, en moyenne, après la fin de la participation (Graves et Gauthier, 1996). De plus, les comparaisons avec des non-participants à partir d'un devis quasi-expérimental ont montré que les participants au programme étaient davantage susceptibles de détenir un emploi (autonome ou salarié) huit mois, en moyenne, après la fin de la participation (18 points de pourcentage). Les participants ont aussi moins eu recours à l'assurance-emploi puisque après modélisation un écart d'au moins 20 points de pourcentage les sépare des non-participants sur la proportion de temps passé à l'assurance-emploi après la participation. À cet égard, les auteurs soulignent avec justesse que « la dépendance réduite à l'assurance-chômage des participants au programme, particulièrement dans la période qui suit immédiatement leur participation au programme, constitue en quelque sorte un effet mécanique de cette participation au programme. En effet, les travailleurs indépendants n'accumulent pas de gains assurables et ne sont donc pas admissibles à l'assurance-chômage (tout du moins tant qu'ils ne trouvent pas un autre emploi et ne recommencent pas accumuler des semaines de gains assurables) advenant un échec de leur entreprise ». Par ailleurs, les participants au programme ATI ont aussi été un peu moins susceptibles que les non-participants de recourir à l'aide sociale (3 points de pourcentage). Sur les revenus, les résultats sont partagés. D'une part, comparativement aux non-participants, les participants ont

davantage augmenté leurs revenus hebdomadaires provenant d'un emploi entre la période antérieure et la période consécutive à la participation (186 \$). Par contre, leurs revenus annuels personnels de toutes sources ont été inférieurs à ceux des non-participants dans les 12 mois précédant la tenue du sondage (écart de 1 139 \$).

Des programmes visant le développement de micro-entreprises ont aussi été évalués en République Tchèque, en Pologne et en Hongrie (Fretwell, Benus and O'Leary, 1999). En Pologne, les programmes fournissaient des prêts offerts à taux préférentiel pour le démarrage d'entreprises et 50 % du montant emprunté était « effacé » si le travail autonome persistait durant 24 mois. En Hongrie, le programme mettait l'accent sur l'aide technique et un soutien additionnel au niveau des revenus tandis qu'en République Tchèque, les participants recevaient des crédits pour le démarrage de petites entreprises. Les évaluations de ces programmes à l'aide de devis quasi-expérimentaux montrent des effets nets positifs et statistiquement significatifs sur la présence en emploi, tant pour la période post participation qu'au moment du sondage, en République Tchèque (11 et 22 points de pourcentage) et en Pologne (28 et 24 points de pourcentage) alors qu'en Hongrie les écarts demeurent favorables aux participants (17 et 19 points de pourcentage) sans toutefois être significatifs d'un point de vue statistique. Sur les revenus d'emplois, les effets sont positifs en Pologne, neutres en République Tchèque et négatifs en Hongrie. Les effets bénéfiques sur l'emploi se sont avérés présents tant chez les femmes que chez les hommes quoique un peu plus marqués chez les femmes en République Tchèque. Les effets sur l'emploi ont aussi été plus élevés pour les participants d'âge moyen et ceux plus âgés que chez les plus jeunes. Finalement, les auteurs mentionnent que ces programmes ont des effets positifs tant pour les personnes ayant été sans emploi durant moins de 12 mois que pour celles ayant été sans emploi durant plus de 12 mois, avec un léger avantage pour ces dernières.

Globalement, la présente étude sur la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » d'Emploi-Québec montre des résultats assez similaires à ceux des études susmentionnées tant sur la présence en emploi (écarts de 1 à 16 points de pourcentage selon la période et la clientèle considérée), la proportion de temps passé en emploi (14 à 20 points de pourcentage) et les revenus d'emplois, autonome ou salarié (4 645 \$ pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, 5 636 \$ pour les prestataires de l'assistance-emploi et non significatif pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi) que sur la réduction du temps passé à l'assurance-emploi (10 à 16 points de pourcentage). En particulier, si on met l'accent sur les prestataires actifs de l'assurance-emploi, clientèle ressemblant le plus à celle des projets de démonstration ayant fait l'objet d'une évaluation avec devis expérimental (Benus et al., 1995; Schreiner, 1999), on constate encore une fois des similitudes entre les effets estimés par notre étude et la leur sur la présence cumulative en emploi (1 à 4 points de pourcentages versus 1 à 11 points de pourcentage), la présence ponctuelle en emploi (16 points de pourcentage versus 1 à 13 points de pourcentage) et la proportion de temps passé en emploi (12 à 14 points de pourcentage versus 5 à 8 points de pourcentage), notamment avec le projet du Massachusetts lequel s'apparente davantage à la mesure STA (aide conseil et formation plus soutenue). À ce sujet, Dar et Tzannatos (1999) mentionnent que les études tendent à montrer que les entreprises créées dans le cadre de programmes offrant des services conseils d'affaire et l'aide de mentors ont de meilleures probabilités de succès.

Eu égard aux effets sur l'insertion en emploi, mentionnons à titre de comparaison que les auteurs du rapport intitulé « La promotion de 1995 : rapport de l'Enquête nationale de 1997 auprès des diplômés de 1995 » concluent que les études supérieures continuent d'être un bon investissement puisque les perspectives d'emploi des diplômés d'études postsecondaires sont de 3 % supérieures au moins, à celles des gens qui ne détiennent pas de diplôme postsecondaire (DRHC, 1999). On est donc justifié de considérer que les écarts nets égaux ou supérieurs à 5 points de pourcentage obtenus dans notre étude sont loin d'être négligeables. Par ailleurs, l'étude de Ashenfelter et Rouse (1995) a établi qu'aux États-Unis, une année supplémentaire de scolarité entraînait une augmentation d'environ 10 % du salaire moyen alors que ce taux est relativement plus faible en Europe. Les résultats obtenus dans notre étude, compte tenu de la variabilité des estimateurs, sont du même ordre de grandeur que ceux obtenus dans de nombreuses études américaines et européennes. Dans leur survol des études empiriques, Heckman et al. (1999) concluent que les mesures d'insertion, autant en Europe qu'aux États-Unis, donnent des résultats probants sur l'insertion en emploi, mais ont des effets trop variables sur les revenus pour permettre de conclure de façon précise.

Les effets sur la présence en emploi, le temps passé en emploi et les revenus d'emplois de plusieurs des programmes mentionnés précédemment semblent, lorsque mesurés, encore présents sur une période de deux ans comme c'est le cas dans notre étude, dont la mesure porte sur deux ans et demi, en moyenne, après la participation. Cela s'explique principalement par le taux de survie relativement élevé des entreprises créées dans le cadre de la mesure STA (88 % des entreprises en opération à la fin de la participation à STA étaient toujours actives deux ans après cette date et au

moins 73 % des entreprises créées dans le cadre de la mesure étaient toujours actives deux ans après leur démarrage). Outre le programme ATI, au Canada, où le taux de survie sur une période moyenne de 8 mois a été de 83 %, d'autres études ont rapporté des taux relativement élevés soit, 63 % sur une période de 15 mois dans le projet de Washington, au Etats-Unis, 80 % sur une période de 15 mois en Hongrie et 85 % sur une période de 24 mois en Pologne (Dar et Tzannatos, 1999).

Si, dans notre étude, la participation à la mesure « Soutien au travail autonome » augmente les revenus d'emplois de deux des trois groupes à l'étude et diminue l'utilisation du soutien public du revenu (assistance-emploi et assurance-emploi) pour ceux qui l'utilisaient, les effets sur les revenus personnels ne sont pas probants. Ces résultats sont cohérents avec la synthèse de Heckman et al. (1999). Par ailleurs, les études menées sur les programmes cités précédemment ont elles aussi montré peu d'effets positifs sur les revenus des participants. À ce sujet, il est utile de mentionner que la mesure des revenus d'emplois autonomes présente des difficultés particulières. Entre autre, peu d'individus tirent un revenu régulier de leur entreprise et les gains et pertes de l'entreprise peuvent être considérés autant comme des revenus que comme des investissements (Messenger and Stettner, 2000; Kosanovich and Fleck, 2001). De plus, les travailleurs autonomes peuvent étaler leur revenu afin de profiter d'incitatifs financiers (au niveau de l'impôt par exemple). De telles situations, inexistantes pour les travailleurs salariés, nuisent à la mesure d'effets nets portant sur l'ensemble des revenus d'emplois, salariés et autonomes compris.

De façon générale, les résultats portant sur des groupes spécifiques sont conformes à certains résultats présentés dans la littérature récente. En effet, en ce qui a trait au travail indépendant, Benus et al. (1995) mentionne que les femmes accèdent plus rapidement à un emploi indépendant, mais elles délaissent aussi le travail indépendant plus rapidement. En République Tchèque, l'étude sur le travail indépendant donne des effets plus marqués sur l'emploi chez les femmes que chez les hommes, bien que les effets soient positifs pour les femmes et les hommes. Dans notre étude, nous avons observé que le taux de survie des entreprises créées par les femmes était légèrement moindre que celui des entreprises créées par les hommes. Par contre, chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, l'effet positif de la mesure sur l'insertion en emploi persistait jusqu'à 29 mois en moyenne pour les femmes, mais pas pour les hommes. D'autre part, les personnes d'âge moyen et les personnes plus âgées bénéficient davantage des programmes de soutien au travail indépendant en République Tchèque, en Hongrie et en Pologne (Fretwell, Benus and O'Leary, 1999). Notre étude ne permet pas de corroborer ce résultat.

Il existe malheureusement peu d'études s'intéressant spécifiquement aux conséquences liées au parachèvement ou non des mesures d'insertion et, a fortiori, des programmes d'aide au travail indépendant. Néanmoins, l'étude de Mealli et al. (1996) s'est intéressée spécifiquement à cette question dans le cadre du programme YTS (Youth Training Scheme) en Angleterre, une mesure à durée déterminée réservée aux jeunes chômeurs. Les résultats de l'étude sont sans équivoque : le parachèvement d'une mesure augmente de façon importante la probabilité de trouver un emploi. Ce résultat est également observé dans notre étude, bien qu'aucune distinction ne soit faite entre les groupes d'âges en raison d'observations insuffisantes.

Dans l'ensemble, nos résultats semblent cohérents avec ceux obtenus dans la littérature récente, même si les méthodes utilisées et les techniques d'échantillonnage varient de façon importante d'une étude à l'autre. Un des aspects novateurs de l'analyse concerne l'étude de l'impact de la mesure « Soutien au travail autonome » sur des aspects dits « qualitatifs » reliés à la vie sociale. Sur ce chapitre, la mesure STA a permis d'augmenter les qualités professionnelles et entrepreneuriales. On note aussi, selon les groupes considérés, des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi des participants. À ce sujet, une étude menée par Raheim et Foster Alter (1998) a permis de montrer que les programmes visant la création de micro-entreprises améliore l'estime de soi et les habiletés en affaire des personnes prestataires du programme d'aide aux familles avec enfants à charge (Aid to Family with Dependent Children).

Il est notoire que le contexte économique exerce une influence directe sur l'insertion en emploi, sur l'utilisation de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi et, conséquemment, sur les revenus d'emplois et les revenus personnels. Toutefois, ses conséquences sur les effets des programmes d'employabilité sont plus difficiles à percer. Comme nous l'avons mentionné dans le rapport sur les effets des mesures actives d'Emploi-Québec, les études ayant abordé l'influence du contexte économique sur l'efficacité des mesures d'employabilité (Freedman et al., 2000 ; Bloom, Hill et Ricco, 2001; Greenberg et al., 2003) ne permettent pas de tirer une conclusion définitive sur cet aspect.

En terminant, il est utile de préciser que le fait que la mesure « Soutien au travail autonome » donne des effets positifs sur plusieurs aspects ne signifie pas qu'elle devrait être directement offerte à tous. À ce sujet, Messenger et Stettner (2000) estiment que les résultats des projets de démonstration indiquent que l'emploi autonome constitue une option viable de retour en emploi pour certains travailleurs sans emploi et, selon Schreier (1999), pour certains prestataires d'aide sociale. Messenger et Stettner (2000) ajoutent que la population cible potentielle est restreinte, même pour les prestataires de l'assurance-chômage. De même, Dennis (1998) souligne que le nombre de personnes transitant de l'aide sociale à un emploi autonome est assez petit et il ajoute aussi que les prestataires de l'aide sociale ont, en général, une faible propension à devenir travailleur autonome. De plus, le prestataire moyen d'aide sociale possède des compétences moindres que le travailleur moyen alors que les prestataires de l'aide sociale qui participent à ce type de programme ont des compétences (scolarité, expérience de travail, y compris en emploi autonome) supérieures à celles du prestataire moyen (Schreier, 1999). D'après les indications que nous avons à partir de l'étude de fonctionnement, les critères de sélection appliqués pour retenir les candidats dans le cadre de la mesure STA vont nettement dans ce sens. Les personnes qui sont davantage éloignées du marché du travail sont plutôt référées à des mesures de développement de leur employabilité. Celles-ci peuvent constituer dans certains cas une étape préalable dans le cadre d'un parcours les conduisant à une participation ultérieure à STA lorsque cela s'avère pertinent. En contrepartie, il faut rappeler que les non-participants retenus pour fin de comparaison avec les participants avaient tous un profil entrepreneurial comparable à celui des participants à la mesure STA et que ces non-participants avaient tous songé très sérieusement à créer leur propre entreprise ou à devenir leur propre patron. Il y a donc, tant parmi les prestataires de l'assistance-emploi que parmi les clients de l'assurance-emploi, des individus pouvant devenir entrepreneur et, à en juger par le profil entrepreneurial des non-participants, ces individus ne sont pas toujours repérés.

Bibliographie

Ashenfelter, O. and C. Rouse (1995) : *Schooling, intelligence, and income in America: Cracks in the Bell Curve*, unpublished mimeograph (Princeton University).

Benus, J.M.; Johnson, T.P.; Wood, M.; Grover, N. and Shen, T. (1995) : *Self-employment Programs : A new Reemployment strategy, Final report ont the UI Self-employment Demonstration*. Unemployment Insurance Occasional Paper 95-4, Washington, D.C., U.S. Department of Labor.

Betcherman, Gordon; Karina Olivas and Amit Dar (2004) : *Impacts of Active Labor Market Programs : New evidence from evaluations with particular attention to developing and transition countries*, The World Bank, Human Development Network, Social Protection Unit, No. 0402, 94 pages.

Bloom, Howard S. (1984) : *Estimating the effects of Job-Trainig Programs, Using Longitudinal Data : Ashenfelter's Findings Reconsidered*, Journal of Human Resources, Vol. 19, No. 4, pp 543-556.

Bloom, Howard S. (1987) : *What works for whom ? CETA Impacts for Adult Participants*. Evaluation Review, Vol. 11, No. 4, pp. 510-527.

Bloom, Howard, S.; Hill, Carolyn J. and Riccio, James (2001) : *Modeling the performance of welfare-to-work programs: The effects of program management and services, economic environment, and client characteristics*. Manpower demonstration research coporation.

Bloom, Dan and Michalopoulos, Charles (2001) : *How welfare and work policies affect employment and income : A synthesis research*. Manpower demonstration research corporation.

Borus, Michael, E. (1978) : *Indicators of CETA Performance*. *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 32, No. 3, pp. 3-14.

Blundell, Richard; Costa Dias, Monica; Meghir, Costas and Van Reenen, John (2002) : *Evaluating the employment impact of a mandatory Job Search Program*. The Institute For Fiscal Studies, WP01/20, 39 pages.

Bryant, Edward C. and Rupp, Kalman (1987) : *Evaluating the Impact of CETA on Participant Earnings*. Evaluation Review, Vol. 11, No. 4, pp. 473-492.

Dar, Amit and Tzannatos, Zafiris (1999) : *Active Labor Market Programs : A review of the avidence from evaluations*. Social Protection Discussion Paper no. 9901, January, The World Bank, Washington, D.C.

Dennis, W.J. (1998) : *Business Regulation as an impediment to the Transition from welfare to self-employment*. *Journal of Labor research*. Vol. 19, no. 2, pp 263-276.

Développement des Ressources Humaines Canada (1999) : *Les études postsecondaires au Canada : Toujours un bon investissement*. Bulletin de la recherche appliquée, Vol. 5, No. 1 pp. 13- 17.

Dickinson, Katerine P.; Johnson, Terry R. and West, Richard W. (1986) : *An Analysis of the Impact of CETA Programs on Participants' Earnings*. Journal of Human Resources, Vol. 21, No. 1, pp. 64-91.

Freedman, Stephen; Tansey Knab, Jean; Gennetian, Lisa A. and Navarro, David (2000) : *The Los Angeles Job-First GAIN Evaluation : Final Report on a Work First Program in a Major Urban Center*. Manpower Demonstration Research Corporation.

Fretwell, David H.; Benus, Jacob; O'Leary, Christopher J. (1999) : *Evaluating the Impact of Active Labor Programs : Results of Cross Country Studies in Europe and Central Asia*. The World Bank, Social Protection discussion paper no 9915.

Gay, Robert S. and Borus, Michael E. (1983) : *Validating Performance indicators for Employment and Training Programs*. Journal of Human Resources, Vol. 38, No. 4, pp. 539-556.

Graves, Frank and Gauthier, Benoît (1996) : *Evaluation of the Self-Employment assistance program*. Human Resources Development Canada.

Greenberg, David; Meyer, Robert; Michalopoulos, Charles and Wiseman, Michael (2003) : *Explaining variation in the effects of welfare-to-work programs*. Evaluation Review, Vol. 27, No. 4, pp. 359-394.

Hamilton, Gayle; Freedman, Stephen; Gannetian, Lisa; Michaelopoulos, Charles; Walter, Johanna; Adams-Ciardullo, Diana and Gassman-Pines, Anna (2001) : *National Evaluation of Welfare-to-work Strategies – How effective are different welfare-to-work approaches ? Five year adult and child impacts for eleven programs*. Manpower Demonstration Research Corporation.

Heckman, J.; Lalonde, R.; and Smith, J. (1999) : *The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs*, Handbook of Labor Economics, Volume 3, Ashenfelter, A. and D. Card, eds., Amsterdam: Elsevier Science.

Kemple, James; Friedlander, Daniel and Fellerath, Veronica (1995) : *Florida's Project Independence : Benefits, costs, and two-years impacts of Florida's JOBS program*. New York:Manpower Demonstration Research Corporation.

Kosavovich, William T.; Fleck, Heather; Yost, Berwood; Armon, Wendy and Siliezar, Sandra (2001) : *Comprehensive assessment of Self-Employment Assistance Programs – Final Report*. U.S. Department of Labor, No. 811-15, 144 pages.

Mealli, F., Pudney, S. E. and Thomas, J. M. (1996). *Training duration and post-training outcomes: a duration-limited competing risks model*, *Economic Journal* 106, 422-433.

Messenger, Jon C. and Andrew Stettner (2000) : *The quality of self-employment jobs un the United States*. International Labor Organization, The Social Finance Unit.

Michalopoulos, Charles; Christine Schwartz and Adams-Ciardullo, Diana (2000) : *National Evaluation of Welfare-to-work strategies - What works best for whom : Impacts of 20 Welfare-to-work Programs by Subgroup*. Manpower Demonstration Research Corporation.

Miller, Cynthia; Bos, Johannes M.; Porter, Kristin E.; Tseng, Fannie M.; Doolittle, Fred C.; Tanguay, Deana N. and Vencill, Mary P. (2003) : *Working with Disadvantaged Youth – Thirty-month Findings from the Evaluation of the Center for Employment Training Replication Sites*. Manpower Demonstration Research Corporation.

Pfeiffer, Friedhelm and Reize, Frank (1998) : *Business Start-ups by the Unemployed – an Econometric Analysis Based on Firm Data*. Centre for European Economic Research, Discussion Paper No. 98-38, 42 pages.

Raheim, Salome and Foster Alter, Catherine (1998) : *Self-employment as a social and Economic Development Intervention for Recipients of AFDC*. Journal of Community Practice, Vol. 5 no. 1/2, pp 41-61.

Schreiner, Mark (1999) : *Self-employment, Microentreprise, and the Poorest*. Social Service Review, Vol. 73, No. 4, pp. 496-523.

Schreiner, Mark (1999) : *Lessons for Microentreprise Programs from a Fresh Look at the Unemployment Insurance Self-employment Demonstration*. Evaluation Review, Vol. 23, No. 5, pp. 203-526.

Schreiner, Mark (2001) : *Evaluation and microentreprise programs*. Microfinance risk management, St-Louis, <http://www.microfinance.com>